ISSN 1246-3442

Décision Modificative n°1 2018
Séance du 22 Juin 2018

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 23 FEVRIER 2015

Pages

- Ouverture de la séance du 23 février 2015 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de la séance 1

- Approbation du procès-verbal de la session du 24 octobre 2014 consacrée à la Politique Agricole Commune 2

- Présentation du rapport annuel 2015 sur la situation en matière de développement durable 2

- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2015 par le Président et débats 7

- Diaporama relatif au rapport annuel 2015 sur la situation en matière de développement durable 48

- Diaporama relatif aux orientations budgétaires 2015 54

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil général*	1 ;2 ;7 à 14 ;18 ;26 ;27 ;28 ;34 ;35 ;37 ;39 ;40 ;41 à 46.
M. Daniel BORIE	27
M. Jacques BILIRIT	18 ; 35 à 37
M. Marcel CALMETTE	28
M. Patrick CASSANY	20 à 23
M. Jean-Marc CHEMIN	35
M. Pierre CHOLLET	23
Mme Bernadette DREUX	41
M. Michel ESTEBAN	2 ; 6
M. Christian FERULLO	40
M. Bernard GENESTOU	28 à 30
M. Raymond GIRARDI	23
M. Joël HOCQUELET	25
M. Michel de LAPEYRIERE	32 ; 34
M. Christian LUSSAGNET	37 ; 39.
M. Alain MERLY	14 à 18 ; 39 ; 41 ; 46
M. Jean-Pierre MOGA	30
Mme Marie-France SALLES	38
M. Alain SOUBIRAN	31
M. André TOURON	26 ; 27 ; 40
M. Jacques DEL ARCO AGUIRRE	2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

SÉANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Présents : MM. Jean-Luc ARMAND, Christian BATAILLE, Jacques BILIRIT, Daniel BORIE, Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Jean-Marc CHEMIN, Pierre CHOLLET, Pierre COSTES, Francis DA ROS, Georges DENYS, Christian DEZALOS, Jean DREUIL, Mme Bernadette DREUX, MM. Michel ESTEBAN, Christian FERULLO, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Bernard GENESTOU, Raymond GIRARDI, Jean-Claude GUENIN, Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Mme Michèle LAFOZ, MM. Michel DE LAPEYRIERE, Jean-Pierre LORENZON, Christian LUSSAGNET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Alain PARAILLOUS, Mmes Catherine PITOUS, Marie-France SALLES, MM. Alain SOUBIRAN, André TOURON.

Absents : ***M. Jean-Luc BARBE (a donné pouvoir à M. BILIRIT),***
M. Marc BOUEILH.
M. Jean-Michel DRAPE (a donné pouvoir à M. CHOLLET),
Mme Marie-Christine KIDGER (a donné pouvoir à M. CALMETTE),
M. Jean-Louis MATEOS (a donné pouvoir à M. ARMAND),
Mme Claire PASUT (a donné pouvoir à M. CASSANY).

Total : 39 membres présents ou représentés

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, nous pouvons commencer nos travaux. Le quorum étant atteint, je déclare cette session ouverte. Celle-ci est consacrée à l'examen des orientations budgétaires de la collectivité départementale. Conformément au règlement intérieur, il nous appartient de désigner un Secrétaire de séance.

M. Nicolas LACOMBE est désigné Secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Mesdames et Messieurs les Présidents de groupe, je vous invite à déposer dès à présent, auprès du Secrétariat de l'Assemblée, vos éventuelles motions.

(Aucune motion n'est déposée)

RAPPORT N° 8001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 24 OCTOBRE 2014, CONSACREE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Je vous signale que la décision modificative pourra être approuvée lors de notre session qui portera sur le budget. S'agissant du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2014, souhaitez-vous formuler des observations ?

VOTE : Rapport approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N° 4001

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers Collègues, chers Internautes, en préambule et conformément à la loi en vigueur, je vous propose d'examiner le rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil général du Lot-et-Garonne. Cela répond en effet à une obligation légale.

Comme vous le savez, les enjeux du développement durable sont globaux. Mais nous avons le devoir d'agir, chacun à notre niveau, car, si le changement climatique s'observe à l'échelle planétaire, il résulte de la somme de nos comportements qui peuvent et doivent évoluer localement. Autour des questions de la ressource en eau, de l'autonomie énergétique et d'un accès à une alimentation de qualité dans les établissements scolaires, le nouveau chantier qui s'ouvre rencontrera, j'en suis certain, une réelle adhésion dans les territoires.

Je laisse le soin à Michel Estéban, Vice-Président en charge de ces questions, de développer le sujet. Je salue son implication dans cette Commission et l'impulsion qu'il a su donner à notre politique de développement durable.

M. ESTÉBAN. – Merci, Monsieur le Président. Bonjour, mes chers Collègues. Il est vrai que, pour la troisième année consécutive, nous sommes conduits à vous présenter ce rapport annuel concernant le développement durable. Cette démarche est obligatoire depuis les lois liées au Grenelle II, adoptées en juillet 2010. Désormais, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont tenues de présenter, chaque année, leurs démarches en matière de développement durable.

Le présent bilan porte sur l'année 2014. Il est structuré à partir des cinq éléments déterminants pour toute démarche de développement durable, tels que définis dans le cadre de référence du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Nous souhaitons vous le présenter sous une forme sommaire, élaborée à partir du bilan carbone du Conseil général. Sur le volet territorial, trois actions seront mises en exergue, ainsi que trois autres actions sur le volet interne. Enfin, nous ferons le point quant aux perspectives de l'année 2015.

Je laisse la parole à Jacques del Arco Aguirre, afin qu'il vous présente ce rapport.

M. DEL ARCO AGUIRRE. – Bonjour à tous. En effet, je suis ici pour vous présenter, en quelques mots, le rapport 2015 en matière de développement durable.

Projection d'un diaporama. (diaporama 1 p. 48)

En préambule, je voudrais vous dire quelques mots de l'étude du bilan carbone, étant entendu que ce chapitre relève également, dans les suites du Grenelle II, d'une obligation règlementaire qui s'impose aux Conseils généraux. Cette étude vise à estimer les gaz à effet de serre générés par le fonctionnement de la collectivité. Elle a été lancée en mai 2014 et a consisté tout d'abord en une collecte de données. Celle-ci a reposé sur la forte mobilisation des services. Ce recueil de données nous a permis, en partenariat avec un bureau d'études, d'aboutir à un profil d'émission de gaz à effet de serre.

Sans surprise pour un Conseil général, notre plus gros poste d'émission est celui des routes départementales (68 %), suivi des collèges (12 %), de l'administration et du patrimoine (10 %), puis des transports collectifs (9 %). La donnée remarquable n'est pas tant l'augmentation des émissions, à raison de 88 400 téqCO_2 supplémentaires, que la baisse de 15 % des émissions entre 2009 et 2013. Celle-ci tend à prouver que le programme d'actions Agenda 21, voté en 2010, commence à porter ses fruits. C'est un point à souligner.

Les réflexions menées en vue de la formalisation d'actions devraient être achevées au cours du premier semestre 2015. Des actions concrètes seront ainsi préconisées, de manière à actualiser l'Agenda 21 et à compléter les thématiques déjà identifiées :

- l'entretien du réseau routier (celui-ci occasionnant près de 70 % de nos émissions de gaz à effet de serre) ;
- les achats durables ;
- les économies d'énergie.

J'aurai l'occasion, dans quelques instants, de vous parler à nouveau de ces différents points.

Je confirme que trois actions portent sur le volet territorial, tandis que trois autres composent le volet interne. Le rapport fait état, pour chacune des actions, des éléments contextuels, le descriptif de l'action, l'actualité en lien avec cette action, des repères et chiffres-clés, ainsi que des témoignages de la part d'acteurs du territoire et d'agents. S'ajoutent, également pour chaque action, des perspectives.

Volet territorial

Dans le rapport, j'ai indiqué des chiffres-clés relatifs aux clusters, compte tenu du lien évident entre le développement économique et le développement durable. J'ai également fait apparaître une indication relative aux appels à projets, en particulier sur le thème « rénovez durable ».

L'action visant l'adaptation du territoire au changement climatique répond, de façon évidente, aux travaux menés au plan international par les membres du GIEC. En fin d'année 2014, ces derniers ont remis un rapport préoccupant sur ce thème. Ce point est également en lien avec la 21e conférence du climat qui, pour cette année 2015, sera organisée à Paris. Il convient aussi d'évoquer la loi sur la transition énergétique qui vient d'être examinée par le Sénat, ce mois de février 2015, et qui sera soumise au vote du Sénat le 3 mars prochain, avant d'être étudiée par une commission mixte paritaire.

Les travaux menés par le Conseil général font également écho à ceux de la Région Aquitaine. En effet, Hervé Le Treut, membre expert du GIEC, a remis un rapport en septembre 2013 sur cette question. Le Conseil général du Lot-et-Garonne se montre également très actif sur l'adaptation au changement climatique et, de fait, le 25 novembre 2013, l'Assemblée départementale a voté la création de cette mission. Celle-ci a d'ailleurs rendu ses conclusions lors de la session spéciale de cette Assemblée, en décembre 2014. Je n'entrerai pas dans les détails de ce travail et j'ai simplement récapitulé, dans le rapport, les aspects qui ont été traités par la mission.

J'ai également repris la thématique des îlots de chaleur, celle-ci étant un bon exemple de préconisation à la suite du Grenelle II, en l'occurrence la deuxième préconisation. J'ai aussi rappelé quelques repères chiffrés intéressants.

Je considère qu'il y a un rapport étroit entre l'adaptation au changement climatique et le développement économique, à travers le cluster consacré à cette thématique. Celui-ci a été labellisé en novembre 2014. De même, le lien avec le monde économique a été mis en exergue à l'occasion de l'interview d'Alain Saphy, Président du GIE Thématik'Eau. En tant qu'acteur du territoire, ce dernier se montre particulièrement mobilisé à ce sujet.

Le développement social et la lutte contre les inégalités constituent la deuxième partie du volet territorial. Comme vous le savez, le développement social est l'un des trois piliers du développement durable. Nous avions coutume de définir ce développement durable en nous appuyant sur le développement économique, l'environnement, le développement social et, ensuite, la gouvernance.

Le Ministère a récemment élaboré un cadre de référence pour le développement durable. Il en a défini les cinq finalités et les principes. Le développement social occupe une place importante, compte tenu des deux finalités qui y font référence : la cohésion sociale, ainsi que la solidarité entre territoires et entre générations, mais aussi l'épanouissement de tous les êtres humains. Sous l'angle du contexte, le programme d'actions a généré un plan sur le climat et le Conseil général a été labellisé « Agenda 21 » local France en décembre 2013.

Lorsque les experts ont auditionné le Conseil général, ils nous ont fait remarquer que la thématique du développement social n'était pas assez présente dans le programme d'actions intitulé « agenda 21 plan climat ». C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de pallier cette insuffisance et, dans le cadre de ce rapport annuel sur le développement durable, de mettre l'accent sur le plan social. Ainsi, les actions mises en œuvre par la collectivité sont décrites, en particulier en ce qui concerne la désertification médicale, l'adaptation des structures d'hébergement aux besoins des personnes âgées et dépendantes, ainsi que l'ensemble du volet que représente l'aide à domicile. Messieurs Cédric Bourniquel, directeur de la mission locale de Moyenne Garonne et Michel Lerbour, directeur de la DGADS ont été auditionnés.

Le troisième point du volet territorial vise l'aménagement numérique du territoire. C'est un enjeu majeur, en lien évident avec le développement durable. En effet, cette thématique contribue au développement de la mobilité comme au développement économique. De plus, à travers l'aménagement numérique, il est possible d'apporter des services aux personnes isolées. Dans le rapport, sont listées les principales actions qui ont été menées depuis l'année 2011 :

- l'adoption du schéma départemental d'aménagement numérique ;
- la constitution récente du syndicat lot-et-garonnais numérique ;
- en 2014, le programme d'investissement et le lancement des études pour les premiers déploiements.

En outre, sont explicitées dans le rapport les perspectives pour l'année 2015 :

- la montée en débit du réseau Wimax ;
- la mise en œuvre de la structure régionale de commercialisation d'exploitation.

Vous y trouverez aussi certains montants importants en matière d'investissements. Par ailleurs, l'interview concerne Jean-Marie Lenzi, Président de la Commission du réseau d'initiative publique du Syndicat numérique et Maire de Montignac-de-Lauzun.

Volet interne

Les chiffres-clés ici mentionnés sont issus du bilan carbone. Un questionnaire a été diffusé aux agents du Conseil général et a permis de se rendre compte, entre autres exemples, que le déplacement quotidien de ces derniers, pour venir travailler, était de 37 kilomètres en moyenne. En outre, les déplacements professionnels représentent 4 000 kilomètres par an et par agent. C'est une indication qui est impressionnante par nature, mais qui mérite d'être comparée à un aller-retour entre Agen et Bordeaux représentant environ 300 kilomètres, ou à un aller-retour entre Agen et Paris, encore plus gourmand du point de vue de la distance. Ces 4 000 kilomètres annuels peuvent donc être relativisés, mais il est intéressant d'avoir cet indicateur en tête.

Dans le rapport, trois actions du volet interne sont présentées. La première concerne les consommables informatiques utilisés au Conseil général, à partir de données issues de la section 1.3 de l'agenda 21 interne, laquelle correspond au suivi des consommations. De fait, les services fournissent un travail important, justement pour suivre leurs consommations et, le cas échéant, constater les diminutions.

La première action concerne le programme « du bon, du beau, du local », décliné dans les cantines des collèges. Nous avons recensé et synthétisé les principales actions mises en œuvre depuis l'année 2011 :

- état des lieux des services de restauration des collèges ;
- analyse des achats des collèges ;
- dans cinq collèges, tests de consommations.

Une de nos ambitions est la lutte contre le gaspillage alimentaire. En l'occurrence, les volumes des déchets équivalent à 33 % des aliments préparés. Nous estimons que, pour les 24 collèges publics, le gaspillage alimentaire annuel s'élève à 900 000 euros, de sorte que les enjeux sont véritablement fondamentaux. Par ailleurs, à la date du 21 octobre 2014, le Conseil général a organisé des rencontres professionnelles, justement sur la question du gaspillage. Il s'agissait alors de développer l'offre locale, ainsi que de favoriser la rencontre entre producteurs et acheteurs locaux. De plus, une enquête a été réalisée auprès des producteurs, puis une cartographie, afin de recenser et identifier l'offre locale et disponible.
David Maysonnade, Chef cuisinier au collège de Port-Sainte-Marie et Sylvie Goutouly, Chef du service Education Jeunesse de la DESSC ont été interviewés et peuvent témoigner sur cette thématique.

Le bilan carbone a démontré que le poste relatif à la voirie était le plus émanateur de gaz à effet de serre. Des actions sont déjà engagées par les services départementaux à cet égard, étant entendu que les pratiques d'entretien ont évolué depuis plusieurs années et que les infrastructures routières ont été modernisées. Par exemple, nous privilégions désormais l'emploi de formules à froid. De plus, nous limitons la consommation de matériaux nobles et, parallèlement, favorisons leur réemploi. Enfin, un logiciel nous sert à estimer les gains environnementaux sur les variantes ou diminutions de l'effet de serre, à partir des indicateurs renseignés. Ainsi, nous révisons le choix des procédés.

Le rôle joué par le laboratoire routier est important, de sorte que nous avons jugé utile qu'une interview de M. Trezières figure au rapport. De même, nous avons mis en avant un projet en cours qui vise à valoriser les déchets verts des bords de route. Nous évaluons les moyens humains et financiers grâce auxquels il serait possible de procéder à cette valorisation. Une seconde phase d'expérimentation aura lieu dans le courant de l'année 2015.

Bien que la voirie soit responsable de presque 70 % des émissions à effet de serre du Conseil général, nous pouvons nous satisfaire de la diminution de ces émissions, à hauteur de 9 %, entre 2009 et 2013. Nous sommes donc sur le bon chemin et il nous faut persévérer dans nos efforts visant à moderniser nos pratiques.

S'agissant des achats durables de la collectivité, nous avions identifié l'enjeu dès l'année 2010, lors de l'élaboration de l'Agenda 21 interne. En effet, cette démarche nous avait déjà donné l'occasion de formaliser trois actions spécifiques concernant les achats durables. Autrement dit, le Conseil général avait déjà pris conscience de l'intérêt de travailler sur ce volet.

D'après le bilan carbone, il s'est avéré que les intrants participaient de l'émission des gaz à effet de serre à hauteur de 8 % en 2013, dont 62 % pour le poste de la restauration. Je vous rappelle que les repas servis dans les collèges sont au nombre annuel de 1,8 million. Sur ces 8 %, 24 % correspondaient aux fournitures et services et 13 % aux matériaux. Dans le rapport, il est fortement préconisé de réorganiser et professionnaliser les achats dans la collectivité. Un agent est en charge de ces achats et il convient de coordonner les pratiques d'achat, d'en optimiser l'organisation et de systématiser la réflexion pour introduire des critères de développement durable.

Différents résultats chiffrés démontrent que les efforts commencent à être couronnés de succès. En effet, la part de marchés incluant des clauses de critères de développement durable est passée de 38 % en 2012 à 52 % en 2014. M. Maria a été interviewé sur cette thématique.

M. ESTÉBAN. – Merci, Jacques del Arco Aguirre. Il me revient maintenant de brosser les perspectives pour l'année 2015, sachant qu'il appartiendra à l'Assemblée de poursuivre les missions relatives au développement durable. Je souhaite mentionner quelques éléments concernant les énergies renouvelables. Je vous inviterai, en tant qu'acteurs et représentants de collectivités du Département, à vous reporter par exemple sur le rapport relatif aux énergies renouvelables, produit par l'Assemblée départementale. Le propos consiste à dresser le bilan du potentiel énergétique que représentent les énergies renouvelables en Lot-et-Garonne et à définir la prospective des éventuelles utilisations de ces mêmes énergies.

Je souhaite souligner également les efforts fournis dans le domaine de la méthanisation, pour lequel une étude très approfondie a été menée. J'attire aussi votre attention sur la démarche entreprise concernant le bois-énergie, en partenariat avec le Syndicat d'électrification. En outre, il nous reste à finaliser l'atlas des paysages, outil qui contribuera à la définition des politiques d'aménagement pour l'ensemble de nos paysages. Par ailleurs, la mobilité durable est à l'ordre du jour, notamment par le biais de l'action menée par le mouvement associatif « Enjeux Durables », qui regroupe une quarantaine d'associations départementales et qui travaille justement sur la mobilité. Ce groupe pourrait nous accompagner pour l'implantation de nouvelles aires de covoiturage.

La prise en compte du changement climatique ne pourra que s'accentuer, à mon avis. Par conséquent, pour les régimes d'aides nous intègrerons cette thématique à travers des clauses d'éco-conditionnalité, conformément à ce qui est préconisé. Enfin, nous travaillons sur le projet touristique majeur du Center Parcs, étant entendu que la biodiversité servira de vitrine au volet touristique du département.

Pour ma part, je tiens à remercier les services pour leur implication. Leur travail au quotidien a permis la réalisation de ce rapport et, plus largement, la mise en œuvre des deux programmes d'actions de développement durable par notre collectivité. Je remercie également tous nos partenaires, avec lesquels nous avons noué des relations étroites et constructives depuis de nombreuses années. La coopération s'avère excellente.

Au cours de cette mandature, de nombreuses actions ont été menées dans le département. Dès 2009, le service en charge du développement durable a contribué à lancer ces différentes actions. La notion de développement durable est aujourd'hui instillée dans la collectivité et, progressivement, elle prend sa place au sein des directions qui en portent les actions.

Le Conseil général s'est révélé précurseur dans certains domaines, notamment en ce qui concerne la dématérialisation. En effet, il y a dix ans, lorsque je suis arrivé au Département - en l'occurrence parmi les bancs de l'opposition - entre trois semaines et un mois nous étaient nécessaires pour obtenir un simple document dont l'objet avait été acté par notre instance. Je confirme qu'un Conseiller général de l'opposition devait rédiger un courrier adressé au Président du Conseil général pour accéder à ce type de pièce. Je conçois que les agents, alors, avaient d'autres tâches et que, par conséquent, ils ne pouvaient pas traiter notre demande sur-le-champ. Il fallait donc à peu près un mois d'attente avant de recevoir le document souhaité. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, grâce à la dématérialisation que nous avons mise en place et grâce à notre volonté politique, nous disposons des documents voulus en temps réel. J'en félicite l'Administration, ainsi que mes collègues de la majorité qui ont permis cette efficacité, au bénéfice de l'ensemble des élus et du personnel administratif.

Par ailleurs, les partenariats avec les espaces énergie permettent maintenant de proposer aux Lot-et-Garonnais des appels à projets « rénovez durable » et « habitat du futur ». Ce sont autant d'avancées concrètes en matière de logement, en particulier du point de vue de l'isolation, des performances énergétiques et des bâtiments. Cette thématique constitue un axe fort du projet de loi de la transition énergétique, laquelle est en cours de finalisation. L'éducation à l'environnement et au développement durable a, par ailleurs, toujours représenté un axe fort de notre Agenda 21. Cette volonté farouche du Département a ainsi été saluée au niveau national et par des partenaires locaux.

Monsieur le Président, c'est donc avec émotion et une certaine fierté que je vous rends la parole, après cette présentation. Je suis convaincu que les enjeux inhérents au développement durable seront dorénavant au cœur des préoccupations de l'Assemblée départementale. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Michel Estéban. Il n'est pas prévu de débattre, mais nous pourrons évoquer ce sujet lors de la discussion qui suivra mon intervention. Merci encore une fois pour ce travail tout à fait important et innovant. Cette présentation a reflété l'avancée, depuis l'année 2008, dans le domaine du développement durable. C'est le résultat notamment de l'institution de cette Commission qui, auparavant, n'existait pas.

Vote Rapport 4001 : l'Assemblée prend acte.

RAPPORT N°9001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015

Projection d'un diaporama. (diaporama 2 p. 54)

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, je crois que nous pouvons considérer la présente séance comme étant historique. Elle l'est puisqu'elle est la dernière de la mandature, mais elle est surtout l'ultime session du Conseil général dans sa forme actuelle. La loi du 17 mai 2013 a posé les fondations du nouveau Conseil départemental. Il appartiendra à la nouvelle assemblée issue des urnes de construire le Département de demain : un Département modernisé avec, enfin, la parité, des cantons plus représentatifs des territoires et une assemblée intégralement renouvelée pour un mandat de six ans.

Les débats nationaux sur l'avenir de notre institution départementale ont été longs et parfois âpres. Tel est d'ailleurs le prix de la démocratie. Cependant, un point est acquis : le nouveau Conseil départemental présentera un visage neuf et moderne. Comme vous le savez, ma position a toujours été constante quant à ce dossier. Il était devenu nécessaire de réformer en profondeur une

institution certes bicentenaire, mais affaiblie à la fois par une contrainte financière grandissante et par une obsolescence de notre démocratie locale.

Pour autant, réformer ne signifie pas « faire table rase ». Pour que les espaces ruraux soient en capacité de relever les immenses défis auxquels ils sont confrontés, nous avons besoin d'un Département stratège, un Département capable de porter des grands projets et, simultanément, de soutenir les initiatives locales. Le combat que j'ai mené avec Germinal Peiro, Député de la Dordogne, sur la base des préconisations du rapport Raffarin-Krattinger, a permis de faire entendre la voix de nos territoires. Le Département continuera à exister dans les espaces ruraux, car il est indispensable à leur cohésion et à leur développement équilibré.

Aujourd'hui, pour la première fois depuis des décennies, nous sommes sur le point d'achever ce chantier majeur pour l'avenir de notre pays, avec la loi sur le regroupement des Régions et la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Celle-ci engage la clarification des compétences entre les différents échelons. Dans ce cadre, le Département sera non seulement conforté dans l'espace rural, mais il verra aussi ses missions de proximité renforcées et précisées.

J'en viens maintenant aux aspects proprement budgétaires et financiers. Le débat d'orientations budgétaires fournit l'occasion de faire le point sur notre situation financière, afin que nous puissions examiner avec clarté et lucidité les moyens dont nous disposons pour engager notre action. Et, comme vous pourrez le constater à travers la suite de mon intervention, nous sommes bien loin des caricatures et raccourcis approximatifs et mensongers incessamment répétés par l'opposition départementale.

Mais avant de vous exposer les orientations 2015, je veux vous présenter le bilan de l'exercice 2014. Dès 2013, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, j'avais pris les décisions qui s'imposaient pour rétablir nos marges de manœuvre financières afin de préserver, à fiscalité constante, sans sur-endetter notre collectivité, les grands équilibres budgétaires. L'exercice 2014, qui vient de s'achever, présente des résultats particulièrement satisfaisants. Il confirme la poursuite du rétablissement des comptes départementaux, tout en affichant un haut niveau d'investissement.

Voici ce qu'il faut retenir de ce bilan 2014 :

- un excédent net de 21,7 millions d'euros ;
- pour la seconde année consécutive, une épargne brute qui augmente et passe la barre des 40 millions d'euros.

L'épargne brute, qui avait baissé légèrement à partir de l'année 2010, a été reconstituée à partir de 2013, pour atteindre des proportions qui se rapprochent de celles de 2008.

Le niveau d'épargne brute dégagé en 2014 s'explique, principalement, par la conjonction de deux facteurs. Tout d'abord, les recettes ont affiché une nette augmentation entre 2013 et 2014, à raison de 18,8 millions d'euros de plus, soit une hausse de 5,5 % en volume. Cette évolution positive résulte notamment du renforcement de la péréquation mise en œuvre par l'État afin d'alléger le poids des allocations individuelles de solidarité, celles-ci ayant augmenté de 10 millions d'euros en 2014. En outre, le recouvrement de produits exceptionnels et non récurrents, que sont le premier versement du canon du BEA (avec un impact net de 6 millions d'euros) et la vente du centre de loisirs de Cauterets (au prix de 1,2 million d'euros), a également contribué à cette augmentation des recettes.

Le second facteur ayant permis ce niveau d'épargne a été la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Celles-ci n'ont augmenté qu'à raison de 10,5 millions d'euros entre 2013 et 2014, soit une hausse de 3,4 %). Nous avons réussi à contenir ces dépenses de fonctionnement malgré une progression sensible des charges affectées à certains domaines d'intervention du social, représentant une hausse de 6 millions d'euros. Parmi ces charges, ce sont tout particulièrement le RSA (à raison de 4,6 millions d'euros supplémentaires en valeur, soit une augmentation de 9,5 %) et la contribution

au fonds de solidarité (à raison de 2 millions d'euros en plus) qui ont évolué. Somme toute, l'accroissement des prestations sociales explique à lui seul près de 80 % des dépenses nouvelles.

Les dépenses de personnel ont progressé de 3,3 % soit une hausse de 1,7 million d'euros à périmètre constant. À ce montant, s'est ajouté l'impact de l'intégration, au budget principal, des agents du parc routier pour un montant de 1,4 million d'euros. Jusqu'en 2013, cette, dépense était comptabilisée dans un budget annexe. Elle est, bien sûr, comme auparavant, compensée par l'État. Ce sont donc ces deux catégories de dépenses qui expliquent plus de 90 % de la progression des dépenses de fonctionnement d'un exercice sur l'autre. Hors dispositifs de péréquation et hors produits exceptionnels, les recettes ont progressé de 1,3 million d'euros, soit un écart de 0,4 %.

En 2014, le Département a privilégié l'affectation du surplus d'épargne dégagé au financement des dépenses d'équipement. Ce choix d'autofinancement a permis :

- de préserver un niveau satisfaisant d'investissement, légèrement supérieur à celui de 2013, alors que, pour la plupart des autres Départements, la poursuite de l'érosion de ces dépenses est annoncée pour la cinquième année consécutive ;
- de limiter le recours à l'emprunt et, ainsi, de contenir l'évolution de la dette nouvelle à moins de 6 millions d'euros.

En 2014, nous avons ainsi réussi à accroître légèrement notre volume d'investissements (+ 0,4 %), alors que la tendance nationale affichait une baisse de 3,4 % pour l'ensemble des Départements. De fait, le volume d'investissements aurait dû augmenter de 5 %, si la Communauté d'Agglomération d'Agen avait été plus efficace dans sa gestion, en intégrant – comme cela était prévu – le solde de notre participation financière à la réalisation de la déviation d'Agen. Tout cela se traduit par une augmentation conséquente des restes à réaliser pour 2014 en dépenses d'équipement.

J'ai demandé aux services départementaux de comparer le montant annuel moyen de l'investissement sur deux cycles. Vous connaissez ces tableaux. Entre 2002 et 2007, avant la crise, l'investissement annuel moyen s'élevait à un peu moins de 60 millions d'euros. Entre 2008 et 2014, il a atteint 67.5 millions d'euros. Entre ces deux périodes, la différence correspond à une hausse d'environ 12,5 % en moyenne annuelle.

Vous avez pu prendre connaissance, dans le rapport d'orientations budgétaires, de l'analyse réalisée par la Banque postale. Ces chiffres sont de nature à rendre humble, n'est-ce pas, Monsieur Genestou ? Force est de constater que l'évolution des dépenses réelles d'investissement du Lot-et-Garonne est largement plus dynamique que celle des Départements de la strate. En 2004, les dépenses d'investissement en euros par Lot-et-Garonnais étaient inférieures de 25 % par rapport à la strate. En effet, elles s'élevaient à 152 euros par habitant, contre 203 euros dans les Départements de la même strate. En 2011, en Lot-et-Garonne, ces dépenses sont passées à 240 euros par habitant. Nos dépenses d'investissement ont ainsi progressé de 90 euros par habitant, alors que celles des autres Départements enregistraient une baisse de 20 euros par habitant. Il faut dire qu'entre 2002 et 2007, nous ne subissions pas la crise qui nous impacte depuis 2008.

Après six années ambitieuses en matière d'investissement, le Département est revenu à un niveau proche de celui des autres collectivités. Je vous rappelle que notre engagement en faveur des trois déviations (Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot), ainsi que la construction du nouveau collège de Monflanquin et la participation à la LGV, à hauteur de 10 millions d'euros, ont généré au total 100 millions d'euros d'investissements exceptionnels. Somme toute, ces 100 millions d'euros ont servi à combler un retard accumulé par des années d'immobilisme, entre 2002 et 2007.

Depuis 2008, l'atonie des recettes et les impacts de la crise économique et financière nous ont conduits à recourir à l'emprunt afin de poursuivre nos investissements. Au contraire, les autres Départements ont choisi de contracter leur politique d'investissement. Nous assumons pleinement notre choix.

Par ailleurs, vous allez pouvoir constater que notre capacité de désendettement a été nettement améliorée. En 2014, la volonté de la collectivité d'autofinancer les investissements a permis de limiter l'évolution du nouvel encours de dette à moins de 6 millions d'euros. L'année 2014 a enregistré un nouveau rétablissement du ratio de solvabilité, avec une capacité de désendettement qui est passée à 5,6 années, après le pic de 8,9 années en 2012, étant entendu qu'il fallait bien assumer les investissements de taille que nous avions choisis.

Voilà la réalité, mes chers Collègues : nos finances sont saines, contrairement à ce que l'opposition avance sans argument. Le tableau projeté à l'écran le démontre très clairement. En effet, le seuil de vigilance se trouve entre 10 et 15 ans, tandis que le seuil de surendettement est au-delà de 15 ans. En l'occurrence, la capacité de désendettement du Département du Lot-et-Garonne est de 5,6 années. Les informations que je vous donne sont d'ailleurs incontournables, puisqu'elles proviennent du compte administratif. Je n'oublie pas de vous préciser qu'en 2015, nous maintiendrons l'encours de la dette à son niveau actuel.

J'en viens aux perspectives pour l'année 2015, dont les grandes lignes vous ont été exposées dans le rapport d'orientation que je vous ai adressé. Nous traversons une période économiquement difficile en France, comme en Europe. Du reste, je ne m'y attarde pas. Les dépenses sociales s'accélèrent, en particulier les allocations individuelles de solidarité, avec l'accroissement constant du nombre de bénéficiaires du RSA. En 2015, il nous faudra donc optimiser encore davantage nos dépenses de fonctionnement et rechercher des sources d'économies pour continuer à investir.

Cette même année, nous subirons une accentuation de l'effet de ciseaux. En effet, malgré la pérennisation des dispositifs de péréquation favorables à notre collectivité, visant à compenser l'augmentation des allocations individuelles de solidarité, la baisse d'une ampleur inédite des concours financiers de l'État ouvre une période nouvelle qui impactera profondément et durablement la structure du budget départemental. Pour notre collectivité, cela se traduira concrètement par une baisse de la DGF de l'ordre de 4,6 millions d'euros. La diapositive précédente illustrait le contexte national qui génère cette situation.

Nous le savons tous, dans un contexte économique difficile, plus que jamais, il faut investir pour soutenir l'activité des entreprises, la création de richesses et d'emploi. C'est donc sur cette première orientation que je souhaite commencer, laquelle consiste à maintenir une politique d'investissement et d'intervention dynamique afin de poursuivre le développement du territoire et soutenir l'économie locale. De grands chantiers, tels que la modernisation de la RN 21, le lancement du barreau de Camélat, l'implantation d'un Center Parcs et le redéploiement du très haut débit, sont programmés pour les années futures. Ces nouvelles opérations devront trouver leurs financements sans trop impacter les projets en cours, notamment :

- la poursuite du plan de rénovation et de réhabilitation des collèges, ainsi que des établissements médico-sociaux ;
- la poursuite des plans de modernisation et de rénovation des casernes du SDIS, ainsi que des infrastructures routières.

Nous devrons également poursuivre l'accompagnement des Communes dans leur projet d'aménagement et de développement local. Nous nous sommes d'ailleurs engagés sur un abondement financier complémentaire de près de 2 millions d'euros, dans le cadre des mesures pour la relance du bâtiment et des travaux publics que nous avons votées en ce début d'année. Face à la crise, le Département, premier donneur d'ordre public, doit continuer d'investir pour le quotidien des Lot-et-Garonnais. Vous avez pu constater que les dotations de l'État augmentent également de presque 30 %. Cumulées à nos interventions, elles devraient nous permettre de contribuer au renouveau de ce secteur d'activité qui souffre énormément en ce moment.

Je suis personnellement convaincu que nous devons rester volontaires pour dégager un budget d'investissement dynamique qui permettra de soutenir plus efficacement l'économie locale.

Nous devons aussi tenter de freiner la spirale négative qui conduit nos concitoyens du travail vers le chômage, puis du chômage vers le RSA. C'est pourquoi, cette année encore, je vous propose de continuer d'investir et d'injecter entre 55 et 60 millions d'euros d'investissements publics dans l'économie locale.

La seconde orientation vise la poursuite de la gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Nous continuerons à développer les pistes d'économies dans les dépenses courantes, tout en préservant le niveau de qualité du service rendu. Cependant, ces dépenses continueront d'augmenter de façon inéluctable, sous la pression des prestations sociales dont la progression est estimée à 7 millions d'euros entre 2014 et 2015. Ce montant est légèrement supérieur à l'évolution réelle que nous avons constatée entre 2013 et 2014. Enfin, les ajustements des contributions départementales au SDIS et au Syndicat mixte de l'aérodrome devraient augmenter de 1,2 million d'euros. Ces hausses sensibles conduiront à limiter le rythme de croissance des dépenses dans les autres domaines, y compris pour la masse salariale dont la progression totale devrait être contenue autour de 2 %.

La loi de finances pour 2015 a maintenu le fonds de solidarité pour faire face à la charge des allocations de solidarité nationale versées par les Départements. Cependant, en 2015, le reste à charge pour le Département sera en progression par rapport à celui de l'année 2014. Je rappelle que ce reste à charge est passé de 24 millions d'euros en 2008 à 48 millions d'euros en 2014. La seule solution pour les Départements consiste dans la récupération de la prestation du RSA par l'État, car sa dynamique affecte durement tous les Départements. Avec l'ADF, je milite activement pour cette solution auprès du Gouvernement, ce d'autant plus que notre gestion est saine, comme le prouve la comparaison avec la situation des Départements de notre strate.

En effet, nos charges de fonctionnement sont globalement inférieures à la moyenne de la strate, mais c'est surtout à travers leur composition que se reflète la réalité de notre gestion. Nos dépenses de personnel sont inférieures de 32 % à la moyenne, étant précisé que la source de cette information est le Ministère du budget. C'est un point que je souligne, vis-à-vis des membres de l'opposition, en particulier de ceux qui n'auraient pas compris que nos frais de personnel sont relativement faibles. Certains s'évertuent, dans la campagne actuelle, à colporter des contre-vérités. Par ailleurs, nos dépenses d'administration générale sont inférieures de 76 % à celles des autres Départements comparables. Nous n'avons pas à rougir de la façon dont est conduite la politique départementale depuis sept ans. Ces ratios parlent d'eux-mêmes. Ils invalident toutes les critiques infondées et démagogiques quant à la prétendue dérive de notre gestion et de nos finances.

Enfin, la troisième et dernière orientation consiste à ne pas augmenter la fiscalité, cela pour la sixième année consécutive. Notre majorité a toujours été attentive au pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais.

Monsieur de Lapeyrière, s'il vous plaît, avant d'intervenir, attendez que nous abordions le projet proprement dit. Certes, je comprends votre gêne.

Les orientations budgétaires que je viens de vous présenter témoignent de notre capacité à gérer une collectivité. Nous avons assumé le choc d'investissements exceptionnels des années 2008 à 2012, et nous rétablissons nos ratios d'endettement et de fonctionnement. Demain, nous continuerons d'afficher ce volontarisme pour développer les politiques qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des Lot-et-Garonnais et à la préparation de l'avenir. En procédant ainsi, nous demeurons fidèles à nos valeurs et à nos engagements. C'est pourquoi, demain, nous poursuivrons nos efforts en faveur de l'accès aux soins de proximité, avec le déploiement des MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) sur l'ensemble du territoire.

Je le rappelle, notre engagement en faveur de ce programme pluriannuel d'investissements s'élève à 2,7 millions d'euros. Avec nos partenaires, nous co-construisons une politique d'attractivité en matière de santé, dont les premiers fruits ont été récoltés en 2014. Mes chers Collègues, pour la première fois depuis dix ans, le solde des arrivées et des départs de médecins s'avère positif. Les jeunes praticiens plébiscitent notre organisation de santé. Aujourd'hui, onze des quinze pôles de santé sont réalisés ou en cours, tandis que huit MSP sont ouvertes et fonctionnent. Cette année, en 2015, cinq nouvelles MSP verront le jour à Monflanquin, Casseneuil, Astaffort, Caudecoste et Tonneins. À travers ce dossier, comme à travers tous les autres, le Département a pleinement joué la carte du partenariat entre tous les acteurs du monde de la santé.

Oui, mes chers Collègues, c'est en fédérant les hommes et les initiatives que l'on bâtit pour longtemps. C'est notre méthode en matière de santé, c'est aussi notre marque de fabrique en matière économique. La réussite des clusters témoigne de la dynamique économique actuellement à l'œuvre dans notre Département. En initiant cette action, unique en France à l'échelle d'un département, nous avons su répondre à la demande des chefs d'entreprises exprimée lors de l'élaboration du schéma de développement économique. De surcroît, nous avons su créer les conditions d'un écosystème favorable à la compétitivité, à l'innovation, donc à la création d'emplois au sein des branches industrielles qui créent de la valeur ajoutée dans nos territoires.

Les clusters ou « grappes d'entreprises » (pour parler français), tels que nous les avons bâtis avec la Chambre de commerce et d'industrie, s'avèrent être des outils performants dans la période de crise que nous traversons. Le principe de cette politique économique locale est très simple. Chaque fois que possible, il s'agit de développer des synergies entre les TPE et PME d'une même branche, de leur donner accès aux produits de la recherche et développement, ainsi qu'aux formations. Nous devons regarder les choses en face. Si nous voulons que le Lot-et-Garonne soit mieux armé pour affronter une concurrence internationale toujours plus vivace, nous devons faire preuve d'audace et d'inventivité pour offrir de nouvelles solutions à notre tissu économique.

À l'heure où nous parlons, dix grappes d'entreprises ont été labellisées par le Conseil général. Elles mobilisent quelque 130 entreprises, centres de recherche et développement, et centres de formation. Ces dix entités investiront 7 millions d'euros à travers soixante actions concrètes. Pour le développement de l'économie lot-et-garonnaise, pour l'attractivité de nos territoires, pour nos emplois, ces initiatives traduisent une dynamique bien visible que nous devrons amplifier dans le courant de l'année 2015 et au-delà. Mes chers Collègues, je suis fier de cette initiative, tout comme je suis fier d'avoir suscité le cluster numérique, lequel contribuera à l'installation d'une école d'ingénieurs informatiques en Lot-et-Garonne, précisément à Agen.

Accès aux soins partout et pour tous, développement des clusters et, naturellement, déploiement de l'internet en très haut débit. Tel est le troisième pilier de la modernisation lot-et-garonnaise que nous avons initiée et qu'il nous faut absolument réussir. Ici même, l'an dernier, nous nous sommes assigné un objectif ambitieux, mais réaliste : raccorder d'ici à dix ans 70 % des Lot-et-Garonnais à la fibre optique. Pourquoi ? Parce que la révolution numérique constitue un préalable indispensable pour le développement de nos territoires et entreprises, pour notre attractivité économique, mais aussi pour l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Pour autant, nous n'avons certainement pas le temps d'attendre dix années supplémentaires. La mondialisation accélère l'histoire, raison pour laquelle nous devons dès à présent répondre aux urgences d'aujourd'hui et anticiper les besoins de demain. 2015 sera donc l'année des premiers déploiements du très haut débit, mais aussi l'année de la montée en débit qui profitera à l'ensemble des Lot-et-Garonnais. Nous venons de voter, lors de la dernière réunion de la Commission permanente, le financement du déploiement d'un nouveau réseau hertzien WifiMax. Celui-ci permettra de couvrir le département avec une offre internet de 6, 10 ou 20 mégabits, ce dans les 18 mois au maximum.

Mes chers Collègues, ces quelques exemples démontrent que 2015 sera une année déterminante pour le développement de notre département. Ils confirment que l'attentisme et l'immobilisme n'ont pas leur place dans la gestion d'une collectivité comme la nôtre. Dans la continuité du mandat qui s'achève, le nouveau Conseil départemental devra s'affirmer comme un catalyseur des projets d'avenir. Préparer demain, c'est d'abord gagner la bataille des infrastructures qui feront du Lot-et-Garonne le cœur battant du grand Sud-Ouest, situé entre les espaces métropolitains de Bordeaux et Toulouse.

Vous le savez, l'État vient d'entériner une avancée majeure. Pour la première fois dans l'histoire de notre département, priorité à été donnée à l'achèvement de la transformation en 2x2 voies de la RN 21 et à la réalisation de son prolongement naturel, le barreau de Camélat. L'analyse que j'ai toujours défendue a été validée dans le cadre de la programmation du contrat de projet État-Région pour 2015-2020. De fait, elle a été validée par le Préfet de Région, lors de la dernière conférence des exécutifs. L'État s'est engagé à participer à l'opération du barreau de Camélat, ce qu'il avait toujours refusé jusqu'à présent.

La vallée et la gouttière lot-et-garonnaises dessinent l'axe de développement privilégié de notre département. Cependant, l'axe formé par la RN 21 et le barreau de Camélat constitue désormais le deuxième axe majeur de développement du Lot-et-Garonne. Sa modernisation permettra enfin que les territoires du Villeneuvois et du Fumélois soient mieux raccordés au pôle de développement agenais, de manière à conforter une dynamique globale à l'échelle du Lot-et-Garonne.

Mes chers Collègues, c'est aussi en 2015 que nous devrons réussir l'implantation du Center Parcs dans la partie ouest du Lot-et-Garonne, sur les territoires des Communes de Pindères et Beauziac. Le projet avance désormais à grands pas. Le protocole d'accord entre le Conseil général, la Région et Pierre & Vacances sera voté par la Région lors de la session du 16 mars. Dès la mi-mars, la promesse de vente des terrains sera signée et, je le rappelle, nous nous engageons à acquérir 35 hectares afin de protéger et valoriser cet espace naturel remarquable.

Ce projet évolue donc très positivement et je veux aujourd'hui m'en réjouir publiquement. C'est la conséquence directe du professionnalisme et de la rigueur avec laquelle nous menons ce dossier. Mes chers Collègues, il y a un an, j'avais déclaré que les projets touristiques explosaient sur l'ensemble du territoire. Certains, toujours les mêmes, y ont vu une marque d'autosatisfaction infondée. Aujourd'hui, la réalité vient confirmer mon analyse.

Le 27 janvier dernier, j'ai rencontré à Paris Monsieur Javier Garbajo, Directeur général du groupe Aspro, nouvel actionnaire du parc Walibi Sud-Ouest. Il m'a confirmé sa ferme volonté de développer le parc, conformément aux engagements pris antérieurement. Le partenariat entre le parc Walibi et Manureva devrait être finalisé au terme d'une période d'observation. Enfin, il y a quinze jours, le projet touristique de Tournon d'Agenais a franchi une étape capitale avec la signature de l'acte de vente du lac. Le groupe Franceloc engagera les travaux très prochainement, pour une ouverture prévue dès cet été.

Les autres dossiers avancent aussi. Oui, l'investissement touristique explose en Lot-et-Garonne. Oui, notre action dans ce domaine est dynamique et efficace. Pour ma part, je suis toujours en relation avec de grands opérateurs touristiques nationaux, afin de leur proposer de venir investir sur certains sites. Voilà pour les grands dossiers d'actualité.

Mes chers Collègues, j'ai utilisé à dessein le mot « réussir ». En effet, les projets ne naissent pas au fil de l'eau. Il faut une volonté politique sans faille pour les conduire jusqu'à leur aboutissement et pour faire bouger les lignes. Dans quelques semaines, la nouvelle Assemblée départementale sera appelée à se prononcer sur le budget de notre collectivité pour l'année 2015. Les orientations budgétaires, que je viens de vous soumettre, en constituent l'ossature. Elles traduisent notre ambition pour le Lot-et-Garonne de demain, en maintenant les engagements politiques pris par la majorité, dont les suivants, parmi bien d'autres :

- solidarité avec les plus démunis ;
- solidarité intergénérationnelle, qui est le socle de l'action de notre collectivité ;
- proximité avec les acteurs économiques et les concitoyens ;
- éducation et jeunesse ;
- logement et habitat ;
- développement durable, thématique transversale qui, depuis quatre ans, est présente dans l'ensemble de nos politiques ;
- modernisation et sécurisation des infrastructures ;
- gratuité des transports scolaires.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité des actions engagées depuis 2008, visant à bâtir un Lot-et-Garonne plus solidaire, plus moderne et plus durable. Tout cela est le fruit d'un important travail d'équipe au quotidien. Aussi, avant de terminer mon propos et à l'aube des futures échéances, je veux remercier très chaleureusement l'ensemble des agents départementaux pour leur immense travail au service des Lot-et-Garonnais. Je veux aussi leur signifier le plaisir et la fierté que j'ai éprouvés à conduire notre département pendant ces sept dernières années. Chaque agent est indispensable à la vie de notre collectivité.

Chers Collègues, je souhaite également vous remercier, vous tous, pour votre engagement pour le Lot-et-Garonne durant ce mandat. Je veux remercier particulièrement celles et ceux d'entre vous qui ne seront pas candidats pour le prochain mandat et qui quitteront cette assemblée dans quelques semaines. Je remercie aussi tous les membres de la majorité qui ont été à mes côtés pour mettre en application les engagements que nous avons pris devant les Lot-et-Garonnais depuis 2008. Je tiens à citer chacun de vous : Christian Férullo, Jean-Pierre Fougeyrollas, Francis Da Ros, Georges Denys, Christian Bataille, Michel Estéban, Marie-Christine Kidger, Marc Boueilh, Jean-Michel Drapé, Christian Lussagnet, Bernard Genestou (élu en 1975, si ma mémoire est bonne), Jean-Claude Guénin, Pierre Lorenzon et Michèle Lafoz.

J'ai une pensée particulière pour les Vice-Présidents qui ne se présenteront pas à l'occasion des prochaines élections : Christian Férullo (qui a contribué à la réussite de la gratuité du transport scolaire en Lot-et-Garonne), Jean-Luc Barbe (qui, d'une manière exceptionnelle, s'est mobilisé dans sa mission relative au développement social), Michel Estéban (qui a accompli un travail remarquable au sein de la nouvelle Commission dédiée au développement durable), Christian Bataille (qui a toujours œuvré avec passion pour le développement du tourisme). Merci également à Francis Da Ros pour son engagement résolu en faveur de la rénovation des centres d'incendie et de secours.

Mes chers Collègues, si nous voulons demain répondre efficacement aux besoins de nos populations et de nos territoires, dans un contexte particulièrement contraint, nous devrons poursuivre la saine et rigoureuse gestion que nous avons mise en œuvre. Cette gestion responsable, dès le premier euro engagé, constitue le moteur de la réalisation de nos ambitions. En 2015 et pour les années suivantes, elle nous permettra de poursuivre notre stratégie de non-augmentation de fiscalité et de maîtrise de l'endettement.

Mes chers Collègues, la majorité départementale peut être fière de son bilan. Dans ses domaines de compétences, malgré un contexte économique et social particulièrement difficile, nous avons su innover, fédérer, améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et préparer l'avenir. Aux Lot-et-Garonnais d'en juger, maintenant. Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Alain Merly.

M. MERLY. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, le 20 mars 2008, vous prononciez ici même votre discours d'investiture. Dans un élan de lyrisme bien compréhensible, vous déclariez alors : « Le Lot-et-Garonne dispose de multiples atouts, insuffisamment exploités à nos yeux jusqu'à présent. Il est grand temps de redonner à notre département la place qu'il mérite. ». Sept ans

après cette affirmation solennelle, la place peu enviable du Lot-et-Garonne est celle du 16e département le plus pauvre de France. Pour moi, ce n'est pas la place qu'il mérite.

Et pourtant, le Lot-et-Garonne, comme l'ensemble des territoires ruraux, méprisés par les élites parisiennes, martyrisés par le Gouvernement que vous soutenez, disposent d'un vrai potentiel de développement. L'histoire et le patrimoine y côtoient l'innovation et la modernité, pour que nous y cultivions ensemble un véritable art de vivre.

Ce territoire, je le sers depuis maintenant plus de vingt ans, ici, en cet hémicycle, mais également sur le terrain, au contact des Lot-et-Garonnais. Je suis donc autorisé à vous dire aujourd'hui, avec sincérité, que ces derniers sont fatigués des belles paroles. Ils sont fatigués d'entendre des diagnostics qui ne recoupent en rien leur perception de la situation sur le terrain. Ils sont fatigués des jeux de rôle où le discours se construit sur des postures politiciennes. Ils veulent simplement un discours de vérité. Or, si nous sommes dans l'incapacité de tenir ce discours, ils iront le chercher dans la bouche des extrémistes et des populistes.

Il est grand temps de sortir de ce périmètre étriqué, qui consiste à masquer la réalité pour espérer des dividendes électoraux. Proposons plutôt une vision claire du présent et ayons le courage d'assumer les réalités du moment : c'est la seule voie pour préparer efficacement l'avenir du territoire.

Votre discours, Monsieur le Président, ne va pas dans ce sens. Et répéter à l'envi, comme vous le faites, que votre bilan est exceptionnel ou que vous avez modernisé le Lot-et-Garonne n'est pas en cohérence avec l'idée que se font les Lot-et-Garonnais de la situation actuelle. Oser dire, comme vous le faisiez il y a peu, que le Lot-et-Garonne connaît son « printemps économique » frise l'indécence ou le cynisme, alors que nous connaissons la situation réelle des entreprises de notre département. La méthode Coué atteint alors ses limites et finit par indisposer les plus complaisants.

Se posent alors des questions simples. Qu'avez-vous vraiment fait, qui soit utile et efficace, en sept ans ? Avez-vous tenu les promesses qui étaient les vôtres en 2008 ? Vous promettiez un schéma de modernisation du réseau routier. Nous avons eu le schéma, mais pas le réseau. Vous avez seulement terminé le programme de déviation que nous avions programmé et considérablement réduit l'investissement dans la voirie départementale.

En outre, vous promettiez la couverture en haut débit et en téléphonie mobile pour l'ensemble du département. Force est de constater que rien de sérieux n'est encore réalisé sur le terrain. Et il a fallu attendre l'approche des élections pour que vous fassiez des annonces dans ce domaine. Enfin, vous promettiez une carte Pass'Sport pour favoriser l'accès aux loisirs des jeunes. Or elle n'a jamais vu le jour. Et si vous fustigiez, à juste titre et en 2008, notre insuffisance en matière d'évaluation des politiques publiques, nous attendons toujours vos propres rapports d'évaluation sur la kyrielle de plans et schémas qui ont fait l'essentiel de votre action.

La politique de lutte contre la désertification médicale, que vous revendiquiez avec force communication, n'est pas née de vos réflexions. Je rends ici hommage à celui qui, le premier, avait porté ce dossier avant 2008 : notre collègue Jean-Michel Drapé. Je me plais aussi à rappeler que, bien que dans l'opposition, nous avions saisi le Conseil de l'Ordre des médecins avant vous. Cela vous avait d'ailleurs incités à précipiter et imaginer la CODDEM (Commission Départementale de la Démographie Médicale). C'est donc un dossier que nous avons soutenu sans réserve, mais qui est encore incomplet pour porter l'ensemble des réponses à ce sujet difficile.

Il y a, enfin, les grands projets que vous revendiquez toujours comme étant les points forts de votre politique : la gratuité des transports scolaires et l'APA+, deux mesures qui ont d'abord eu un effet négatif sur nos dépenses de fonctionnement. Mais elles ont eu pour vous l'avantage d'une résonance politique dont vous avez su tirer parti, au détriment des finances départementales. Populaires, et même devenues populistes du fait de l'excès outrancier de la communication qui les a accompagnées, ces deux mesures ne préparent en rien l'avenir du Lot-et-Garonne.

La gratuité est un mot ambigu, dont le sens n'a pas la même portée pour tous les contribuables. Je rappellerai que, dans le même temps, vous augmentiez la taxation des Lot-et-Garonnais de 15 %. Il est d'ailleurs curieux de constater que le Conseil général de Corrèze, longtemps présidé par François Hollande, ait choisi de revenir sur cette gratuité, comprenant que ce principe comportait aussi son lot d'injustices. Pour notre part, nous ne reviendrons pas sur cette disposition, mais nous nous attacherons à en rationaliser la dépense, laquelle a pratiquement doublé en sept ans. Cette différence représente une part importante du soutien nécessaire à l'investissement des collectivités, dont elles ont grand besoin aujourd'hui.

Par ailleurs, nous suivrons avec attention votre politique des clusters, une politique d'ailleurs répandue dans l'ensemble de l'hexagone, dont les effets ne sont pas encore avérés. Nous avons soutenu ce dispositif, mais nous avons aussi demandé d'en évaluer la réelle efficacité. Le monde économique se nourrit de pragmatisme et de réalisme, pas seulement de manchettes publicitaires.

Nous nous réjouissons de l'installation d'un Center Parcs dans le territoire, comme nous avions apprécié, il y a plus de vingt ans, la venue de Walibi. Ce site est devenu aujourd'hui un atout majeur du tourisme lot-et-garonnais. La position géographique du Lot-et-Garonne, avec le massif landais et l'autoroute, ont poussé Pierre & Vacances à choisir notre département. Nous aurons, avec cette nouvelle infrastructure, une force supplémentaire dont bénéficiera l'ensemble de l'économie départementale.

Enfin, je ferai un commentaire à propos de votre fameuse méthode de concertation appliquée à l'ensemble des sujets, que vous revendiquez sans cesse, espérant sans doute qu'elle vous vaudra une image d'homme de dialogue. Force est de constater que, si vous prenez la posture de l'écoute, vous n'entendez pas ceux qui vous parlent. Nous aurions aimé, de ce point de vue, que vous usiez d'une telle méthode pour le redécoupage des cantons que personne ne comprend sur le terrain.

Monsieur le Président, chers Collègues de la majorité, votre discours triomphaliste manque de pudeur. Cache-t-il votre fébrilité à l'approche d'une échéance électorale, au cours de laquelle il vous faudra bien assumer votre soutien au Président Hollande, ainsi qu'à la politique désastreuse de ses gouvernements successifs ? Faut-il aussi que vous soyez fébriles pour annoncer des mesures électoralistes, prises à la hâte à l'approche de l'échéance ? Engager, à deux mois du premier tour, des mesures de relance exceptionnelles en direction du secteur du bâtiment et des travaux publics relève d'un manque de vision assez consternant. Aujourd'hui, vous sollicitez des collectivités pour qu'elles investissent, alors que vous les aviez bridées auparavant. De plus, les difficultés du BTP ne datent pas d'hier. Annoncer maintenant un engagement à hauteur de 2,5 millions d'euros, alors que l'investissement du Département a baissé de 30 millions d'euros depuis 2008, n'est pas très crédible.

Je viens à présent à l'objet de cette session : les orientations budgétaires pour l'année 2015. Plus volumineux qu'à l'accoutumée, votre document n'en est pas plus consistant. Il prend la forme d'un véritable tract politique à la gloire de l'exécutif. En 2008, lors de ce même exercice, Patrick Cassany s'exprimait en votre nom. Avec l'acidité de la dérision, il évoquait le « monde merveilleux de Michel Diefenbacher ». Or, aujourd'hui, votre rapport n'est rien d'autre que le « monde merveilleux de Pierre Camani ». La vision que vous proposez et le bilan flatteur que vous vous attribuez ne sont que la marque de votre idéologie politique.

Au-delà de l'autosatisfaction habituelle qui vous caractérise, vous vous prévalez d'une amélioration de la situation financière de la collectivité. Curieuse analyse, alors que la dette a progressé de 70 % depuis l'année 2008 et que notre investissement a chuté dans de fortes proportions ! Vous ne rétablissez les ratios financiers présentables qu'à partir d'une acrobatie budgétaire, basée sur un faible niveau d'investissement et sur la vente du patrimoine départemental. Nous considérons que le BEA (Bail Emphytéotique Administratif) sur les gendarmeries fait perdre au

Département 22 millions d'euros sur la durée du bail. Or, fort opportunément pour vous, il lui fait gagner 13 millions d'euros durant les années 2014 et 2015. C'est le meilleur moment pour votre clan !

Mais, sur le fond de ce document, y a-t-il vraiment des orientations qui offrent des perspectives concrètes à l'économie du Lot-et-Garonne ? Y a-t-il des propositions pragmatiques et crédibles qui répondent aux aspirations de nos concitoyens ? Elles pourraient l'être, si elles étaient autre chose qu'une suite d'annonces et de verbiage politicien dont nous mesurons, depuis sept ans, l'inconsistance.

Dans quelques jours, Énergies Lot-et-Garonne proposera une alternative aux Lot-et-Garonnais. Nous leur dirons que le contexte général est difficile et que les moyens financiers seront limités. Nous leur dirons aussi où nous mettrons nos priorités : elles iront à l'économie et à l'emploi, parce que c'est là que tout commence. Nous proposerons un pacte de confiance et de bon sens aux Lot-et-Garonnais. L'esprit de responsabilité guidera nos choix. Et, en dépit des incertitudes qui pèsent sur les compétences du futur Conseil départemental, nous défendrons bec et ongles l'entreprise Lot-et-Garonne.

Alors, Monsieur le Président, chers Collègues, pour vous rappeler un bon souvenir, je me permettrai de vous dire :

- moi Président du Conseil départemental, notre institution redeviendra le moteur du développement du Lot-et-Garonne ;
- moi Président, l'autosatisfaction permanente laissera la place au pragmatisme et à l'écoute ;
- moi Président, le Conseil départemental sera de nouveau ancré dans la vraie vie, et non prisonnier des effets d'annonce d'une majorité aux abois ; je choisirai l'action, plutôt que la communication ;
- moi Président, la collectivité sera dépolitisée et recrutera des agents en fonction de leurs compétences, plutôt que sur la carte d'un parti ;
- moi Président, les finances du Département seront assainies et la collectivité retrouvera ses capacités d'investissement ;
- moi Président, je ferai de l'emploi une priorité et, pour plus d'efficacité, j'associerai les interventions du Conseil départemental en matière sociale et celles de Pôle Emploi ;
- moi Président, je soutiendrai nos artisans et petits commerçants, rongés par la lourdeur administrative et la fiscalité ;
- moi Président, je proposerai la relance de la création d'un « sécuripôle », dont l'idée n'a pas été poursuivie ;
- moi Président, je proposerai un travail de recherche, d'initiatives et d'entreprises sur le thème de la filtration, pour lequel nous disposons d'un pôle de ressources remarquable en Lot-et-Garonne ;
- moi Président, je serai particulièrement attentif à notre agriculture ; puisque nous n'avons aucun pouvoir sur la fixation des prix, ni sur les règles du marché, je proposerai un soutien aux entreprises qui souhaitent développer leurs exportations ; et, parallèlement, je soutiendrai les filières courtes du marché local ;
- moi Président, j'encouragerai les jeunes agriculteurs à voyager à l'étranger et à chercher, hors de nos frontières, des enseignements utiles à leur avenir professionnel ;
- moi Président, je soutiendrai avec plus de force les petits clubs sportifs qui, véritablement, jouent un rôle social dans notre département.

Alors, il faut bien que je termine mon propos et c'est à nouveau vers vous que je reviens, Monsieur Camani. Dans une interview, quelque peu surréaliste, vous déclariez récemment : « Il faut

que le Lot-et-Garonne devienne la Californie du Sud-Ouest. ». Permettez-moi de ne surtout pas être d'accord avec cette affirmation que je trouve bien légère. Depuis 2008, la Californie traverse une crise sans précédent. Elle a été en cessation de paiement en 2009 et elle est aujourd'hui désignée comme « la Grèce de l'Amérique », eu égard à son taux d'endettement qui représente 90 % de son produit intérieur brut. En Californie, le taux de chômage affiche maintenant deux points au-dessus de la moyenne nationale et ce sont les Californiens qui payent le prix de cette crise : forte augmentation des impôts, suppression des programmes sociaux, réduction des effectifs de fonctionnaires dans le domaine social et dans l'éducation.

Alors, non, Monsieur Camani, je ne veux pas que mon département devienne la Californie. Et Arnold Schwartzenegger, s'il est votre modèle, n'est pas le mien. Si vous préférez être le « Terminator » du Lot-et-Garonne, je choisirai un héros moins caricatural et plus conforme aux valeurs de notre Sud-Ouest. Je ne pense pas que les Lot-et-Garonnais soient aussi attirés par le rêve américain. Ils aspirent à vivre en paix, du fruit de leur travail, sur le territoire qu'ils aiment. Alors, Monsieur le Président, le temps est venu d'une gouvernance renouvelée et je me permettrai de citer Victor Hugo : « On ne résiste pas à une idée dont le temps est venu. ». Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers Collègues, je suppose que certains d'entre vous souhaitent intervenir.

M. BILIRIT. – Oui, merci, Monsieur le Président. Cette session est effectivement la dernière de l'actuelle mandature, mais aussi la dernière du Conseil général dans la forme que nous connaissons, puisqu'il appartiendra désormais au Conseil départemental d'adopter le budget primitif. Je voudrais donc remercier l'ensemble de nos Collègues pour le travail réalisé au sein de notre Assemblée. Je vous remercie aussi, Monsieur le Président, pour la gouvernance que vous avez assurée durant cette mandature.

C'est un point important, car, quoi qu'en disent les membres de l'opposition, tous les élus, de la majorité comme de la minorité, ont toujours été associés aux débats depuis 2008. Je rappelle par exemple que la législation impose seulement que les Commissions soient réunies avant une session. Or, pour notre part, c'est tout au long de l'année que nous les convoquons. Parfois même, nous déplaçons les Commissions à l'extérieur pour qu'elles puissent prendre la juste température de la réalité du département. Ce fonctionnement relève donc de la démocratie, mais aussi bien sûr de la décision majoritaire qui l'emporte.

Cette Assemblée n'est pas, contrairement à ce qui peut être constaté ailleurs, une chambre d'enregistrement. C'est un espace de démocratie. C'est le lieu où s'écrit l'avenir du département. Or, quand je constate l'exercice auquel vient de se livrer notre ami et néanmoins opposant, Président du groupe d'opposition, je me pose un certain nombre de questions. En effet, à ce titre, Monsieur Merly, le micro qui vous est tendu au sein de cette instance mériterait que vous lui accordiez un peu plus de respect et un peu moins de désinvolture. Nous attendons précisément d'un Président de groupe qu'il respecte notre Assemblée, surtout lorsque ce dernier nourrit certaines ambitions, ainsi que nous l'avons compris en entendant la répétition des « moi Président », ainsi que la reconnaissance pour notre Président de la République, ce dont je le remercie.

Plutôt que de témoigner le respect que vous devez à ce lieu démocratique, depuis 2008, vous n'avez jamais utilisé le micro qui vous était tendu pour exprimer la moindre proposition. Aujourd'hui, encore une fois, nous constatons la même attitude de votre part. En sept ans, à chaque session, vous vous êtes contentés, Monsieur Merly et vos Collègues qui vous ont précédé, de jouer le rôle d'inspecteurs des travaux finis. Je vous signale que ce n'en étaient pas moins des travaux, justement. De plus, vous n'avez jamais pris la mesure du mandat qui vous avait été confié par vos électeurs. Était-ce en raison d'un manque de travail, de temps ou de vision ? Il appartiendra aux Lot-et-Garonnais d'en juger, ainsi que vous le rappeliez vous-même tout à l'heure.

À chaque session, vous nous resservez le même discours sur le budget de fonctionnement qui, selon vous, serait trop élevé. Pour autant, nous ne savons pas à combien vous estimez cet écart entre ce qui serait un budget correct et un budget trop élevé. A priori, vous ne le savez pas non plus. Que voudriez-vous supprimer ou diminuer ? À cette question, vous n'avez jamais répondu. Je note que vous avez évoqué l'APA+ et la gratuité des transports scolaires et, somme toute, vous avez affirmé que ces mesures coûtaient cher, mais qu'il fallait les garder. Vous avez même ajouté que vous ne les supprimeriez pas vous-même. Auriez-vous l'intention de supprimer les bourses destinées aux collégiens modestes ? Vous nous le direz peut-être un jour. En attendant, nous vous écoutons, mais nous retenons que vous ne formulez aucune proposition dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. Peut-être aussi voudriez-vous mettre le Conseil général dans l'illégalité en diminuant les montants versés au titre des compétences qui lui sont déléguées, tant en ce qui concerne l'APA que le RSA ou la PCH. Nous pouvons discuter, mais j'apprécierais que vous nous indiquiez exactement ce que vous voulez.

Si vous souhaitez débattre à ce sujet, nous pouvons aussi aborder la question du personnel départemental. Chaque fois, nous avons droit à la même litanie de votre part : selon vous, les agents du Conseil général coûteraient trop cher. S'il vous plaît, expliquez-vous. Nous vous écoutons. Je pense du reste que nous ne sommes pas les seuls à vous écouter à ce propos. Voulez-vous dire que les agents du Conseil général seraient trop nombreux ou trop payés ? J'aimerais savoir si vous regrettez la déprécarisation de certains postes ? Auriez-vous le courage d'affirmer, auprès de la personne qui, chaque jour, nettoie votre bureau, qu'il vaudrait mieux que son contrat de travail soit un CDD, qu'elle soit à la retraite ou qu'elle soit moins bien payée ?

Encore une fois, le débat d'orientations budgétaires a vocation à créer un espace d'échanges, et nous sommes prêts à discuter avec vous. Sachez cependant que nous sommes fiers de nos agents, du travail qu'ils réalisent au quotidien et au service des Lot-et-Garonnais. Qu'ils soient agents techniques, travailleurs sociaux, directeurs ou chefs de service, ils portent les politiques pour lesquelles nous nous battons en cet hémicycle. Le Département est une collectivité de proximité, utile à toutes et à tous, de la naissance au grand âge. Ce sont les agents qui la font vivre et qui lui apportent sa légitimité dans le paysage administratif et politique de notre République.

Alors, Monsieur Merly, au-delà des incantations qui commencent par « moi Président », dites-nous où seraient les économies que vous souhaiteriez réaliser. Quels postes voudriez-vous supprimer ? Quels salaires voudriez-vous diminuer ? Quelles actions ou quels services voudriez-vous restreindre ? Nous vous écoutons. S'il vous plaît, soyez précis et je suis sûr que nous apprécierons beaucoup votre éclairage. Je ne détaillerai pas tout ce que contient la section de fonctionnement du budget de notre collectivité. Toutefois, si vous le souhaitez, nous pouvons la discuter, point par point ou ligne par ligne. Nous sommes disposés à le faire avec vous. Lorsque vous aurez trouvé les sources d'économies potentielles à réaliser dans le budget de fonctionnement, nous pourrons également ouvrir la discussion avec vous quant aux investissements que vous voudriez voir réalisés.

D'après votre exposé, tout ce qui a été réalisé depuis sept ans découlerait de votre action. En revanche, ce qui n'a pas pu être déployé serait de notre faute. Je comprends bien cet exercice typiquement pré-électoral. Quoi qu'il en soit, affirmer que la CODDEM, les propositions et les réalisations contre la désertification médicale émaneraient de l'opposition me paraît très osé. Je reconnais volontiers que vous aviez programmé la rocade de Marmande, mais le Président vous a rappelé que c'est la majorité qui a dû réaliser l'ensemble des investissements, soit un montant exceptionnel de 100 millions d'euros qui y a été consacré au cours de la présente mandature. En revanche, vous nous reprochez l'endettement. Autrement dit, vous avez passé la commande, nous avons assumé la réalisation, mais l'endettement serait de notre responsabilité. Monsieur Merly, lorsque vous vous permettez de nous faire la leçon, c'est aussi drôle qu'assez ridicule.

Je vous rappelle également que les *Nuits d'été* dans tout le département, le soutien à la culture, la réalisation du collège de Monflanquin, la gratuité du transport scolaire et l'équipement des cars en ceintures de sécurité sont à mettre à l'actif de notre équipe. Il en est de même pour la

modernisation du réseau routier, même si je sais qu'il vous coûte de le reconnaître, ainsi que de la CODDEM et des maisons de santé. Nous pouvons nous féliciter aussi de la création du Syndicat Lot-et-Garonne numérique qui apportera la fibre optique dans nos villages, comme du projet de Center Parcs. La réalité, Monsieur Merly, est que nous sommes à l'origine de ces avancées. Je sais cependant que vous ne pouvez pas vous l'avouer, même si, au fond de vous-même, vous le savez.

C'est pour cette raison que, systématiquement, tous vos discours ou presque mettent en avant la question de la communication émanant de notre collectivité. Comme pour le fonctionnement, sans surprise, vous prétendez toujours qu'il y en aurait trop. Après ces années passées au sein de notre Assemblée, j'ai finalement compris que, si notre communication vous dérange lorsque nous rendons compte aux Lot-et-Garonnais des projets que nous mettons en œuvre, c'est tout simplement parce que, à chaque fois, nous constatons l'absence totale de projet de la part de votre groupe politique. Plus nous nous exprimons, à propos de ce que nous réalisons, plus votre incapacité à imaginer le moindre projet pour le département du Lot-et-Garonne apparaît au grand jour et aux yeux de tous.

Alors, même si je peux comprendre la frustration qui peut en découler, je vous annonce que nous n'avons pas l'intention d'arrêter de travailler. Nous continuerons d'informer les Lot-et-Garonnais de nos réalisations. Oui, nous continuerons parce que, nous aussi, nous aimons beaucoup notre département. Nous aussi, nous sommes engagés depuis des années dans cette collectivité et nous voulons lui donner un avenir. C'est d'ailleurs ce que les Lot-et-Garonnais attendent de nous, ne vous en déplaise, Monsieur Merly. Je vous remercie.

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, en écoutant tout à l'heure Alain Merly, je pensais qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Monsieur Merly, je constatais alors, en le déplorant, que vous faisiez l'inverse de ce vous préconisiez. En effet, vous réclamez un discours de vérité et vous vous contentez de verbiages et généralités. Sur la partie qui me concerne, les infrastructures, je vais donc tenter de vous répondre de façon claire et précise. J'interviens à l'occasion de cette dernière session de la mandature, alors que nous savons tous, comme nous en avons eu l'illustration avec votre discours, que les périodes de campagne électorale ne sont pas les plus propices à l'objectivité ni à la nuance, notamment de la part de l'opposition.

Je souhaite donc rappeler, de façon synthétique, les opérations conduites par le Conseil général depuis 2008 dans le domaine des infrastructures. Je le ferai en m'en tenant à des faits, qui peuvent être constatés sur le terrain par nos concitoyens, et à des informations chiffrées qui se trouvent dans les comptes administratifs et qui retracent l'exécution de l'investissement réel de la collectivité.

Dans le domaine des infrastructures routières, un plan de modernisation du réseau routier a été approuvé pour la période de 2010 à 2020. Il est vrai que, pour mener une politique à long terme, il vaut mieux réfléchir et définir un schéma. À défaut, des surprises très désagréables pourraient apparaître. J'avais ainsi eu l'honneur de vous présenter, en date du 9 novembre 2009, ce plan qui a été adopté par le Conseil général. Dans un contexte financier difficile, nous avons pu mener à terme plusieurs opérations qui structurent désormais le territoire du Lot-et-Garonne.

C'est bien sûr le cas des trois déviations dans les trois agglomérations les plus importantes du département : Agen, Villeneuve-sur-Lot et Marmande. Pour ces trois dossiers, le Conseil général a investi 80 millions d'euros, soit 14 millions d'euros à Agen, 30 millions d'euros à Villeneuve-sur-Lot et 36 millions d'euros à Marmande. Ces déviations ont suscité de nombreuses polémiques et il nous a fallu passer outre pour, dans le dialogue et la concertation, mener à bien les projets. Il est clair que, si ces travaux avaient été réalisés au cours des trente années précédentes, nous n'aurions pas été obligés de les mener dans un délai aussi court, de surcroît pour ces trois aménagements majeurs.

Plusieurs axes routiers importants ont été recalibrés. Puisque l'opposition demande des exemples précis, je peux les citer. C'est pour répondre à des exigences liées au trafic et à la sécurité routière que, par exemple, nous sommes intervenus pour la route entre Nérac et Calignac. Il en est de même pour les travaux suivants :

- la route 656, entre Mézin et Andiran ;
- la route 676, entre Villeneuve-sur-Lot et La Sauvetat-sur-Lède ;
- la RD 114, entre Caudecoste et Saint-Jean-de-Thurac ;
- la route 216, entre Casseneuil et la RN 21, qui constitue le contournement par le Nord de Villeneuve-sur-Lot ;
- la route 132, entre Marmande et Miramont-de-Guyenne ;
- sur la route 120, le contournement de Villefranche-du-Queyran ;
- sur la route 114, le pont de Saint-Nicolas-de-la-Balerme ;
- les rénovations des ponts de Sauveterre-Saint-Denis et de Sainte-Marthe.

Je suis désolé de la longueur de cette liste, mais l'opposition réclame des faits précis. En l'occurrence, je viens de citer les travaux d'infrastructures, engagés par le Conseil général au cours de ces dernières années. En outre, le trafic et la sécurité routière, qui sont au cœur de nos préoccupations, nous ont conduits à transformer la route 813, qui a été transférée au Département, en réduisant les trois voies à deux seulement et, ainsi, en la rendant moins dangereuse. Je pense aussi à la route 911, en particulier entre Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade-sur-Lot, où le carrefour giratoire percé a été supprimé. Je vous rappelle que celui-ci avait causé la mort de six personnes. Je pense aussi aux carrefours giratoires de Blaymont et du pôle de santé du Villeneuvois, ainsi qu'à l'accès au centre-ville de Damazan et à la desserte de la zone d'activité.

Malgré toute ma bonne volonté, je ne peux malheureusement pas citer la totalité des travaux qui ont été effectués sur l'ensemble de la voirie départementale, laquelle représente 3 000 kilomètres. Nous avons réalisé des aménagements de sécurité localisés, des aménagements de carrefours et des renforcements de signalisation.

En outre, je tiens à rappeler que nous avons engagé un travail méthodique visant le renouvellement des couches de surface. En 2012, une analyse complète des chaussées, structures et couches de surface a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Ses conclusions orientent désormais les actions à entreprendre pour les années à venir. Cette étude fait apparaître trois points. Il est ainsi constaté que, dans l'ensemble, le réseau routier départemental est de bonne qualité. 3 % des structures, c'est-à-dire 100 kilomètres, réclament toutefois une attention particulière et doivent être surveillés. 25 % des couches de surface de chaussée, c'est-à-dire pour 750 kilomètres, nécessitent un reprofilage ou un renforcement des rives. C'est donc sur la base de cette étude que chaque année, environ 180 kilomètres de chaussée sont revêtus, pour un coût moyen de 12 millions d'euros par an. La maintenance des chaussées est en effet devenue une priorité pour la collectivité.

Je tiens aussi à évoquer les traversées d'agglomérations. En effet, les petites Communes sont trop souvent désemparées face à la complexité des dossiers. Le Conseil général leur apporte donc son expertise technique et les financements nécessaires, afin que les projets aboutissent. Pour mémoire et pour être concret, je voudrais mentionner les opérations réalisées à Colayrac-Saint-Cirq, Virazeil, Tombebœuf, Seyches, Monbahus, Laroque-Timbaut et Saint-Pardoux-Isaac, sachant que cette énumération pourrait être plus longue.

Un autre sujet très important concerne la mise en 2x2 voies de la RN 21, entre Agen et Villeneuve-sur-Lot qui, désormais, est la seule route nationale de notre département. Elle représente un axe stratégique pour le Lot-et-Garonne, car elle relie les deux principales agglomérations et reçoit un trafic journalier particulièrement dense. Un premier tronçon avait été ouvert à la circulation en 2000 et il s'agissait des virages de Pujols. Un deuxième tronçon, entre Saint-Antoine-de-Ficalba et La Croix-Blanche, est prévu dans le prochain contrat de plan État-Région, pour un montant de 36 millions d'euros. Celui-ci sera financé à hauteur de 40 % par le Conseil général, tandis que les

agglomérations d'Agen et du Grand Villeneuvois ont signé un accord le 2 décembre 2011. Monsieur Chollet, je suis disposé à vous en remettre une copie si vous la souhaitez.

Sachez en tout cas que ce projet est prêt et que les études sont maintenant réalisées. L'enquête publique a eu lieu et l'arrêté de DUP se trouve sur le bureau du Préfet. Il ne faut donc pas perdre de temps. Par ailleurs, le projet de contrat de plan, qui sera signé en avril 2015, inclut la suite de ce projet, moyennant un budget prévu de 4 millions d'euros pour les études concernant le tronçon nord, c'est-à-dire entre La Croix-Blanche et Foulayronnes, soit encore le secteur d'Artigues. S'ajoute une enveloppe de 2 millions d'euros pour le pont de Camélat. Je vous signale que, pour la première fois, l'État s'engage dans ce projet. Cette inscription au contrat de plan tient compte des engagements pris. Selon la programmation, qui est établie depuis plus de quinze ans, l'aménagement sera réalisé par tranches. Le chantier est prêt à être lancé et il est prévu de commencer les études nécessaires aux étapes suivantes, c'est-à-dire celles d'Artigues et de Camélat.

Tout en investissant dans les infrastructures routières, nous avons été soucieux de développement durable, ainsi qu'en atteste le rapport qui vient d'être présenté. Nous avons ainsi engagé la réalisation de voies cyclables dans la vallée du Lot, à Saint-Livrade-sur-Lot, et amorcé celles de Mézin vers les Landes. Nous avons aussi financé l'aire de covoiturage de Samazan, en partenariat avec VGA et ASF. Nous avons choisi des techniques routières qui réduisent l'émission de CO_2. Nous avons généralisé le fauchage raisonné et supprimé progressivement les produits phytosanitaires pulvérisés sur les dépendances vertes. Enfin, nous avons signé une convention d'engagement volontaire avec les entreprises de travaux publics.

En conclusion concernant les infrastructures routières, il s'avère que, depuis 2008, les investissements s'élèvent à plus de 252 millions d'euros sur sept ans, soit 36 millions d'euros par an. Je vous rappelle que, durant la période de 2002 à 2007, l'investissement annuel s'élevait à un peu moins de 31 millions d'euros. Naturellement, mon propos concerne bien les travaux réalisés et les coûts correspondants figurent aux comptes administratifs.

Un autre sujet, également essentiel pour le territoire, est celui des transports interurbains. En 2008, le Lot-et-Garonne était probablement l'un des seuls Départements à ne pas disposer d'un réseau de transports interurbains structuré, alors que cette compétence doit être assumée par le Conseil général. Cette situation traduisait l'absence de volonté politique, mais impliquait aussi un risque juridique, puisque les quelques transporteurs agissaient à leurs risques et périls. Heureusement, il n'y a pas eu d'accident. Nous avons donc créé, depuis cette période, un réseau de transports départemental, Tidéo, avec une tarification unique à 2 euros le trajet. Dans ce cadre, nous avons ouvert les trois lignes suivantes :

- entre Villeneuve-sur-Lot et Marmande ;
- entre Agen et Nérac ;
- entre Villeneuve-sur-Lot et Fumel.

Chaque année, pour les trois lignes cumulées, 200 000 voyages sont enregistrés, dont 135 000 par des usagers détenant une carte scolaire et 65 000 par des usagers commerciaux. Un appel d'offres a été lancé en vue d'une délégation de service public pour ces trois lignes. Le 4 mars 2015, je recevrai les candidats et, en avril, la Commission permanente examinera la proposition du Président, en vue du démarrage efficient de ce nouveau contrat pour le mois de septembre 2015.

Voilà ce que je tenais à expliquer. Je profite de mon temps de parole pour, avant de conclure, remercier les membres de la Commission chargée de l'aménagement du territoire, des infrastructures et des transports pour leur participation aux débats menés au sein de cette instance. Je remercie également Jean-Marie Bourquin, Directeur des infrastructures, des transports et du logement au Conseil général, pour sa maîtrise technique et son sens du service public. Je fais de même vis-à-vis de Daniel Christiaens, Directeur adjoint de la même Direction, pour sa mémoire du

service et sa capacité à proposer des solutions toujours pertinentes. Je salue également les cadres et agents de la DITL, car ils sont tous mobilisés au service des Lot-et-Garonnais, ce tout au long de l'année, y compris durant les périodes marquées par des tempêtes et intempéries. Merci.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, je ne peux que vous exprimer la grande impatience que je ressens depuis 2008, surtout après l'intervention du Président du groupe d'opposition, mais aussi de la part de ses Présidents respectifs durant ces dernières années. Très honnêtement, je m'attendais aujourd'hui à un autre discours que celui qui est régulièrement répété, de surcroît à chaque session. Ces propos pointent tout ce que nous ferions de mal, tout ce que nous n'aurions pas dû faire, etc. À quatre semaines des élections à venir, nous aurions dû entendre autre chose. Certes, je m'attendais à ce chapitre négatif, dénigrant nos actions, mais aussi à une des propositions, et même à une liste de propositions dans tous les domaines. Par exemple, des idées auraient pu être exprimées à propos des routes et infrastructures que Patrick Cassany vient d'évoquer, ainsi que sur l'agriculture et le développement économique, entre autres sujets.

Je suis donc sur ma faim. Une nouvelle fois, rien n'a été proposé. J'attendais tout de même un autre point de vue que celui selon lequel le Département serait mal géré, qu'il faudrait faire des économies et augmenter les dépenses. Or, quand des projets sont élaborés, il convient d'expliciter la façon dont ils seront financés. J'ai vraiment l'impression, mon cher Alain Merly, d'être en face d'une personne qui se présente ici, face à l'Assemblée départementale, comme s'il était devant le Mur des Lamentations. Oui, franchement ! Quand un Conseiller général n'a pratiquement rien à dire ni proposer, quand il est impuissant face aux événements, il se livre finalement à une sorte de dernière démarche, marquée de désespoir.

Toutefois, quelques points, importants à nos yeux, ont été évoqués. Certains mots ont d'ailleurs été durs, d'autant plus que nous savons ce à quoi mène le populisme. Ainsi, lorsque certaines de nos actions, par exemple en matière de transports scolaires, sont taxées de « populistes », je n'oublie pas la référence à l'histoire. C'est bien ce que j'ai entendu et, au fur et à mesure, j'ai pris des notes. Alain Merly, vous terminez votre intervention en considérant que nous n'aurions pas dû mettre en œuvre ces mesures, tout en disant que vous avez l'intention de les maintenir. Il faut pourtant que vous soyez clair. Je souhaite que tous ceux qui bénéficient de la gratuité du transport scolaire ou de l'APA+, soit plusieurs dizaines de milliers d'administrés en Lot-et-Garonne, sachent si l'opposition a effectivement l'intention de supprimer ces mesures.

Alain Merly, je considère globalement que votre intervention était faite de critiques creuses, de surcroît vides de propositions, donc sans contenu. Cela ne vous a pas empêché de terminer votre intervention par la répétition du mot « moi », qui est une façon de s'exprimer, certes. Plus encore, j'ai trouvé beaucoup d'autosatisfaction dans votre discours, comme avant l'heure, alors que vous nous en accusez. Outre le fait que je vous trouve quelque peu en avance sur le calendrier et que, j'espère que les électeurs nous éviteront d'avoir à entendre une telle autosatisfaction de votre part. Mais ces « moi » répétés signifient peut-être aussi que vous n'êtes pas rassuré. En attendant, je m'attendais à une intervention de meilleure qualité, plus constructive, émaillée d'idées concrètes, c'est-à-dire chiffrées. Or ce n'est pas ce que vous avez fait.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, chers Collègues, la place des Départements, dans la nouvelle configuration territoriale, reste imprécise. Je vous rappelle que le Premier Ministre a légitimé les Départements au cours du 84e congrès des Départements de France, qui s'était déroulé à Pau, toutefois quelques mois après avoir annoncé leur suppression, le 6 avril 2014. Compte tenu aussi des déclarations du Président de la République, la réforme territoriale a visiblement été improvisée, alors qu'elle méritait une large concertation. Des échanges auraient permis d'évaluer les attachements culturels, donc identitaires. Cela aurait été important pour le maintien de la paix sociale, laquelle doit rester notre objectif majeur.

Notre département aurait aussi remarquablement profité d'une alliance régionale avec le Midi-Pyrénées et l'Aquitaine. Enfin, ce grand Sud-Ouest aurait été constitué, formidable de richesses économiques et culturelles, de savoir-vivre et de valeurs phares, déjà connu dans le monde entier. Ce Sud-Ouest manque dramatiquement d'occasions de tirer vers le haut une population forte de plus de 6 millions d'habitants. Cette chance historique est manquée.

Or, en ce qui concerne la Région Aquitaine, la situation est pire, puisqu'elle vous abandonne, notamment du point de vue du CPER (Contrat de Plan État-Région). Auparavant, l'Aquitaine était servie en tant que cinquième Région sous le précédent CPER, mais elle est maintenant en onzième position. Il faut donc oublier l'Aquitaine. Monsieur Rousset paye-t-il sa liberté de parole ? Au moment de la mise en place de la Métropole, laquelle sera bien sûr bichonnée par l'État, comme un véritable outil de compétitivité, la Région doit amener l'ensemble de son territoire et non uniquement sa Métropole. Par exemple, la rocade de Bordeaux absorbera 105 des 199 millions d'euros de crédits prévus. Pourtant, la Communauté urbaine de Bordeaux ne représente qu'un quart de la population, et non pas la moitié. Le Lot-et-Garonne représente 10 % de l'Aquitaine et, par conséquent, doit bénéficier de 10 % des 199 millions d'euros, soit presque 20 millions d'euros. C'est aussi de ce point de vue que se pose le problème.

Vous êtes en train de cautionner un phénomène, celui de la recentralisation, qu'il faut au contraire combattre. Nous sommes favorables à la décentralisation, mais non à ce qui se passe actuellement, c'est-à-dire, dans nos régions, la recentralisation vers la Métropole. Cette tendance est catastrophique pour nos territoires ruraux que vous défendez. François Mitterrand doit se retourner dans sa tombe, tant les lois Defferre, votées en 1982 à l'initiative du gouvernement Mauroy, sont perverties et trahies. Alors, nous demandons à tous les Conseils régionaux, de tous bords politiques, de refuser de voter le CPER, le 16 mars prochain. C'est la décision importante qu'il faut prendre. Voter ce contrat de plan reviendrait à accepter de favoriser la richesse bordelaise aux dépens de la pauvreté de notre Département.

La Région Aquitaine, bordo-bordelaise, se moque de son territoire rural. La Région Aquitaine regroupe cinq Départements, et ne saurait être réduite à une Métropole isolée, d'autant plus que, ici, nous sommes placés dans le couloir de la pauvreté, de la pointe du Médoc à Agen, tel que décrit par l'INSEE. Cette zone géographique a d'ailleurs récemment été mise en images, de façon remarquable, par François Lenglet, sur France 2. Bien sûr, cette zone épargne Bordeaux et la CUB. Ce couloir comporte des villes et des espaces ruraux, dont une grande partie se trouve en Lot-et-Garonne. Il s'étend sur l'Ouest de la Dordogne et sur le Nord-Est de la Gironde, avec pour villes principales Agen, Bergerac, Libourne, Villeneuve-sur-Lot et Marmande. Telle est la réalité : celle d'un couloir où la pauvreté est intense, ainsi que le démontre l'INSEE. Le Lot-et-Garonne et la Dordogne font partie des vingt départements les plus pauvres de France. Ils sont aussi les deux départements d'Aquitaine où le taux de chômage se révèle le plus élevé.

En pratique, vous êtes obligés, comme le font toutes les collectivités, de gérer la pénurie du fait de l'État, compte tenu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, soit 4,6 millions d'euros en moins. Mais cette pénurie est aussi le fait de la Région où siègent vos soi-disant amis, comme je viens de vous le démontrer. Cela explique le ralentissement de l'impulsion économique, que vous voulez et qui doit accompagner la création d'infrastructures facilitantes, telles que le pont de Camélat. Or, pour ce projet, les crédits d'études ne sont pas à la hauteur de ce que vous nous aviez confirmé. En effet, Monsieur le Président, vous savez très bien que les 2 millions d'euros concernent aussi Périgueux, Arcachon et Camélat. Autrement dit, sur les 2 millions d'euros que vous avez évoqués, il ne nous restera qu'un tiers. Monsieur le Président, la Région ne vous respecte pas. Le Lot-et-Garonne est aussi en difficulté pour cette raison, et il est de votre responsabilité de vous battre contre cet état de fait.

M. HOCQUELET. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, j'ai écouté attentivement les interventions. En aparté, je disais à Pierre Chollet que le Marmandais pourrait servir exactement le même discours aux Agenais et à Jean Dionis du Séjour, compte tenu de la vision de ce dernier d'un Département centralisé à Agen. Cela dit, tel n'est pas mon propos.

J'ai bien écouté le Président Merly (que nous appellerons ainsi, étant bien entendu qu'il est effectivement Président de groupe, mais que je fais allusion aussi à son anaphore). Je voudrais apporter quelques précisions qui pourront conforter son point de vue. À l'instar d'Alain Merly, je suis opposé aux effets qui découleraient d'une politique ultra-libérale, telle qu'elle a été menée en Californie. Toutefois, la différence entre Alain Merly et moi est que je la contre, alors que ce dernier la prône, comme je l'ai souvent entendu le faire ici. Je me souviens ainsi qu'il avait expliqué que la loi du marché devait tout résoudre. Or, vous voyez bien, à travers l'exemple de la Californie, les résultats de ce type d'économie.

Plus sérieusement, je voulais intervenir à propos du Lot-et-Garonne. Vous avez évoqué l'APA+ et les dépenses supplémentaires. Je ne reviendrai pas sur les propos tenus par Raymond Girardi. Comme vous le savez, je n'ai pas un profil littéraire, mais plutôt scientifique. Il me faut donc des informations chiffrées. En l'occurrence, le surcoût lié à l'APA+ s'est élevé à 2,4 millions d'euros sur la durée de notre mandature, à comparer à l'économie que nous avons faite sur les frais de cabinet, soit 7,2 millions d'euros. Nous avons ainsi fait le choix de ralentir et réduire le train de vie du Conseil général pour, effectivement, tenir quelques engagements électoraux que nous avions pris en 2008. L'APA+ fait donc partie de ces engagements respectés.

Puisque vous avez abordé la question de la rocade, je voudrais faire quelques rappels à propos de la rocade marmandaise. Jacques Bilirit a rappelé que l'opposition avait lancé le dossier, mais, pour notre part, nous l'avons fini et, surtout, nous l'avons payé. Or, en réalité, vous avez lancé cet aménagement quand il ne restait plus que deux mois avant la fin de votre mandature, c'est-à-dire avant de perdre l'engagement financier de l'État et de la Région. Vous avez agi de la sorte parce que vous étiez acculés. Si vous aviez renoncé à ces subventions, vous n'auriez plus été crédibles de rien. Je crains que Michel Diefenbacher n'ait tout de même payé, lors de l'élection de 2008, le fait d'avoir tant attendu.

Par ailleurs, vous nous avez souvent reproché de faire la morale, notamment sur la pratique, l'honnêteté et la communication. Je rappelle tout de même que vous aviez séquestré la taxe additionnelle des droits de mutation. Alain Merly, il me semble que vous êtes le Maire de la petite Commune de Prayssas. Ne prenez pas le terme « petite » comme étant péjoratif. Simplement, si vous vous référez à votre compte administratif, vous ne pouvez que constater que nous avons rétabli la légalité dans ce domaine. Vous connaissez la liste et, puisque beaucoup d'entre vous sont Maires, vous savez ce que votre Ville a obtenu, ce qui n'est d'ailleurs que justice. Je considère donc que vous pouvez le mettre à notre actif.

Enfin, puisque vous parlez souvent de pratiques non démocratiques à notre égard, je voudrais dire que, bien que je n'étais pas élu en 2008, j'avais été profondément choqué. En effet, 17 jours avant une échéance électorale qui renouvelait l'Assemblée pour moitié, à tel point que la majorité pouvait s'inverser, comme cela a été le cas, vous avez voté le budget primitif. Je trouve que cette façon de faire est totalement anti-démocratique et insultante vis-à-vis des électeurs. Pour notre part, même si nous lançons le débat d'orientations budgétaires maintenant (ce qui me paraît normal), nous avons au moins le mérite de ne pas faire voter le budget avant l'installation du futur Conseil départemental, une fois que les électeurs se seront exprimés. Somme toute, nous évitons de procéder à la va-vite et, plus encore, de nous livrer à des pratiques insultantes pour les électeurs.

M. le PRÉSIDENT. – Je donne la parole à Monsieur Touron, en lui présentant toutes mes excuses puisqu'il fait partie des premiers à avoir levé le doigt.

M. TOURON. – Monsieur le Président, j'avais même levé les deux bras. Commençons par les orientations budgétaires, en particulier le volet routier. Je l'ai parcouru et j'ai noté qu'il n'y avait pas un mot concernant le pont du Mas, alors que cet ouvrage avait été annoncé comme étant nécessaire. Si vous êtes à nouveau Président du Lot-et-Garonne, lancerez-vous cette opération ? De toute façon, la prochaine majorité devra le faire.

Par ailleurs, j'ai relevé, non pas les données chiffrées qui nous ont été assénées par le Président Cassany, mais simplement la différence entre l'annonce qui relève de la communication et la réalité du compte administratif. Force est de constater que vous vous êtes toujours montrés très généreux en communication. Or, dans ce compte administratif, au mieux, les montants sont amputés d'un tiers par rapport à vos annonces. Au pire, ils ne sont plus que la moitié de ce que vous aviez promis. Ma mère disait : « Il est bien pauvre, celui qui ne peut pas promettre. ».

Monsieur le Président, vous auriez pu m'ajouter à la liste des Conseillers qui quitteront notre Assemblée puisque, par amitié, j'ai accepté d'être suppléant de Michel de Lapeyrière. Or, vous connaissez la santé de ce dernier et vous savez qu'il est indestructible. Je ne peux donc pas parier sur sa mort pour revenir. L'hypothèse pourrait être qu'il devienne Ministre.

M. le PRÉSIDENT. – Je n'ai pas cité tous les suppléants.

M. TOURON. – Nous pourrions supposer que la France irait chercher Michel de Lapeyrière pour qu'il soit Ministre. Monsieur le Président, je ne serai plus ici et, permettez-moi de le dire avec beaucoup d'amertume, je ne regrette pas de ne pas revenir dans cette Assemblée. Je ne le regrette pas du tout. J'aurais dû le comprendre le jour de l'inauguration de la rocade de Marmande. Puisque Monsieur Hocquelet a parlé, je vais le prendre à témoin. À combien de réunions a-t-il participé avec moi (moi à la table des discussions, lui dans la salle) ? Plus de deux mois avant la mise en chantier, ce dernier a assisté à toutes ces réunions et il a forcément constaté que je m'étais occupé du dossier au moins un an plus tôt. La rocade de Marmande a été réalisée, pour l'essentiel des travaux, par l'ancienne majorité. Puis, du fait de la continuité démocratique, la nouvelle majorité l'a inaugurée. Vous avez donc inauguré les travaux.

J'ai eu alors la bêtise de me rendre sur place pour voir la rocade et je vous avoue que je ressentais une petite fierté. C'était alors une belle rocade qui était lancée, mais je me souviens que pas un seul mot n'a été prononcé à propos de l'ancienne majorité, ni pour ma petite personne. Cela dit, il est vrai que je passe facilement inaperçu. Je n'ai aucunement été remercié alors que j'avais consacré du temps à de nombreuses réunions. Je n'ai pas entendu un seul mot de remerciement, malgré toutes les difficultés qui avaient été aplanies, en particulier par rapport à des concitoyens qui se plaignaient de la perte de visibilité. À ce moment, j'aurais dû comprendre.

Mais, Monsieur le Président, le bouquet est que vous avez divisé cette Assemblée en deux catégories. C'est vraiment la raison pour laquelle je pars sans regret. Notre instance est scindée en deux groupes : les Conseillers généraux qui sont les vôtres, Monsieur le Président, et les Conseillers qui sont ignorés, c'est-à-dire les autres. Et le comble est ce que je m'apprête à vous montrer.

Monsieur Bourquin et Monsieur le Président, vos services se sont rendus à Lavardac, afin de présenter au Maire de cette Commune, les projets de rocade et de passerelle au pont de Bordes. Vos services sont donc venus à Lavardac, ont vu le Maire et lui ont donné les plans. Or, bien que je sois Conseiller général du canton, membre du Conseil municipal de Lavardac, ainsi que de la Commission, et initiateur du projet en 2008, je n'ai pour ma part aucunement été averti. Pourtant, dès 2008, vous aviez mes courriers entre les mains, lesquels visaient à lancer la création de cette passerelle. Si Monsieur le Maire ne m'en avait pas parlé, je n'aurais jamais su que vous aviez fait ce

déplacement. J'ai donc été ignoré. Après tout, pour le petit Touron que je suis, ce n'est pas grave. Pour autant, le « petit Touron », c'est aussi la majorité des électeurs du canton. En m'écartant, vous avez écarté ces électeurs.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Touron, je me permets de vous signaler que nos collègues ont tous vécu cette même situation. Ce n'était pourtant pas faute d'avoir rappelé aux services que ces façons de faire ne doivent pas exister. J'espère d'ailleurs que votre intervention leur servira et qu'ils se souviendront qu'il faut inviter le Conseiller général concerné. En outre, Monsieur Touron, je conteste votre affirmation selon laquelle seule l'opposition n'aurait pas été invitée. Tout à l'heure, vous pourrez entendre tous les témoignages qui le confirmeront et qui mettront un point d'arrêt à l'effet que vous souhaitez produire.

M. TOURON. – Mon cher Président, selon vos promesses, vous deviez tout changer et faire mieux que nous. Nous nous attendions donc à une évolution positive. « Il est bien pauvre, celui qui ne peut pas promettre. » Vous deviez donc tout rénover, mais vous n'avez rien rénové. De plus, vous m'avez humilié à Lavardac.

Monsieur le Président, c'est donc sans regret que je quitte la maison dont je ne retrouve pas l'atmosphère qui prévalait auparavant. Je souhaite bon vent à tous ceux qui y siègeront ensuite et qui essaieront de mieux conduire les relations entre les uns et les autres. Tel pourrait être le vrai changement. Monsieur le Président, je vous remercie.

M. BORIE. – Monsieur le Président, chers Collègues, à la suite de l'intervention d'Alain Merly, je souscris à son souhait que soient mieux aidés les sportifs. Cela dit, je serais curieux de savoir ce que les clubs attendent de plus par rapport à ce que nous parvenons à leur offrir aujourd'hui. En effet, depuis 2011, je suis avec la plus grande attention les dossiers en lien avec le sport qui nous sont soumis. Tous sont présentés à la Commission, ce que ni Alain Merly ni Michel Estéban ne sauraient démentir. Jusqu'à présent, ils ont tous été approuvés à l'unanimité et aucun n'a souffert de contestation.

Nous siégeons régulièrement au sein du Comité départemental olympique et sportif. Nous entretenons les meilleures relations possibles avec les autres Comités départementaux. En pratique, 600 clubs sportifs reçoivent plus de 2,5 millions d'euros de la part du Conseil général. Jusqu'à présent, ceux-ci ont toujours exprimé leur satisfaction au regard des services que nous leur apportons, surtout du point de vue de l'écoute que leur réserve notre excellent service des sports. De fait, le Vice-Président en charge des sports y est particulièrement attentif.

Par ailleurs, grâce à la complicité et à la complémentarité, nous avons initié des actions nouvelles, par exemple les ID'Sports. Ces différentes initiatives ont favorisé la connaissance du sport pour tous. De surcroît, nous entretenons des relations privilégiées avec les acteurs qui se mobilisent pour l'accès au sport des personnes handicapées, compte tenu notamment des aides que nous apportons au sport adapté et au handisport. C'est pourquoi, laisser sous-entendre que nous pourrions faire mieux est en effet défendable, mais occulte le fait que, jusqu'à présent, à ma connaissance, aucune appréciation défavorable n'a été formulée à notre égard par les associations sportives. Je tenais à rectifier ce point auprès de l'Assemblée.

En outre, en plus des nombreux clubs amateurs et associations sportives qui font vivre notre territoire tous les dimanches, il ne faut pas oublier les clubs d'élite. Je suis très fier d'avoir réussi à fonder des relations durables et pérennes avec le Sporting Union agenais. Nous avons baissé leur dotation, même si cela n'était pas aisé, comme vous le reconnaîtrez tous ici. Pour autant, nous avons réussi à maintenir des propositions qui leur ont permis de trouver d'autres partenaires, donc des ressources complémentaires à celles des collectivités locales qui n'étaient plus en mesure de leur apporter autant qu'avant. Il me semble que ces partenariats, tant avec le sport d'élite qu'avec les associations locales, est à mettre à notre crédit. Je remercie l'opposition d'y avoir souscrit pendant toute la durée du mandat.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, je souhaite simplement inviter Alain Merly à nous préciser sa proposition concernant le transport scolaire et gratuit. Je n'ai pas noté la fin de sa phrase, mais au moins le début : « Nous ne reviendrons pas sur cette décision, mais… ». Il me semble pourtant que chacun serait ici très intéressé par la teneur concrète d'une proposition. Par avance, je remercie Alain Merly.

M. GENESTOU. – Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation de la situation budgétaire et financière de votre fin de mandat. Somme toute, elle revient à un constat quasiment idyllique de cette situation qui ne peut que surprendre, et même plus que surprendre. Vous avez d'ailleurs cité mon nom en insinuant que des bruits, venant de l'opposition, courraient dans nos campagnes, selon lesquels la situation financière du Département serait catastrophique. Alors, Monsieur le Président, j'affirme en effet que, par rapport à ce que j'ai constaté par le passé, la situation financière actuelle du Lot-et-Garonne se révèle très inquiétante. J'ajoute même qu'elle est quasiment catastrophique et je souhaite m'en expliquer. Je suppose d'ailleurs que vous en êtes tout à fait conscient, malgré vos propos qui font penser à la chanson « Tout va très bien, Madame la Marquise ». Bien sûr, vous êtes tenu de présenter un bilan des plus favorables, mais vous êtes pleinement au fait de l'état des comptes qui est le vôtre en cette fin de mandat. De fait, la configuration n'est pas facile.

M. le PRÉSIDENT. – Pardonnez-moi, Monsieur Genestou, de vous interrompre. Je suppose tout de même que vous avez remarqué la diapositive concernant l'accentuation de l'effet de ciseaux. Nous n'avons donc pas présenté la situation comme étant idyllique.

M. GENESTOU. – Je me rappelle que, lors de votre arrivée au pouvoir, en 2008, ainsi qu'au moment des orientations budgétaires en 2009, vous aviez dressé un état des lieux sans concession concernant le passif que vous étiez obligés de prendre en compte, alors qu'il résultait de l'ancienne majorité. Vous veniez alors d'exécuter, de façon confortable, le budget de l'année 2008 que nous avions eu l'outrecuidance, ainsi que certains l'ont dit, de voter avant notre départ et qui a fait le bonheur de l'actuelle majorité, au point que celle-ci le montre en exemple. De fait, 2008 était une année où les investissements ont été parmi les plus élevés et où le recours à l'emprunt a été modéré. Je crois me souvenir que nous n'avions emprunté qu'entre 15 et 17 millions d'euros. Somme toute, vous vous êtes accaparés cette bonne année.

Je suis inquiet lorsque je prends connaissance de comparaisons entre les bilans de l'ancienne majorité (de 2003 à 2008) et ceux de la nouvelle (de 2009 à 2014). En effet, les comptes administratifs montrent que les investissements cumulés, directs et indirects, atteignaient près de 380 millions d'euros de la part de l'ancienne majorité. Au cours des six dernières années, l'actuelle majorité a réalisé 350 millions d'euros en investissement. Je n'ai pas l'intention d'ouvrir une bataille de chiffres, mais je voudrais simplement vous inciter à plus de modestie.

J'en profite pour vous rappeler vos premiers propos, lors de l'examen des orientations budgétaires en 2008. Je vous cite : « Pour un Département avec un niveau de dette élevé, utiliser la variable de l'emprunt deviendrait rapidement insupportable. ». Vous mentionniez « un Département gavé d'engagements financiers massifs pour les années 2008 à 2011 et une politique d'investissement frileuse », alors que vous vous êtes montrés encore plus frileux que nous. Vous faisiez aussi allusion à une « fiscalité à la limite du supportable ». Je ne développerai pas ce point outre mesure, mais je rappelle que ces propos avaient été tenus en février 2008, au moment de la préparation du budget. Le vote du budget a ensuite induit une augmentation de la fiscalité à hauteur de 14 %. Somme toute, en très peu de temps, vous vous contredisiez. Après seulement deux mois, vous avez augmenté la fiscalité, alors qu'elle était déjà intolérable.

S'agissant de la dette, au fil des six dernières années, vous vous êtes très activement orientés vers l'asphyxie. De l'année 2001 à l'année 2008, l'encours de dette était étalé, étant entendu que notre politique avait pour objectif de maintenir la dette au même niveau. En l'occurrence, elle s'élevait à 130 millions d'euros. Or, en 2015, celle-ci atteint entre 230 et 240 millions d'euros, au vu du

bilan et à partir du compte administratif. Autrement dit, la dette a augmenté de 60 à 70 % et c'est un point qui mérite d'être souligné, ainsi que le Président Alain Merly l'a lui-même indiqué. L'emprunt est donc rapidement devenu insupportable, jusqu'à provoquer l'asphyxie complète que nous constatons aujourd'hui.

Par ailleurs, dans la mesure où vous doubliez la masse d'emprunt, nous aurions pu nous attendre à ce que les investissements bondissent. De l'année 2008 à l'année 2010, de ce point de vue, la situation était correcte et correspondait à une norme que nous avions connue antérieurement. En revanche, pour les trois dernières années, nous avons assisté à une véritable Bérézina. En 2012, d'après votre tableau des grands équilibres entre 2008 et 2014, vous avez investi 43 millions d'euros, puis 45 millions d'euros en 2013 et 45 millions d'euros en 2014. Parallèlement, vous avez emprunté plus de 60 à 70 % chaque année.

C'est ainsi que nous nous trouvons dans une situation extrêmement inquiétante et vous ne pouvez pas ne pas le reconnaître. Vous en êtes d'ailleurs tout à fait conscients. Je vous rappelle en outre l'audit qui, en 2009, a porté sur la suppression de la taxe professionnelle, donc sur le changement profond des modalités en matière de fiscalité. Cet audit, réalisé par le cabinet KPMG, nous ouvrait plusieurs possibilités :

- continuer au fil de l'eau ;
- diminuer légèrement les investissements, certes dans un contexte excessivement difficile, et surtout les dépenses de fonctionnement.

Je reconnais que le défi était très lourd et difficile à relever. Cependant, le Conseil général s'en est tenu à rester au fil de l'eau. Vous vous glorifiez donc d'avoir réalisé des économies, notamment sur le chapitre de l'intendance, mais je constate une augmentation globale des dépenses de fonctionnement, tant en ce qui concerne les frais de personnel que les autres postes. Bien sûr, je n'évoque pas les charges contraintes du Département, c'est-à-dire les aides sociales. Pour autant, nous ne sommes plus « au fil de l'eau », nous sommes en train de, quasiment, nous noyer.

Ma position rejoint en quelque sorte celle d'André Touron. Il s'agit, me concernant, de la dernière séance dans cette Assemblée où j'ai siégé depuis près de quarante ans. Je ressens bien sûr un certain pincement au cœur à l'idée de vous quitter. Je ne regrette pas la totalité de ce qui a été réalisé en cette instance et, de toute façon, le moment n'est pas choisi pour en parler. En revanche, je vous avoue que je suis excessivement inquiet. Face à la situation actuelle, il me semble qu'il n'y a plus de majorité ni d'opposition. J'ignore quels seront les responsables qui, demain, seront appelés à gérer ce Département, même si je souhaite, bien sûr, que l'actuelle opposition prenne la majorité. Cela dit, je suis très préoccupé, autant pour les uns que pour les autres.

En effet, nous avons réussi cette année à sauver les meubles dans la mesure où le Gouvernement a renforcé la politique de péréquation et a augmenté les droits de mutation, dont le taux est passé de 3,5 à 4,5 %. Nous avons aussi bénéficié des ressources que l'État prélevait sur le foncier bâti. Somme toute, le Département a encaissé une dizaine de millions d'euros, toutefois à titre exceptionnel. Une telle aubaine ne sera pas renouvelée dans les années à venir. De plus, nous avons aliéné une partie de notre patrimoine : les gendarmeries, la colonie de Camiéta et, cette année, le site de Cauterets. Cela vous a octroyé un répit par rapport à la difficulté de présenter un budget.

Vous vous gargarisez d'un taux de désendettement record, de 5,6 %, alors qu'il était de 3,5 ou 4,0 % au début de votre mandat, en 2007-2008. Or, alors que l'encours de la dette augmente chaque année, je ne comprends pas quel sens pourrait avoir ce discours à propos du désendettement. En l'occurrence, j'ai connu le désendettement, précisément en 1984, du fait des lois de décentralisation et, en particulier, compte tenu de la nouvelle loi de responsabilité sur les dépenses sociales. En 1984, le Lot-et-Garonne était l'un des départements les plus endettés de France. À cette époque, nous financions les Communes à travers la prise en charge des emprunts visant les équipements ruraux, pour lesquels les besoins étaient alors particulièrement élevés. Progressivement, entre 1984 et 1994, l'endettement du Département s'est réduit jusqu'à ne plus atteindre que 6 millions

d'euros. Autrement dit, le Lot-et-Garonne n'était plus endetté. Bien sûr, cette situation n'a pas pu durer et elle a été suivie d'une montée en puissance, avec un palier à 130 millions d'euros durant sept à huit années, avant votre arrivée à la tête du Département.

À cet égard, vous conviendrez que je puisse être extrêmement inquiet, d'autant plus que, comme vous l'avez annoncé et puisque chacun le sait, l'État s'apprête à faire des économies sur le dos des collectivités locales. Vous nous en avez indiqué la somme et celle-ci s'avère plutôt importante. Lorsque nous additionnons le capital et les intérêts, nous obtenons un montant global et annuel de dette qui se situe entre 26 et 27 millions d'euros, c'est-à-dire plus que les engagements du Département dans le domaine des routes.

Certes, j'ai entendu la présentation du premier Vice-Président. Je note que des routes ont entièrement été refaites alors que, durant trois ou quatre ans, vous vous êtes cantonnés à solder les engagements relatifs aux déviations. Il me semble inutile de développer la question des déviations, celles-ci étant prises en compte par les uns et par les autres. De plus, lorsque je vous ai présenté les investissements, en dépenses globales, des six dernières années, pour la majorité comme pour l'opposition, tout était confondu. La modestie est donc de mise dans les deux camps, mais plus encore de la part de la majorité, puisqu'elle est au pouvoir.

Le moment n'est pas opportun pour prononcer un discours selon lequel tout irait pour le mieux. En effet, les administrés du Lot-et-Garonne ne savent pas tout. Par exemple, ils ignorent que la seule marge de manœuvre du Département est le produit de la fiscalité du foncier bâti. C'est bien à ce titre que le bât blesse. Outre la CVAE et le fonds de compensation de la CVAE (ancienne taxe professionnelle), cet impôt sur le foncier bâti rapportera 25 millions d'euros et montera en puissance. Cependant, les Départements ne peuvent pas en modifier le taux et sont donc enfermés dans une contrainte, de sorte que la seule marge de manœuvre qui leur reste porte sur le foncier non bâti. À l'heure actuelle, en Lot-et-Garonne, celui-ci est taxé à environ 22 %, soit avec environ 2 % de plus, en moyenne, que par les Départements de même strate. Pour le moment, cet impôt est lourd à porter pour les propriétaires, étant entendu qu'il s'ajoute à la fiscalité des Communes.

Il apparaît ainsi que les législateurs ont pris une décision tellement lourde que nous serions portés à croire qu'ils en avaient assez des Départements et qu'ils voulaient les rayer de la carte. Tel est le problème. Demain, le Département devra équilibrer son budget. Or à partir de quelles recettes fiscales pourra-t-il le faire, sinon avec la taxation du foncier bâti, alors qu'un seuil est fixé, au-delà duquel le Département ne peut pas aller. Il est donc prévisible que, à l'avenir, les Conseillers généraux seront appelés à voter des budgets en déséquilibre.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, je voulais donc vous faire part de ma grande inquiétude par rapport à l'avenir. Je ne montre personne du doigt, même si j'ai rappelé à l'ordre mon ami Pierre Camani. Après tout, c'est tout à fait normal et nous nous connaissons bien au sein de cette Assemblée. Qui plus est, nous sommes rassemblés par l'intérêt du Département. Soyons donc lucides et admettons que notre combat pour la collectivité repose sur des bases excessivement fragiles. Or cette fragilité est inhérente à la fiscalité même. Par le passé, cette fiscalité était déclinée en quatre volets, dont le foncier bâti et non bâti, ainsi que la taxe professionnelle. Cette répartition apportait un confort que nous perdons aujourd'hui. Désormais, pour tout ce qui sera décidé, investi et bâti par le Département, il n'en sera plus de même, sauf en cas de repoussée de politique de péréquation, sauf si les Sénateurs, conscients de la problématique, s'efforcent de parer au plus pressé et de nous éviter des situations particulièrement critiques. Je vous remercie.

M. MOGA. – Monsieur le Président, au cours de votre présentation du débat d'orientations budgétaires, vous n'avez pas abordé un sujet qui, pourtant, est important pour le département et pour les Lot-et-Garonnais : le traitement des ordures ménagères. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous dire où nous en sommes aujourd'hui ? Envisagez-vous que notre Département, un jour, soit enfin doté d'une solution pour traiter lui-même l'ensemble de ses ordures ménagères ? Dans l'hypothèse où vous seriez encore Président après le 11 mars 2015, que comptez-vous faire à ce sujet ?

M. SOUBIRAN. – Monsieur le Président, chers Collègues, en tant que membre de la Commission des finances depuis l'année 2004, ayant eu l'honneur de présider cette instance durant un peu plus de trois ans, je voudrais tout d'abord évoquer le climat dans lequel nous avons travaillé. J'ai trouvé que l'ambiance de travail, lors de chaque réunion, était très cordiale. Autant de la part de l'opposition, dont j'ai fait partie entre 2004 et 2008, que de la part de la majorité, dont j'ai été entre 2008 et 2015, la convivialité et le respect étaient au rendez-vous. Je crois que, collectivement, nous pouvons nous en féliciter.

Je n'ai pas préparé mon intervention, mais je m'efforcerai de synthétiser mes propos sur la situation depuis 2004 ou 2008, c'est-à-dire depuis que la nouvelle majorité départementale est aux commandes. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, la moyenne des investissements durant la période de 2008 à 2014 s'est révélée supérieure à celle des années 2002 à 2007. En d'autres termes, l'investissement a été soutenu.

Par ailleurs, Monsieur le Président, vous avez également souligné que l'épargne brute, soit 41,7 millions d'euros, était tout de même significative. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 362 millions d'euros, contre 320 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement. Ce sont aussi des montants significatifs.

La fiscalité n'a pas augmenté depuis 2011. Cher Bernard Genestou, la fiscalité avait certes été revue à la hausse, à hauteur de 14 %, en 2008. Toutefois, en 2002, elle avait été augmentée de 28 %, c'est-à-dire du double. Je considère donc qu'il n'y a pas matière à discussion.

Concernant la dette, il est vrai qu'elle est passée de 137 millions d'euros en 2008 à 231 millions d'euros. Nous partageons donc votre constat, mais je vous rappelle que cette réalité a également été explicitée. La différence s'élève à 94 millions d'euros. Les déviations ont respectivement coûté 14 millions d'euros à Agen, 6 millions d'euros à Marmande et 30 millions d'euros, soit au total 80 millions d'euros si l'on compte le collège de Monflanquin, pour 10 millions d'euros et la LGV pour 10 à 12 millions d'euros. Il est inutile de chercher d'autres explications à l'augmentation de la dette, laquelle est uniquement liée à des investissements qui ont été obligatoires.

S'agissant de la capacité de désendettement, qui est le ratio entre la dette et l'épargne brute, je confirme qu'elle correspond à 5,6 années. Par rapport au seuil de vigilance, défini entre 10 et 15 années, notre capacité de désendettement est donc tout à fait raisonnable.

Il est vrai que l'écart entre les dépenses sociales et ce que nous reverse l'État a très fortement augmenté. Il a pratiquement doublé entre 2008 et 2015, passant de 24 millions d'euros à un peu plus de 40 millions d'euros. C'est une réalité que nous devons assumer. Par ailleurs, pour les charges réelles de fonctionnement par habitant, les données chiffrées sont incontestables. Dans le département du Lot-et-Garonne, elles s'élèvent à 934 euros par habitant, contre 957 euros dans les départements de même strate. En outre, il apparaît que les charges de personnel expliquent que ce ratio soit inférieur à celui de la strate. Pour autant, ce point est significatif, tout comme l'est le ratio inhérent à l'administration générale : 44 euros par habitant du Lot-et-Garonne, à comparer à 78 euros pour la strate. Je ne détaillerai pas davantage le chapitre des grands équilibres, étant entendu que le tableau récapitule les différents éléments.

Il me reste à répondre à deux ou trois points qui ont été soulevés, notamment à propos des droits de mutation. Parmi les Communes de moins de 2 500 habitants, j'ai en tête celle du Lédat à laquelle plus de 83 000 euros ont été versés depuis l'année 2008, alors que rien n'était attribué auparavant. Cette évolution est également significative et il me semble que ces Municipalités peuvent s'en réjouir.

Je voudrais aussi réagir à l'intervention de Daniel Borie. Effectivement, dans le domaine du sport, la politique départementale est significative. Il me semble qu'elle est approuvée par l'ensemble du mouvement sportif et des clubs. Tout club sportif peut obtenir une subvention. Cela dit, je précise à mon ami Daniel Borie que, en septembre 2014, j'ai adressé une lettre à ce sujet au Président du Conseil général. J'y ai rappelé qu'en 2008, nous avions revu à la hausse les subventions aux clubs sportifs d'environ 15 %, en fonction du nombre de licences prises respectivement par des sportifs âgés de plus de 18 ans et par des mineurs. Celles-ci n'avaient pas été augmentées depuis une dizaine d'années. Nous pouvons donc être fiers de cette décision.

Étant entendu qu'aucune nouvelle augmentation n'a été décidée depuis cette année 2008, c'est-à-dire depuis sept ans, j'ai suggéré au Président du Conseil général de revaloriser, dans des proportions tout à fait raisonnables et au moins au niveau de l'inflation, le montant de ces dotations. Cet effort pourrait être consenti au moins pour les licenciés âgés de moins de 18 ans, dans l'optique d'encourager les bénévoles qui se dévouent sans compter pour ces associations sportives. N'oublions pas qu'en plus de la promotion de la pratique sportive, ces clubs jouent un rôle du point de vue du lien social. Faire un geste qui, de surcroît, ne coûterait que peu à la collectivité, me semblerait pertinent, en particulier à destination des enfants et jeunes sportifs.

Cher André Touron, je reconnais que vous avez acquis assez d'expérience et que vous avez les épaules suffisamment larges. C'est aussi à ce titre, et comme vous le savez certainement déjà, que les Conseillers généraux ne sont pas toujours invités ou ne reçoivent pas toujours la reconnaissance à laquelle ils s'attendent au regard du travail qui a été accompli. Vous me paraissez quelque peu amer par rapport à ces aspects. Pourtant, dans le milieu politique, il faut une bonne carrure et une certaine philosophie, de manière à se doter de la carapace nécessaire. À défaut, la vie politique devient compliquée pour l'élu et, sans cette philosophie, nous ne saurions nous engager en politique. Par exemple, au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, en trois ans, j'ai organisé plus de 120 réunions au sujet de la démographie médicale. Pour autant, je n'ai pas été invité, ni n'ai été cité. Mais il vaut mieux considérer ce type d'anecdote, qui n'est pas grave en soi, comme un motif de plaisanterie. Cher André Touron, ne vous découragez pas et continuez de cultiver la philosophie que nous devons avoir, en tant qu'élus.

En conclusion, s'agissant du débat d'orientations budgétaires, qui n'appelle pas de vote et dont nous avons simplement à prendre acte, il me semble que les grandes orientations vont dans le bon sens, en particulier le fait de ne pas augmenter la fiscalité, ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré la hausse des dépenses obligatoires (de plus de 7 millions d'euros dans le domaine social) et la baisse des recettes de fonctionnement. De même, nous ne pouvons qu'approuver la décision de ne pas amplifier la dette départementale.

M. de LAPEYRIÈRE. – Monsieur le Président, il me semble que vous avez bien fait, dès vos propos liminaires, de souligner le caractère historique de la présente session. En effet, elle comptera dans l'histoire du Département, étant entendu que la prochaine Assemblée ne disposera plus des moyens actuels, ni n'accomplira les mêmes compétences qu'aujourd'hui. Preuve en est, d'ailleurs, le poids des orientations budgétaires. En 2012, celles-ci donnaient lieu à 29 pages, contre 120 pages en 2015. Autrement dit, vous avez transformé ce qui était une feuille de route en un testament.

Je souhaitais dire aussi combien je partage l'allocution de notre ami Pierre Chollet, celui-ci ayant souligné la grave responsabilité que vous portez par rapport à l'orientation du Lot-et-Garonne vers les Régions. Je crois en effet que nous avons notre place en Aquitaine-Midi-Pyrénées. Ne pas avoir pu impulser cette direction et, au contraire, avoir pesé en faveur du regroupement avec le Limousin et le Poitou-Charentes sont des erreurs. Le Lot-et-Garonne n'a rien à faire dans cette nouvelle Région, d'autant plus que notre territoire se trouvera à l'extrême limite de cette nouvelle entité géographique.

Vous et vos amis n'avez donc pas réussi à tuer les départements, dont il avait été dit, à un moment donné, qu'ils seraient supprimés. Ils n'avaient pas réfléchi au fait que, préalablement, il faudrait un vote du congrès. En revanche, vos amis sont en train de dépouiller les départements. Je crains que la nouvelle Assemblée ne soit effectivement dépouillée. Vous avez évoqué les routes, par exemple. Cette compétence nous sera-t-elle laissée et la prochaine Assemblée s'en occupera-t-elle encore ? De même, s'agissant des collèges, aurons-nous toujours la même compétence ? Dans le domaine de l'agriculture, aurons-nous encore les moyens d'influencer cette activité et les entreprises ? Aujourd'hui, au vu du rapport NOTRe, des réponses sont apportées à ces différentes questions. Cela dit, j'espère vivement que le Sénat, c'est-à-dire votre assemblée, Monsieur le Président, permettra de rectifier le tir. À défaut, ce serait une véritable catastrophe.

En 200 ans et à partir des lois de décentralisation, les Départements ont pris une grande envergure dans nos territoires. Les supprimer aujourd'hui ou les vider de leur substance, sans avoir pris la précaution de définir ce qu'il adviendrait de ces collectivités ni ce qui les remplacerait, me paraîtrait irresponsable. Je sais que les Communautés de communes, en l'état actuel, n'ont pas les capacités d'intervenir sur tous les champs qui sont ceux des Conseils généraux. C'est pourquoi je regrette que de telles décisions soient prises hâtivement. J'ai honte de me présenter devant les électeurs en leur disant que j'ignore ce que je ferai, étant donné que je ne sais pas quelles seront les nouvelles compétences. Monsieur le Président, vous-même, tant que la loi n'est pas votée, vous ne pouvez rien dire. Ce ne sera que lorsque la prochaine loi sera arrêtée que nous connaîtrons les compétences départementales. Aujourd'hui, même si nous entendons des suppositions de ci ou de là, nous n'en savons rien.

Sur le volet de l'agriculture, Monsieur le Président, je souhaiterais vous rappeler vos promesses concernant l'abattoir de Tonneins. L'impact sur les éleveurs a été terrible. En effet, ces derniers n'ont plus pu traiter leurs animaux dans le département et, pour cette raison, ont eux aussi fermé leurs portes. Je vous rappelle aussi qu'en dix ans, nous avons perdu 22,9 % des exploitations agricoles lot-et-garonnaises. Bien sûr, vous n'en êtes pas responsable, mais la PAC, dont nous avons discuté les enjeux au cours de la dernière session, a été catastrophique pour les agriculteurs. J'en témoigne.

En ce qui concerne les déchets ménagers, nous attendons toujours le centre d'enfouissement. Il nous est dit qu'il n'est pas prêt. Or qu'en est-il exactement ? C'est tout de même un point important et il faudra nous apporter des précisions. Par ailleurs, je note que vous revenez sur le document d'orientation et sur le MIN (Marché d'Intérêt National). À nouveau, vous lancez une étude. Je vous rappelle que l'enjeu actuel consiste à mettre les concessionnaires à sec. L'un d'entre eux m'a appelé pour me prévenir qu'il pleuvait sur son carreau. Je vous invite donc à intervenir rapidement et, pour commencer, à réparer les toitures. C'est un point crucial. Ne continuez donc pas à mener des études qui, finalement, ont pour effet de repousser indéfiniment les travaux concernant cette entreprise. Menez plutôt des actions simples et, en particulier, occupez-vous des toitures.

Quant aux états généraux de l'agriculture, je tiens à vous rassurer : les agriculteurs n'en garderont pas un grand souvenir. C'est particulièrement vrai en ce qui me concerne, puisque je suis agriculteur avant tout. En vérité, cette manifestation s'est réduite à une grand-messe. Vous l'avez organisée sur une durée d'un an et demi, presque deux ans. Soit, mais ce n'était que de la communication. En revanche, les agriculteurs retiendront bien davantage ce qui a été fait par Jacques Bilirit, en tant que délégué du Conseil général au SMEAG (Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne). En effet, ce dernier a instauré une taxe tellement injuste qu'elle a révolté les agriculteurs et que la Chambre d'agriculture elle-même a pris la tête de la révolution. Nous nous souviendrons de cette taxe qui, de fait, est inacceptable. Je n'en dirai pas davantage au sujet de l'agriculture, étant donné que mon Collègue Jean-Marc Chemin prolongera la discussion sur ce même thème.

Je voudrais maintenant signaler à mon voisin, qui se trouve à l'opposé de la table, que l'APA+ ne représente que 22 000 heures sur 1,4 million d'heures. Ce n'est qu'1,5 % de la dépense alors que, vous entendant, compte tenu de la communication que vous avez mise en œuvre, nous avons l'impression que cette mesure équivaudrait à 150 % de la dépense. Soyez donc modestes !

Enfin, Monsieur le Président, puisqu'il a été question tout à l'heure de transparence, je voulais vous demander où étaient passés nos bilans cantonaux. D'habitude, le Conseil général dresse un bilan pour chaque canton, lequel peut être communiqué à tout candidat sortant du Conseil général. Quand pourrai-je récupérer celui qui m'intéresse ?

M. le PRÉSIDENT. – Il suffit de le demander, Monsieur de Lapeyrière.

M. de LAPEYRIÈRE. – Si vous me l'aviez dit, cela aurait été plus rapide.

M. le PRÉSIDENT. – Autrement dit, vous souhaitez que nous fassions votre travail à votre place.

M. de LAPEYRIÈRE. – Je vous demande donc ce bilan pour moi-même, mais aussi pour tous mes Collègues. Je suppose qu'il sera facile de nous le remettre dans la journée.

M. le PRÉSIDENT. – Notre Administration est transparente et elle répond aux demandes de tous. J'ignore si ce document est prêt ou non. Si vous ne l'avez pas réclamé, un certain temps sera nécessaire pour le préparer.

M. de LAPEYRIÈRE. – Ce n'est pas vrai, étant donné que tous ces bilans sont déjà formalisés.

M. le PRÉSIDENT. – Je me rapprocherai de l'Administration.

M. de LAPEYRIÈRE. – Ces bilans sont donc prêts, mais ils ne nous ont pas été remis. Il est dommage que vous ne nous ayez pas dit, tout simplement, qu'ils étaient disponibles.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur de Lapeyrière, vous donnez l'impression d'en savoir plus que moi à propos du travail de l'Administration. Vous affirmez que les services ne vous remettent pas ce que vous souhaitez, alors que vous savez ce qu'il en est. Vous n'êtes guère sérieux ! Votre raisonnement ne tient pas.

M. de LAPEYRIÈRE. – Puisqu'il semble que vous ne soyez pas informé, permettez-moi de vous expliquer la situation. À la rentrée, les bilans cantonaux ont été effectués, à la demande du Directeur, pour tous les nouveaux cantons du département. Malheureusement, ils ne nous ont pas été transmis. Je vous demande donc aujourd'hui si vous avez l'intention de nous les fournir, si possible avant les élections.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur de Lapeyrière, l'Administration me confirme qu'il n'y a pas de bilan pour les nouveaux cantons. Inversement, des bilans sont établis par cantons, conformément à ce qui était fait traditionnellement.

M. de LAPEYRIÈRE. – Voulez-vous que je vous remette le document ?

M. le PRÉSIDENT. – Oui, merci, puisque je ne suis pas au courant.

M. de LAPEYRIÈRE. – C'est un courrier signé par Monsieur Sorge. Monsieur le Président, êtes-vous prêt à nous remettre les bilans cantonaux ou non ?

M. le PRÉSIDENT. – Je constate l'enthousiasme des journalistes face à cet épisode de notre session qui, franchement, atteint un « haut » niveau.

M. de LAPEYRIÈRE. – Nous remettrez-vous les bilans cantonaux ?

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur de Lapeyrière, je viens de vous répondre. L'Administration est transparente. Si vous demandez ces documents, ils vous seront remis. Vous aurez ainsi ce qui est produit pour chacun des Conseillers généraux.

M. de LAPEYRIÈRE. – Très bien. J'en prends note. Merci.

M. le PRÉSIDENT. – Merci à vous pour votre intervention en session qui, finalement, concernait « des broutilles ». La question aurait pu être réglée tout simplement, par une demande formulée auprès de l'Administration. Je donne la parole à Monsieur Chemin, maintenant.

M. CHEMIN. – Merci, Monsieur le Président. Avant mon élection en 2008, j'entendais vos critiques virulentes, relayées par la presse, à propos de la gouvernance de l'ancienne majorité. Je m'attendais donc, à l'occasion de votre prise de pouvoir, à une attitude vertueuse de votre part. Or, je dois vous dire que je suis profondément déçu. Vous avez ignoré l'opposition et je n'ai jamais vu la moindre concertation. J'ai même ressenti du mépris dans certaines circonstances.

En ce qui concerne l'agriculture, vous avez passé votre temps à organiser des grands-messes : états généraux de l'agriculture et mission d'étude sur l'adaptation au changement climatique. Ces événements n'ont finalement donné lieu à aucune nouvelle action concrète, hormis seulement quelques gadgets. Vous avez arrosé copieusement vos amis écologistes en distribuant des aides pour des dossiers de convenance. Vous n'avez pas oublié vos amis politiques, le summum ayant été l'aide versée au parti communiste, à l'occasion de la fête de l'humanité en 2014. En définitive, vous avez consacré ces sept années à de l'électoralisme.

J'espère que les Lot-et-Garonnais ne seront pas dupes de cette attitude. Je vous remercie pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Le temps est venu de la dernière intervention, en l'occurrence celle de Christian Lussagnet. Je constate toutefois que ce dernier a quitté notre Assemblée. Je demande donc à Jacques Bilirit d'intervenir, afin de répondre à l'interrogation exprimée par Jean-Pierre Moga, à propos du traitement des déchets et de l'avenir du centre d'enfouissement. J'aurais pu parler du projet Val'Orizon qui est en cours. En tout cas, il est important de le présenter.

M. BILIRIT. – Effectivement, c'est un point qui ne fait pas partie du débat d'orientations budgétaires, étant donné qu'il s'agit d'un Syndicat départemental et que cette structure décide elle-même ses orientations budgétaires. Les deux sites correspondant à ce Syndicat sont maintenant aux normes et ont reçu toutes les autorisations légales nécessaires au traitement respectif de 30 000 et 29 000 tonnes de lixiviats par enfouissement. De plus, sur ces deux sites, le méthane produit est valorisé :

- à Nicole, du fait d'une production d'électricité ;
- à Monflanquin, par séchage des boues venant des stations d'épuration et valorisation calorifique.

Grâce à cette double valorisation, le Syndicat bénéficie d'une minoration de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), dont le montant est ainsi ramené à seulement 20 euros par kilogramme.

Par ailleurs, pour ces deux sites, le rythme d'investissement se situe entre 1,5 et 2 millions d'euros par an. Actuellement, à Monflanquin, nous travaillons en vue de la fermeture du casier 16 et de l'ouverture du casier 17. Parallèlement, à Nicole, le travail porte sur la fermeture définitive de l'ensemble des casiers à l'horizon 2020. Je vous rappelle la mise en place, maintenant effective, du

programme départemental pour la prévention, d'une durée de cinq ans. Dans le cadre de ce même Syndicat et par rapport à ce programme, nous investissons chaque année environ 350 000 euros. Ces financements proviennent de l'ADEME. Le programme porte sur la totalité du département, moyennant une convention avec l'agglomération d'Agen qui, seule, n'était pas en capacité de bâtir un plan de prévention.

Par ailleurs, la compétence du tri des emballages légers est légalement confiée au Conseil général. Cette mission est presque entièrement déléguée au Syndicat départemental. À ce jour, il ne reste plus qu'une collectivité, la Commune de Duras, dont le tri n'est pas opéré par le Syndicat. Cependant, au 1er avril, cette dernière situation devrait être réglée et le Syndicat gèrera alors l'ensemble du tri en Lot-et-Garonne.

Compte tenu du budget que nous avons voté pour le Syndicat, il est prévu de lancer et réaliser, dans le courant de l'année 2015, un centre de tri départemental. Actuellement, en Lot-et-Garonne, il faut trier 10 000 tonnes de produits chaque année, dont le traitement est réparti dans le Lot, à Montech en Tarn-et-Garonne, à Illats en Gironde et, pour seulement 1 500 tonnes environ, dans notre département. Le plan départemental inclut cette création d'un centre de tri et l'inscription budgétaire a été faite en conséquence, pour un montant estimé à 8 millions d'euros.

Or, actuellement, des changements normatifs et législatifs sont en cours, de sorte que nous sommes conduits à mener une nouvelle réflexion. En particulier, à l'échelle des départements, il faudra réduire les volumes enfouis, en l'occurrence les diviser par deux pour le Lot-et-Garonne et à l'horizon 2025. Précisément, étant entendu que nous enfouissons environ 75 000 tonnes actuellement, en provenance du tout-venant et des déchetteries, il faudra ne pas dépasser le seuil de 35 000 tonnes. En matière d'organisation du traitement des déchets ménagers, c'est une perspective totalement différente vers laquelle nous devons nous diriger.

En outre, du fait de la loi sur la transition énergétique, nous ne pourrons plus enfouir de matière organique non traitée. Un projet est en cours, afin de répondre à l'obligation d'une collecte séparée, de manière à ce que la matière organique ne soit plus mélangée aux autres déchets. Bien entendu, il en résultera des conséquences pour les modalités de traitement, notamment l'obligation appliquée aux différentes collectivités de la réduction des volumes qui a été fixée à 15 % entre 2010 et 2020. Il faudra donc intensifier les mesures de prévention et nous adapter à ces données de base qui, toutes, ont été modifiées. En pratique, la semaine dernière, la Commission départementale pour la prévention des déchets non dangereux s'est réunie pour la première fois. Elle a pris en compte ces nouveaux éléments et a commencé à en examiner les conséquences, c'est-à-dire pour l'instant et de facto le gel du projet visant la création d'un nouveau centre de traitement. En effet, si les volumes à traiter étaient finalement inférieurs à 30 000 tonnes annuelles, l'enjeu serait très différent de ce que nous avions prévu au départ. Le travail commence donc à l'échelon départemental.

Un autre élément est pris en compte dans notre réflexion, puisque la loi transformera le plan départemental en un plan régional. Aux yeux des cinq Départements aquitains et de la Région Aquitaine elle-même, la difficulté est déjà perceptible. En effet, un aussi grand territoire va complètement à l'encontre du principe d'une réponse adaptée localement aux enjeux du traitement des déchets. Nous avons donc créé un groupe de travail interdépartemental, incluant la Région et l'ADEME, et nous sommes en train de nous pencher sur la question.

Enfin, nous nous intéressons à la façon dont nous devrons prendre en compte les déchets, c'est-à-dire en les considérant seulement comme une nuisance qu'il faudrait seulement traiter ou, au contraire, en tant que ressources valorisables. C'est plutôt à travers la deuxième approche que l'expression « économie circulaire » prend son sens. Le groupe de travail s'est réuni une première fois, avec une quinzaine d'entreprises du secteur privé qui, déjà, exercent ce métier. Nous nous concertons aussi avec le public et nous sommes en train de mettre à contribution les collectivités qui assurent la collecte. Nous travaillons donc avec les interlocuteurs directement concernés.

Nous voulons ainsi trouver des solutions qui permettront de régler la question du traitement des déchets, tout en y apportant une valeur ajoutée et de l'activité, donc de l'emploi en Lot-et-Garonne. La solution consistant simplement à acheminer nos déchets à Montech ou ailleurs, comme si nous n'avions plus à nous en préoccuper, n'est donc plus suffisante. Si nous la maintenions, nous perdrions l'opportunité de cette nouvelle valeur ajoutée pour notre territoire et nous ne créerions pas les emplois que je viens d'évoquer. De surcroît, le prix à payer nous coûterait très cher, à la fois au plan environnemental, du fait de la multiplication du nombre de trajets par camions, et au plan financier, étant donné que les organismes qui assureront le traitement des déchets nous feront payer une facture conséquente.

Je voulais ainsi vous faire part de tout le travail qui est mené actuellement autour du Syndicat. J'espère avoir été à la fois synthétique et complet.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien. Je vous remercie. Monsieur Moga, vous avez donc obtenu la réponse à votre question.

M. LUSSAGNET. – Pour ma part, je vais aborder un autre sujet, en lien avec un très court paragraphe du débat d'orientations budgétaires. Celui-ci porte sur la prévention des risques psychosociaux. Je considère que ce qui y est rédigé relève du pur jargon technocratique et je m'apprête à en citer quelques passages. À propos du Comité de pilotage, il est écrit : « Les accords prévoient une phase diagnostique d'évaluation de ces risques, suivie d'un plan d'action. […] Pour ce faire, le Comité s'appuiera sur le guide méthodologique. […] ». Le reste est de la même veine. Toutes ces phrases servent finalement peut-être à retarder un problème grave que nous pourrions traduire par le mal-être.

En 2008, lors de votre arrivée à la tête du Département, il me semblait percevoir un certain contentement de la part du personnel. Cependant, le soufflé est retombé assez vite et la désillusion s'est installée. Il ne s'agit d'ailleurs pas que de désillusion, puisqu'il n'avait jamais été traité autant de dossiers en lien avec le mal-être. Depuis 2001, je suis assidument toutes les réunions de Commission de réforme. Si, au début, les accidents de travail ne consistaient pratiquement qu'en des chutes dans les escaliers, il est ensuite apparu des accidents de trajet, notamment en moto. Aujourd'hui, dans les conditions découlant de la réforme, nous ne traitons plus que des problèmes psychosociaux, donc liés au mal-être, ce sans compter que certains agents n'osent pas en parler.

Cette dégradation des relations est très inquiétante. Plutôt que de mettre en place des Comités de pilotage ou des schémas, je connais une recette qui donne des résultats, de surcroît plus rapides : la chaleur humaine, le dialogue et l'écoute. Ne croyez pas que, disant cela, je me livre à un exercice de démagogie ou d'opposition systématique. Au contraire, je m'en préoccupe sincèrement, car les cas sont nombreux. Face à un tel état des faits, un patron doit réagir. Monsieur le Président, j'ignore s'il vous reste un peu ou beaucoup de temps, mais le mal est important. À cet égard, le Conseil général ne saurait exprimer de l'autosatisfaction. Heureusement, les syndicats existent et assistent les agents. Je conçois que, de la part d'un « réactionnaire », une telle affirmation puisse sembler bizarre. Il n'empêche qu'il faut reconnaître la situation et, en l'occurrence, il y a urgence.

Par rapport à ce qui précède, le sujet que je m'apprête à évoquer vous paraîtra dérisoire. Il concerne les embauches. En 2008, je vous avais beaucoup critiqués à propos des créations de postes hors transfert de compétences. En 2012 et 2013, j'avais su reconnaître que vous fournissiez quelques efforts. Mais, que s'est-il passé en fin d'année 2014 et que se passe-t-il actuellement ? Il me semble que les embauches politiques se multiplient. Cela relève-t-il du « sauve qui peut » ? Par ailleurs, l'organigramme de votre cabinet fait apparaître un gonflement de l'effectif, comme ce pourrait être le cas en début de mandat. Monsieur le Président, quelles en sont les raisons ?

Je voudrais vous poser une dernière question, laquelle m'est venue en vous écoutant. Comme vous l'avez signalé, le Lot-et-Garonne est un Département extraordinaire et nous sommes les premiers partout ! Nous faisons même toujours mieux que les autres Départements, comme je l'ai entendu aussi. De plus, vous faites mieux que ce que notre équipe avait fait auparavant. Dans ce cas, comment expliquez-vous que le Lot-et-Garonne s'enfonce de plus en plus dans le classement des Départements les plus pauvres de France. Tout est merveilleux, mais, malheureusement, les Lot-et-Garonnais sont de plus en plus pauvres.

Mme SALLES. – Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter quelques éléments de réponse. En effet, je ne voudrais pas que Christian Lussagnet quitte notre Assemblée sur une aussi mauvaise impression ou sur un charabia. S'agissant des risques psychosociaux, je regrette que notre Collègue considère que le texte auquel il a fait référence soit du charabia. Au contraire, nous avons fait le choix de la transparence et de la cohérence. Si nous avons mis en place un certain nombre de structures, c'est justement pour traiter ces risques psychosociaux de manière globale, plutôt qu'au cas par cas ou de façon insatisfaisante pour les agents. Il est vrai que la démarche prendra du temps. Cela dit, je ne sais si nous pouvons dire que ces risques psychosociaux se multiplient vraiment de manière très inflationniste. Il me semble plutôt que, dans notre collectivité, peut-être à travers le dialogue et la transparence que nous avons instaurés, ces risques sont plus fortement révélés que par le passé. Sans doute les agents osent-ils exprimer leurs difficultés, plus fréquemment qu'auparavant. Pour ma part, je crois que les relations que nous avons instaurées incitent le personnel à oser dire ce qui les gêne.

Il n'empêche que, dans toutes les collectivités, les risques psychosociaux doivent être traités, non pas à la légère, mais en lançant une étude et en posant un diagnostic. Une telle approche ne relève pas du charabia, mais correspond à la volonté de connaître une situation et de faire ressortir très clairement les dysfonctionnements lorsqu'il y en a, afin de les traiter ensuite dans une démarche globale. Il faut en effet que l'ensemble des agents, les représentants du personnel comme les autres, sans oublier la hiérarchie, puissent participer de cette résorption des risques psychosociaux. J'espère que Christian Lussagnet ne quittera pas cette enceinte avec une besace pleine de charabia, mais, au contraire, avec une grande satisfaction au regard de ce qui a été mis en œuvre entre 2008 et 2014.

La volonté d'instaurer et maintenir ce dialogue social est réelle. En outre, j'affirme que les représentants de l'opposition ont participé activement de la vie de nos Commissions, ce dont je les remercie. Je n'ai d'ailleurs aucune difficulté à reconnaître les mérites des uns et des autres. Certains estimeront que je le dis d'autant plus facilement que Christian Lussagnet nous quitte. Or, Christian Lussagnet, je vous assure que tel n'est pas le cas. Ne voyez aucune malice de ma part à travers mes propos. Nos Commissions ont fonctionné, dans la transparence, certes parfois de façon animée, mais il me semble que ces échanges parfois vifs sont le propre de ce type d'instance qui réunit des représentants à la fois du personnel, de l'autorité et de l'opposition. De fait, nous avons réussi à faire avancer un certain nombre de dossiers. Je suis persuadée que celui qui porte sur les risques psychosociaux, que je fasse encore partie de la Commission ou non, progressera encore dans les mois à venir, de manière structurée et cohérente, ainsi qu'au bénéfice des agents.

Je voudrais répondre aussi au sujet des embauches, sujet qui, lorsqu'il est abordé de la sorte, fait que mes cheveux se dressent sur ma tête. Somme toute, ce qui vient d'être dit est typiquement ce qui peut être lancé de la part d'une opposition à sa majorité, et inversement si une majorité redevient une opposition. À mes yeux, de tels propos n'ont guère de sens. Je préfère m'intéresser à la façon dont évoluent nos effectifs et à la façon, aussi, dont fonctionne notre collectivité. À cet égard, nous pouvons adresser nos remerciements à la Direction des ressources humaines, majeure dans toute collectivité. Cette équipe a fourni un travail important au moment des transferts et à la suite de ceux-ci. Elle collabore aussi de façon très active avec la logistique et la maintenance pour que les agents et les Lot-et-Garonnais trouvent au Conseil général les réponses et services qu'ils attendent.

M. LUSSAGNET. – Loin de moi l'idée d'ouvrir une polémique avec Marie-France Salles. Je note une seule divergence entre nous, cette dernière estimant que le traitement des cas en lien avec des risques psychosociaux doit être global, alors que je considère au contraire qu'il doit être individualisé. En effet, cette deuxième façon de procéder est beaucoup plus rapide que la première.

M. MERLY. – Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais formuler quelques observations avant que vous n'apportiez votre conclusion. Ce samedi 21 février, un journaliste m'interrogeait sur la façon dont se dérouleront les élections. Je lui ai répondu : « comme d'habitude ».

M. le PRÉSIDENT. – C'est précisément ce qui est ennuyeux.

M. MERLY. – Certes, mais vous nous direz encore que votre bilan est exceptionnel et j'affirmerai pour ma part que je le trouve moins bon. Jacques Bilirit me reprochera de me livrer à du verbiage politicien, ou approchant, et Raymond Girardi remarquera que je ne formule pas de proposition. Autrement dit, nous voici dans l'orthodoxie et, une fois de plus, comme je le disais tout à l'heure, les Lot-et-Garonnais auront du mal à reconnaître leurs petits.

Il y a quelques instants, sur le ton très docte dont il est coutumier, Patrick Cassany est intervenu à propos des routes. J'ai par ailleurs relu vos interventions, Monsieur le Président, à l'approche de l'échéance électorale et avec le ton que vous employez. Force est de constater, finalement, que « les mouches changent d'âne », mais que les discours sont à peu près les mêmes. À l'époque, il nous était reproché d'être totalement insuffisants en ce qui concerne le réseau routier. Monsieur Cassany, nous aurions pu alors établir une liste à la Prévert comme vous venez de le faire. Nous aussi, nous réalisions des travaux, mais ces discours ne prouvent rien et il me semble au contraire que la présentation d'André Touron est à la fois crédible et sérieuse.

Je voudrais m'adresser à Raymond Girardi et le féliciter pour son éclair de lucidité lorsqu'il a annoncé qu'il était sur sa fin. Tout arrive ! J'ai pris bonne note de ses critiques. Cela dit, dans le domaine de la politique, je me suis aperçu que la fonction crée l'organe. Que Raymond Girardi ne s'inquiète pas : quoi qu'il en soit, lorsqu'une équipe est en place, elle est en capacité de mener la politique. S'il s'avérait que nous revenions aux commandes, vous verriez que, malgré les difficultés qui ont été évoquées, d'ailleurs avec force lucidité par Bernard Genestou, nous le ferions au mieux. J'en profite pour souligner que, une fois encore, c'est ce dernier qui a tenu le discours de la sagesse et de la vérité. Il a décrit la situation des Départements en général et du Lot-et-Garonne en particulier, avec le réalisme et l'honnêteté intellectuelle qui le caractérisent. Je tenais, très sincèrement, à l'en remercier.

Je voudrais indiquer également à notre ami Daniel Borie que je n'ai pas voulu faire la critique des régimes du sport, puisque je les avais moi-même mis en place alors que je présidais l'Office des sports. Je note que ces régimes ont perduré, avec simplement des adaptations à la marge. Je suis donc favorable à la poursuite de cette politique, de surcroît sans fausse polémique.

Raymond Girardi, vous avez désapprouvé la teneur de mon intervention. J'ai dit que la gratuité des transports scolaires et l'APA+ étaient deux mesures populaires et qu'elles étaient devenues populistes du fait de l'excès outrancier de la communication qui les a accompagnées. Je n'ai donc pas dit que les mesures elles-mêmes étaient populistes. J'ai voulu expliquer que le fait de sur-communiquer, de manière à prêter à penser que la politique antérieure laissait les administrés à tout prendre en charge eux-mêmes, était une articulation politicienne sur laquelle la majorité s'était largement appuyée. Effectivement, vous avez fait de la recherche de dividendes électoraux et vous y êtes parvenus.

En réponse à la remarque qui concernait la gratuité des transports scolaires, je souhaite préciser le sens de mes propos. Je confirme donc que, pour notre part, nous ne reviendrons pas sur cette disposition, mais que nous nous attacherons à rationaliser cette dépense, c'est-à-dire à faire en sorte de l'alléger. Je vous rappelle la prévision selon laquelle la dépense, qui s'élevait à 8,4 millions d'euros en 2007, passerait à plus de 15 millions d'euros en 2015.

Monsieur le Président, je tenais ainsi à apporter ces éclaircissements. Cela étant fait, *alea jacta est*.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie, Monsieur Merly.

M. FÉRULLO. – Je ne peux pas laisser sous-entendre que, du fait de la gratuité, le coût des transports scolaires aurait doublé. Je note en effet que la phrase prononcée par Alain Merly est très ambiguë. Chacun peut être favorable ou opposé au principe de gratuité. Quoi qu'il en soit, je vous rappelle le caractère obligatoire de l'enseignement. Pourquoi faudrait-il systématiquement pénaliser des familles qui vivent à 7 kilomètres, dans une Commune dont l'école a été fermée, et dont les enfants sont obligés de se rendre au chef-lieu de canton ? Puisque l'enseignement est obligatoire, ces familles ne doivent pas être lésées et il n'y a aucune raison à ce qu'elles payent.

En outre, avant que nous n'envisagions la gratuité, le coût du transport était pris en charge au taux de 85 %. Somme toute, nous sommes intervenus pour 15 %. Nous l'avons fait parce que les injustices et iniquités étaient nombreuses. De fait, des familles payaient et d'autres ne payaient pas. Or, personne n'a pu nous en donner la raison. En pratique, la gratuité a permis de mettre tous les usagers au même niveau et, par conséquent, a rétabli l'équité de traitement.

Par ailleurs, les marchés ont contribué à augmenter le coût du transport. Je vous rappelle cependant que, à cet égard le Lot-et-Garonne se trouve dans la moyenne nationale, et non au-dessus. À l'époque, vous prédisiez que la gratuité entraînerait une explosion du budget. Or cela ne s'est pas avéré et, de fait, nous n'avons pas créé une seule ligne supplémentaire. Les moyens que vous aviez mis en œuvre étaient peut-être surdimensionnés. Après tout, je ne le sais pas. En tout cas, ces moyens mis en œuvre par vous-mêmes sont restés les mêmes. Par conséquent, il est erroné d'affirmer que la ligne correspondant aux transports scolaires aurait augmenté.

En revanche, il est vrai que, lors du marché en 2008, nous avons fait en sorte que les cars, qui roulaient depuis 18 ans et qui n'étaient pas équipés de ceinture de sécurité, soient modernisés. De plus, les pannes étaient relativement fréquentes, raison supplémentaire qui justifie cette évolution. Nous avons alors travaillé sur les éléments inhérents à la sécurité. C'est ainsi que les ceintures de sécurité et gilets jaunes sont devenus pratiquement systématiques. Nous avons finalement fourni un effort colossal. Au fond, si la dépense a été revue à la hausse, c'est en raison de l'augmentation de 15 %, c'est-à-dire d'environ 1,8 million d'euros sur un budget total de 15 millions d'euros.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Christian Férullo, pour ces précisions qui étaient importantes. Effectivement, dans le cadre de la campagne électorale actuelle, j'entends des comparaisons de chiffres qui me semblent un peu trop faciles. Justement, je procéderai moi aussi, tout à l'heure, à des comparaisons dans d'autres domaines.

M. TOURON. – À l'attention de notre Collègue, je souhaite simplement préciser que, depuis l'origine, dès lors qu'une école primaire est fermée, les transports scolaires doivent être gratuits et les enfants sont ainsi conduits gratuitement vers leur établissement scolaire.

M. FÉRULLO. – Cher André Touron, nombreux étaient les enfants en milieu rural, dont les familles étaient obligées de s'acquitter d'une certaine somme, celle-ci étant comprise entre 0 euro et 500 euros.

M. le PRÉSIDENT. – Avant de donner la parole à Alain Merly, je souhaite apporter des précisions par rapport aux affirmations de Christian Férullo. Je m'adresse d'ailleurs à Bernadette Dreux qui, lors de ses réunions de Conseil municipal, avance beaucoup de données chiffrées, elle aussi. J'avais d'ailleurs reçu cette dernière à Puymiclan et, à cette occasion, son candidat en binôme avait affirmé que le coût du transport scolaire en Lot-et-Garonne était beaucoup plus élevé par ailleurs, avec une moyenne par enfant à plus de 1 000 euros. Madame Dreux, je veillerai à ce que la note vous soit transmise. En réalité, le coût moyen par élève dans notre département, en 2014, s'élevait à 934 euros, contre une moyenne française de 976 euros. Je tenais à apporter cette précision.

M. MERLY. – Tout d'abord, je voulais saluer le travail fourni par Christian Férullo, ainsi que son implication sur ce sujet complexe, étant entendu tout de même que d'autres avaient fait de même avant lui. Telle n'était donc pas la question. En fait, je mettais en avant le coût pour la collectivité et, effectivement, je n'ai pas détaillé le surcoût lié aux inscriptions, ni à la modernisation des cars que, d'ailleurs, je conçois. Je voulais mettre l'accent sur ce coût important qui, en quelques années, a doublé. Il ne serait donc pas absurde de rationaliser cette dépense ou de trouver des formules qui seraient moins onéreuses. Ma critique n'était pas aussi virulente que ce que vous semblez en avoir retenu. Vous avez réagi assez vivement, mais je vous assure que vous n'étiez pas attaqué.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour cette précision, car, une fois encore, en pleine campagne électorale, j'ai entendu que le fait que la ligne budgétaire affectée aux transports scolaires ait quasiment doublé, passant de 8,5 à 15 millions, signifierait que la gestion de la majorité serait très mauvaise. Je prends donc acte de votre dernière intervention, Monsieur Merly, et nous rétablirons le propos.

Mme DREUX. – Monsieur le Président, il y a un point que je trouve extraordinaire. Nous étions effectivement réunis à Puymiclan. Vous n'avez pas souhaité répondre et avez affirmé que vous vous exprimerez lorsque vous viendrez vous-même devant le Conseil municipal de Puymiclan. Or vous répondez à l'Assemblée départementale ! Cela ne ressemble à rien !

M. le PRÉSIDENT. – Madame Dreux, je n'ai pas souhaité répondre et, comme vous avez pu le remarquer, je vous ai même laissé à un moment donné. En effet, les critiques et réponses à apporter étaient si nombreuses que, justement dans un esprit de conciliation, j'ai fini par me taire. Cela dit, vous m'accueillerez aussi puisque, dans notre canton, les candidats font le tour de tous les Conseils municipaux et sont bien reçus. Je précise qu'ils sont tous bien reçus, quels qu'ils soient. Or, tel n'est pas le cas de la part d'un membre de votre équipe. En l'occurrence, Jean-Pierre Moga en a été affecté. Je tiens donc à signaler des comportements avérés qui ne correspondaient pas au respect républicain, en particulier à Clairac. J'espère que vous y mettrez bon ordre.

Il est temps pour moi, maintenant, de conclure. Mes chers Collègues, Monsieur Merly a évoqué aujourd'hui des « jeux de rôles », mais j'espère que nous parviendrons, un jour, à sortir de ces jeux de rôles. En tout cas, pour ma part, je ne m'inscris pas dans un jeu de rôle. Ainsi, contrairement à ce que vous semblez prétendre, je n'ai jamais employé le terme « exceptionnel » concernant mon bilan. Cependant, je suis fier de notre bilan. Il me semble en effet que nous pouvons en être fiers, compte tenu du contexte extrêmement difficile pour les Lot-et-Garonnais et pour l'ensemble des collectivités. À ce sujet, permettez-moi de vous rappeler, Monsieur Merly, qu'en 2008, notre Département était au 15e rang des plus pauvres de France. Aujourd'hui, nous occupons la 16e place. La situation n'est donc pas enviable, mais elle ne s'est pas dégradée. Au contraire, elle s'est améliorée. C'est un des éléments à propos desquels je me dois de rétablir la vérité.

Ma plus grande déception, aujourd'hui, provient du fait que, contrairement à ce que j'espérais, nous ne sommes pas sortis du jeu de rôles, ni des discours creux, vagues et trop généraux de la part de l'opposition. À l'issue de cette session, me voici sidéré. Je suis resté sur ma faim. Nous sommes en train d'examiner le débat d'orientations budgétaires qui précède un renouvellement

d'assemblée. Or, si l'opposition n'est pas capable de nous présenter son projet afin que nous en discutions démocratiquement, comment pourrais-je, Monsieur Merly, ne pas me montrer quelque peu véhément ? Voudriez-vous nous faire croire, maintenant, que vous auriez élaboré un projet ? Bien sûr, vous le présenterez à la presse, mais nous n'aurons pas pu le discuter et l'échange démocratique n'aura pas eu lieu.

En attendant, il est facile de préconiser des économies ici ou là, par exemple sur le poste concernant les transports. Justement, nous en faisons d'autant plus que nous avons mis en place le service d'inspection, d'audit et d'évaluation. Celui-ci a rendu un excellent travail. D'ailleurs, je crois me souvenir que Monsieur Merly avait été nommé, ici même, en 2004, par le Président Diefenbacher en tant que responsable de l'évaluation des politiques du Conseil général. Il avait donc été adoubé par le Président, mais, dans les faits, pas une seule réunion ne s'est tenue. Tout au plus, j'en ai manqué une.

Sincèrement, je suis sidéré par l'absence de débat démocratique aujourd'hui. Par conséquent, ce débat d'orientations budgétaires ne peut pas atteindre la hauteur de vue et de discussion qu'il mérite. Encore une fois, j'en suis malheureux. En effet, comme d'habitude, l'opposition a tenu un discours caricatural. Surtout, j'ai été affecté par le ton désabusé et défaitiste de la minorité. J'ai même trouvé un manque de conviction. Malgré tout, la bataille aura lieu, même si ce sera ailleurs qu'en cette instance. Nous pouvons en être certains.

Avant de répondre aux uns et aux autres, je voulais rappeler différents points. Monsieur Genestou, s'agissant de la dette, les indications chiffrées et ratios attestent la situation. Certes, il peut arriver que, dans le cadre d'une campagne électorale, certains soient tentés d'utiliser ou manipuler ces données. Il n'empêche que la dette est positive et que, au contraire, c'est lorsque la situation est celle qui précédait l'année 1994, c'est-à-dire sans endettement, qu'un Département ne fait rien ou presque rien en matière de grandes infrastructures. De fait, presque rien n'était réalisé avant 1994 et tel était précisément le reproche que nous faisions. Nous avons attendu les années 2008 à 2014 pour réaliser ce qui ne l'avait jamais été. Nous étions précédemment dans l'opposition, nous avions alors voté tous les projets qui portaient sur des infrastructures, mais vous nous reprochez d'avoir engagé ce choc d'investissement dont il découle, forcément, une augmentation de la dette.

Ce graphique montre bien que, à l'instar de toute entreprise, notre collectivité donne lieu à des ratios qu'il est important de considérer. Pour ma part, je me refuse à laisser dire que le Lot-et-Garonne serait surendetté, au prétexte que sa dette a augmenté de 100 millions d'euros. Je reconnais bien sûr cette hausse. Plus encore, nous la revendiquons, étant entendu que les emprunts permettent des investissements productifs, notamment sur les routes et dans les collèges. L'opposition nous reproche d'augmenter la dette et je confirme donc cette hausse de 100 millions d'euros. En 2012, nous avons même atteint un pic, étant donné que nous étions alors au cœur de ces investissements. Maintenant, en bons gestionnaires, nous augmentons notre capacité d'autofinancement, de sorte que notre capacité d'endettement se réduit, d'une façon tout à fait normale.

Or, maintenant, la minorité nous accuse de ne pas suffisamment investir. Autrement dit, elle affirme que les investissements ne sont pas assez conséquents et que nous n'empruntons pas assez. En pratique et comme l'ensemble des Départements, nous empruntons moins qu'avant. Chacun a pu constater les courbes qui démontrent que, si nous avons beaucoup plus investi dans les années 2008 à 2012, nous renouons actuellement avec la moyenne habituelle des investissements départementaux.

Monsieur Genestou, personne, ici, ne se comporte comme vous. Certes, je comprends que ce que je dis chiffonne vos oreilles. Mes propos reflètent pourtant la réalité. Sur le terrain, je note que des candidats aux élections prétendent que le budget de fonctionnement aurait explosé. Ils prennent leurs interlocuteurs à témoin et leur font remarquer que ce compte a augmenté de 28 % depuis l'année 2008. En effet, la hausse est de taille. Pour autant, lorsque nous nous reportons au

mandat de 2002 à 2007, nous nous reportons que l'augmentation était de 45 %. Ce taux est d'ailleurs vérifiable, puisqu'il provient des comptes administratifs. De ces deux taux, 28 % et 45 %, je déduis une démagogie de la part de l'opposition. Nous savons bien que, entre 2002 et 2007, des transferts de compétences très importants ont inévitablement fait augmenter les frais de fonctionnement. Je suis honnête et je le dis.

Le discours de l'opposition est du même type en ce qui concerne le personnel. Selon nos adversaires, nous aurions recruté à tour de bras. Il est vrai que les effectifs sont passés de 600 agents en 2002 à 900 en 2008, c'est-à-dire à notre arrivée. Maintenant, nos équipes représentent environ 1 400 agents. Il ne s'agit pas de recrutements que nous aurions faits de façon inconsidérée, mais d'une réponse nécessaire aux transferts de compétences. Du reste, à notre arrivée en 2008, il était inscrit au budget primitif 165 nouveaux agents, soit des personnes qui n'ont pas été précisément recrutées, mais transférées. Pour autant, les charges de personnel supplémentaires, correspondant à ces transferts, sont intégralement compensées.

Par ailleurs, j'ai déjà expliqué ce qu'il en était du point de vue des économies. Nous avons mis en place les mesures et, surtout, les politiques qui s'imposaient. Monsieur Merly, encore une fois, vous soulignez à quel point notre communication est extraordinaire. Vous me donnez ainsi l'occasion de dire que ces agents, en charge de la communication, ne cessent de me demander des augmentations de salaire, tant ils sont efficaces. Ils le sont réellement. Pourtant, nous avons réduit de 50 % notre budget de communication et de relations publiques. J'ai plaisir à le répéter, car, à ma connaissance, peu de Départements ont réussi ce pari. En l'occurrence, c'est plus d'un million d'euros que nous avons réussi à économiser durant sept ans. C'est une réalité, et je communiquerai à l'opposition une fiche comportant tous les éléments justifiant mon propos.

Mes chers Collègues, je voudrais également répondre aux propos de Monsieur Chollet. Pour les infrastructures et dans le cadre du contrat de plan État-Région, l'État affectera un budget de 199 millions d'euros. Le Département du Lot-et-Garonne bénéficiera de 26 millions d'euros, soit 13 % de cette enveloppe et plus que la proportion de 10 % qui correspond à la population. Dans ce montant, sont inclus les 2 millions d'euros purement affectés au barreau de Camélat. Je tiens à le préciser, car, visiblement, l'opposition se complait à polémiquer à ce sujet. Votre Collègue, Président de l'agglomération, présent aux côtés de Patrick Cassany à la conférence des exécutifs de la Région, s'est justement livré à une telle polémique. Son intervention a eu lieu face au Président de Région et, plus concerné encore, au Préfet de Région. Alors, j'ai rappelé au Préfet de Région, d'ailleurs avec véhémence, mon agacement en constatant que les services s'emmêlaient les pinceaux et affectaient les 2 millions d'euros, non seulement au barreau de Camélat, mais aussi à d'autres infrastructures.

Le Préfet de Région a clairement reconnu, devant toute l'Assemblée, que la présentation était erronée. Il a affirmé que le financement de l'État pour le barreau de Camélat, précisément à hauteur de 2 millions d'euros, serait inscrit comme tel. Cela devrait d'ailleurs faire l'objet d'un vote de la Région, le 16 mars prochain. Aujourd'hui, le Président Rousset se trouve à Paris, dans l'objectif de défendre des projets concernant notamment la mise en conformité de la gare d'Agen. Somme toute, nous devrions pouvoir compter sur 6 millions d'euros, dont 33 % de la part de la l'Agglomération et 33 % de la part du Conseil général. Ce montant nous permettra de réaliser les études et de commencer les acquisitions. En 2019 ou 2020, nous devrions donc lancer les travaux, conformément à ce qui a été prévu par l'Agglomération d'Agen qui ne peut pas mettre en route les opérations avant les études qui sont à peine commencées. C'est une précision importante que je tenais à vous apporter.

Par ailleurs, l'amertume exprimée par Monsieur Touron est infondée. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, étant donné que la démonstration lui a déjà été faite, de surcroît à plusieurs reprises. Nos équipes ne pensent pas toujours à inviter les Conseillers généraux, ce malgré les notes de service que, depuis des années, je fais rédiger. De plus, je garde le souvenir de pratiques qui, de la part de l'ancienne présidence, ne traduisaient pas une ouverture aussi large que la nôtre.

Monsieur Genestou, mon constat n'est pas « idyllique ». En revanche, le rapport que nous avons établi est clair, notamment quant à l'effet de ciseaux très important auquel nous serons confrontés une nouvelle fois, en 2015, du fait à la fois de la baisse des dotations de l'État et de la croissance continue des dépenses inhérentes aux prestations sociales de solidarité nationale. Celles-ci impactent les Départements et, bien sûr, je partage le sentiment exprimé par l'opposition.

La situation est effectivement difficile. Chaque année, nous réalisons des économies et, très souvent, nous sommes parvenus à diviser par deux les impôts fonciers ou les frais d'assurances, par exemple. Cependant, quand nous réussissons à grappiller 150 000 à 200 000 euros sur le montant d'une dépense, nous supportons simultanément une augmentation de dépense sociale d'un million d'euros ou plus.

Le débat est très clairement, très fortement, posé aujourd'hui. Comme je vous l'ai déjà dit, je fais partie de ceux qui, au sein de l'ADF (Assemblée des Départements de France), se battent auprès du Gouvernement pour que l'État assume à nouveau le RSA. Nous ne pourrons pas continuer sur le même rythme que les hausses que nous avons connues jusqu'à présent. Ainsi, cette année, nous devrons supporter une augmentation de 7 millions d'euros de la dépense liée au RSA, alors qu'elle avait déjà augmenté de 6 millions d'euros en 2014 par rapport à 2013. À un moment donné, nous ne pourrons que dire : « ça suffit, car ce n'est plus possible ».

Pour autant, nous ne voulons pas remettre en cause le principe du RSA, d'autant plus que nous savons parfaitement qui bénéficie, aujourd'hui, de cette allocation. Il s'agit de personnes qui ont travaillé toute leur vie, qui ont pour la plupart un certain âge, qui se retrouvent au chômage, qui éprouvent des difficultés à obtenir un emploi et qui, finalement, rejoignent le dispositif du RSA. C'est pourquoi il me semble que la majorité, comme la minorité, établissent un même constat à cet égard.

Monsieur de Lapeyrière, je voudrais simplement et rapidement vous répondre, ainsi qu'à l'ensemble de nos Collègues, à propos de l'importance du Conseil général. Il faut arrêter de dire des bêtises ! Malheureusement, il apparaît que certains considèrent une campagne électorale comme l'occasion idéale pour disséminer des contre-vérités. Quoi qu'il en soit, Monsieur de Lapeyrière, au sujet des compétences départementales, je veux tordre le cou à ce qui est dit ici ou là. Les compétences aujourd'hui en cause, c'est-à-dire celles qui pourraient être transférées (les routes et les collèges), représentent 10 % de notre budget. Pour le reste et surtout par rapport à ses compétences relatives à l'aménagement du territoire et aux solidarités territoriales, notamment du fait de ses prochaines missions d'ingénierie, le Département est conforté. Cela étant, le débat est effectivement posé pour 10 % du budget, mais vous ne pouvez pas prétendre que, aujourd'hui, les compétences ne sont pas connues.

S'agissant des états généraux de l'agriculture, je vous laisse, Monsieur de Lapeyrière, la responsabilité de vos propos. Pour ma part et à l'instar de mes Collègues, je rencontre sur le terrain les responsables des filières, en l'occurrence de nombreux agriculteurs qui, avec beaucoup de plaisir, ont contribué à la mise en place d'une autre politique. Aujourd'hui, la charte de coexistence des cultures constitue une innovation extraordinaire en France.

C'est cependant un aspect anecdotique, le plus important étant l'actualité, en particulier celle du GIE Thématik Agri 2020 qui découle totalement de cette rencontre entre les élus et les responsables des filières. En définitive, nous avons instauré une nouvelle manière de construire la politique. Thématik Agri 2020 représente un projet majeur pour l'agriculture lot-et-garonnaise. Il repose sur des investissements d'envergure et sur le regroupement des filières les plus importantes. Je considère donc que ce travail donne lieu à des avancées extraordinaires. Il n'est cependant pas encore assez connu et, vraiment, nous devons le mettre en place.

En d'autres termes, nous sommes parvenus à ce que des filières, pourtant concurrentes, se regroupent au sein d'un GIE. Il s'agit, entre autres, des cultures de la noisette, de la prune, des céréales, des semences et des légumes qui, notamment par le biais de Terres du Sud, sont

associées. Les moyens sont ainsi mis en commun, tandis que les exploitants sont incités à développer préférentiellement des activités à forte valeur ajoutée. Objectivement, en fonction des conditions d'exploitation, les techniciens dans ces différentes filières proposent parfois des solutions qui relèvent de leurs concurrents. C'est donc une formule tout à fait inédite et je l'affirme en toute humilité, étant entendu que je ne fais que rapporter les propos des acteurs eux-mêmes. Finalement, ce GIE reproduit exactement le même principe que celui sur lequel repose un cluster.

Ce travail créatif et totalement libre, mené durant plus d'une année, les états généraux de l'agriculture ont abouti au déblocage de différents nœuds. Ils ont apporté une dynamique dans notre collectivité, justement par la mise en relation des acteurs et par la confiance qui a été instaurée entre eux.

Monsieur Chemin, vous m'avez surpris, car je ne vous connaissais pas sous cet angle, plus que désabusé. Je vous vois excessif et un peu sectaire, ce que je trouve dommage.

Mes chers Collègues, je voudrais terminer par une note d'espoir. Nous avons effectivement géré les affaires du Département durant huit ans. Nous pouvons être fiers de notre bilan. Bien sûr, certaines actions n'ont pas pu voir le jour ou n'ont pas eu le succès escompté. Toutefois, globalement, les politiques que nous avons déployées se sont traduites par des avancées pour le Lot-et-Garonne. Nous nous sommes efforcés d'améliorer le quotidien des habitants, à notre mesure et à notre niveau, dans l'exercice de nos compétences.

Je pense en particulier aux personnes âgées, avec l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), cette nouvelle mesure qui a été mise en place en 2002. Aujourd'hui, collectivement, il me semble que nous pouvons tous affirmer que cette politique visant le maintien à domicile est une réussite, certes pas seulement en Lot-et-Garonne. En l'occurrence et malgré les difficultés que traversent certaines associations, nous pouvons en être contents dans notre département. Justement, si les associations ont ces difficultés, c'est parce que cette politique remporte du succès.

Cette filière est maintenant structurée et professionnalisée alors que, quinze ans auparavant, elle reposait sur des « petits boulots » payés au SMIC. Aujourd'hui, il existe une convention collective et les salariés sont formés, comme il faut qu'ils le soient pour travailler chez des personnes âgées, dont certaines commencent à subir les effets de la maladie d'Alzheimer et à ne plus être autonomes. Bien sûr, ce professionnalisme a un coût élevé. Il a pour corollaires la notion de déroulement de carrière, la mutualisation et le temps plein. En définitive, la réussite, en Lot-et-Garonne, de l'APA est naturellement assortie d'un coût important, soit plus de 40 millions d'euros par an. Pour autant, cette mesure constitue aussi un vecteur de bien-être et un moteur économique, du fait des 2 000 emplois générés et du pouvoir d'achat supplémentaire qui stimulent l'économie du territoire.

Encore une fois, je suis très fier de recevoir, tous les six mois, à l'Hôtel du Département, les Présidents et Présidentes d'association. Ils sont nombreux. Nous travaillons et échangeons. Ensemble, nous faisons en sorte de faire avancer le dossier. Notre démarche est du même ressort, dans l'objectif d'améliorer le quotidien de nos élèves. À travers les Communes, nous subventionnons les projets de modernisation dans les écoles. Nous avons réalisé un travail important pour la modernisation des collèges. De plus, nous avons procédé à des dotations informatiques.

Je suis également fier de notre bilan en matière des transports scolaires et je remercie particulièrement Christian Férullo d'en avoir une nouvelle fois précisé les enjeux. En effet, nous ne pouvions pas laisser dire que la gratuité de ces transports aurait fait exploser le coût. Une telle affirmation était mensongère et je remercie l'opposition d'avoir ensuite reconnu qu'elle ne correspondait pas à la réalité, ni d'ailleurs à ce qu'elle voulait dire. Certes, il y a eu un surcoût, mais le coût global des transports n'est pas dû à la gratuité. Christian Férullo vous a clairement démontré que les lignes expliquent la majeure partie de la dépense. Dans la même logique, le surcoût provient de la création d'une nouvelle ligne, ce qui n'a pas été le cas.

Mais nous sommes fiers aussi du travail que nous avons réalisé dans le domaine des infrastructures. Contrairement à ce qui lui a été reproché, Patrick Cassany n'était pas « docte », tout à l'heure, mais précis, en particulier lorsqu'il a donné la liste des investissements. Personne ne pourra ne pas reconnaître que nous avons monté le niveau des investissements dans des proportions extraordinaires. La précédente majorité avait fait de même en 2008 et, aujourd'hui, nous reproche de ne pas en avoir fait autant. Mais si nous avions décidé une telle hausse durant notre mandat, quel serait l'endettement du Département, aujourd'hui ? Nous sommes en train de rétablir notre capacité d'autofinancement pour que le Conseil général puisse, dans deux, trois ou quatre ans, assumer des travaux sur la RN 21, pour le barreau de Camélat et pour, entre autres nombreux projets, le contournement de Marmande par l'Est, c'est-à-dire le dernier tronçon.

Par ailleurs, Michel de Lapeyrière s'est interrogé sur notre rôle à venir en matière de politique agricole et économique. Effectivement, des modifications sont annoncées, toutefois à la marge seulement, puisque la compétence sera confiée à la Région. Ce sera donc le Conseil régional qui sera chef de file. Cela dit, le Département sera en relation avec la Région pour mener une politique de proximité. D'ailleurs, en Lot-et-Garonne, c'est déjà ainsi que nous travaillons depuis 2008, année à partir de laquelle nous avons établi des partenariats avec la Région. Cette évolution ne posera donc aucune difficulté pour nous, même si nous devrons progresser bien au-delà de ce que nous avons déjà réalisé dans ce sens. Mais notre relation avec les acteurs économiques nous a permis d'instituer la relation de confiance que je viens d'évoquer.

Je voulais également aborder la thématique des grands projets, notamment par rapport à la démographie médicale qui, je le constate, fait l'unanimité. L'opposition avait quelque peu pensé à cette question de démographie médicale avant que nous n'arrivions à la tête du Département. Elle avait invité des stagiaires et étudiants de médecine, mais guère plus. En réalité, le travail que nous avons mené et la façon dont nous avons fait avancer le dossier constituent la marque de fabrique de notre majorité. Nous avons réuni tous les acteurs concernés autour de table, même s'il n'était pas évident d'emblée que nous parviendrions à en dégager des politiques consensuelles. Mais c'est pourtant ce qui est arrivé. Cela démontre que, en faisant preuve de bonne volonté et en réunissant l'ensemble des personnes concernées, il est possible de poser les problèmes et de développer des politiques déterminantes, de surcroît avec l'accord de tous.

Je n'ai pas l'intention d'énumérer la totalité des projets qui font l'actualité, mais, au sujet des clusters, je voudrais souligner que j'ai été surpris par un double discours. Monsieur Merly, à la presse, ce matin même, vous expliquez que les clusters n'apporteront pas grand-chose et propagez ainsi un sentiment négatif. À l'inverse, je me souviens que, en cette enceinte, vous avez souligné les effets positifs de ces démarches. Pour ma part, je ne retiens qu'un critère de jugement : la voix des chefs d'entreprise.

M. MERLY. – Je faisais référence à la réalité et à ce que sont les clusters aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT. – Soit, mais n'oublions pas que nous venons à peine de les mettre en place. Il est donc prématuré de les évaluer. Encore une fois, je n'ai pour curseur que la position des chefs d'entreprises eux-mêmes. Justement, le pays de Marmande a organisé des états généraux de l'économie et des chefs d'entreprises y ont participé, dont certains sont membres ou présidents d'un cluster. À cette occasion, ces derniers ont valorisé les clusters et la politique menée.

Par ailleurs, ce qui se profile sur le volet numérique est important. Grâce à notre politique de déploiement de la fibre et même si le processus prendra du temps, grâce aussi à notre ancienne infrastructure qui, certes, ne donne pas satisfaction aujourd'hui, nous pourrons demain, à moindre coût, offrir un débit satisfaisant à l'ensemble de nos concitoyens.

Mes chers Collègues, il est exact que le contexte est difficile, mais il est tout aussi exact que nos finances sont saines. Les enjeux qui s'annoncent pour demain seront toutefois extrêmement difficiles, étant donné que l'effet de ciseaux sera considérable. Notre mandat touche à sa fin et, d'ores et déjà, j'affirme qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité pour l'année prochaine. Pour les années futures, si notre groupe était reconduit à la tête du Conseil général, nous nous efforcerions de continuer sur cette voie du désendettement, afin de préparer l'avenir au mieux et d'investir pour le bien du Lot-et-Garonne.

Je remercie chacun de vous. Très sincèrement et au-delà de nos divergences politiques, je vous assure que j'ai pris plaisir à travailler avec vous, même si j'ai parfois manqué de mesure, comme cela est arrivé à certains membres de l'opposition. Je vous remercie en tout cas pour votre engagement. Bonne campagne à tous et à très bientôt !

Rapport n°9001 : L'Assemblée prend acte.

La séance est levée à 12 heures 50.

Diaporama 1

Rapport annuel 2015 sur la situation en matière de développement durable
Débat d'orientations budgétaires
23 février 2015
www.cg47.fr
LOT-ET-GARONNE
Conseil général

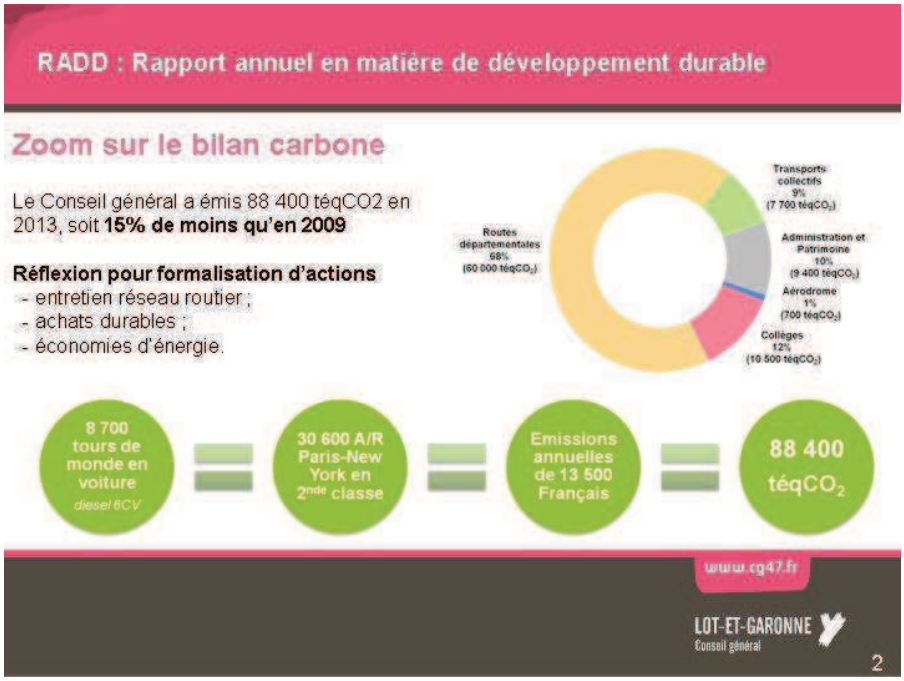
RADD : Rapport annuel en matière de développement durable
Zoom sur le bilan carbone
Le Conseil général a émis 88 400 téqCO2 en 2013, soit **15% de moins qu'en 2009**
Réflexion pour formalisation d'actions
- entretien réseau routier ;
- achats durables ;
- économies d'énergie.
Routes départementales 68% (60 000 téqCO2)
Transports collectifs 9% (7 700 téqCO2)
Administration et Patrimoine 10% (9 400 téqCO2)
Aérodrome 1% (700 téqCO2)
Collèges 12% (10 500 téqCO2)
8 700 tours de monde en voiture diesel 6CV
30 600 A/R Paris-New York en 2nde classe
Emissions annuelles de 13 500 Français
88 400 téqCO2
www.cg47.fr
LOT-ET-GARONNE
Conseil général
2

RADD : Rapport annuel en matière de développement durable

Volet territorial		
Intitulé de l'action	**Principales finalités concernées**	**Principes du DD**
Adapter notre territoire au changement climatique – De l'eau pour tous les usages	climat, biodiversité	Évaluation partagée, pilotage
Développement social et lutte contre les inégalités	épanouissement, cohésion sociale	Participation, amélioration continue
Favoriser l'aménagement numérique du territoire	production et consommation responsables	Transversalité

Chiffrés clés (exemples)

Près de 100 entreprises, 13 laboratoires et centres de recherche, 17 centres de formation se sont associés et ont permis la labellisation de 10 Clusters sur le département : **60 actions et 7 366 525 € d'investissements sont portés par les membres de ces clusters**

Depuis 2009 et le lancement de l'appel à projet « **Rénovez durable** Particuliers », ce seront bientôt **50 porteurs de projets** aidés, pour un montant total de subvention alloué de près de **90 000 €**

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE Conseil général

3

Adapter notre territoire au changement climatique De l'eau pour tous les usages

Auditions d'experts, recueil de contributions, enquête par questionnaire citoyen, voyage d'étude

25 préconisations concrètes sur différentes thématiques : gestion territoriale, gestion de l'eau, des milieux et des risques naturels, agriculture et forêt, économie et tourisme

Zoom sur préconisation 2 : « **lutter contre les îlots de chaleur** » : aménagements végétaux, adapter la voirie, réalisation d'analyses multicritères lors de la création d'aménagements verts.

Repères

Réchauffement climatique déjà observé en Lot-et-Garonne : +1.1°C en 30 ans

En 2080, l'évolution climatique devrait entraîner 30 jours de canicule par an (10 jours par an en 2050)

84 millions de m^3 prélevés en moyenne par an sur le département : 65% pour l'agriculture, 25% pour l'eau potable, moins de 10% pour l'industrie

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE Conseil général

4

Développement social et lutte contre les inégalités

Prévention et protection de l'enfance, soutien des personnes âgées et handicapées, actions de santé, lutte contre la précarité, actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle

Autant de politiques qui contribuent au développement durable du département, à l'épanouissement de tous les êtres humains, dans une vision solidaire du développement

Développement de **réponses alternatives à la désertification médicale**

Poursuite de l'adaptation des structures d'hébergement aux besoins des personnes âgées dépendantes

Maintien à domicile des personnes âgées favorisé, en soutenant le secteur d'**activité de l'aide à domicile**

Repères

Près de **200 M€ consacrés à ces politiques**, qui impliquent près de **500 agents** du Conseil général

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

5

Favoriser l'aménagement numérique du territoire

Enjeu majeur d'aménagement du territoire

Adoption dès 2011 du **Schéma départemental d'aménagement numérique**

Constitution du **Syndicat « Lot-et-Garonne numérique »**, chargé de coordonner l'action des collectivités, d'assurer un déploiement équilibré de la fibre optique sur le territoire

Préparation en 2014 du programme d'investissement, lancement des études pour mise en œuvre des premiers déploiements

Perspectives 2015

Montée en débit des réseaux Wimax, premiers déploiements de la fibre optique, mise en œuvre de la structure régionale de commercialisation et d'exploitation

Repères

Investissement de 128 M€ sur 10 ans (21 à la charge du Conseil général)

60 000 foyers connectés à la fibre dans les 10 ans

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

6

RADD : Rapport annuel en matière de développement durable

Volet interne		
Intitulé de l'action	**Principales finalités concernées**	**Principes du DD**
Consommer des produits locaux et de qualité dans nos collèges – Programme départemental « Du beau, du bon, du local… dans nos cantines »	épanouissement, cohésion sociale	Participation
Diminuer l'impact environnemental et carbone de nos infrastructures routières	climat, biodiversité	Pilotage, transversalité
Favoriser les achats durables de la collectivité	production et consommation responsables	Évaluation partagée, amélioration continue

Chiffrés clés (exemples)

En 2013, les agents du CG effectuaient en moyenne 37km par jour et par agent pour venir travailler

Les déplacements professionnels représentent annuellement 4000 km par agent

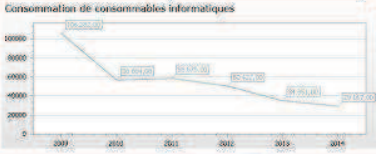

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

7

Consommer des produits locaux et de qualité dans nos collèges Programme départemental « Du beau, du bon, du local… dans nos cantines »

Dès 2011, **état des lieux** des services restauration des collèges, **analyse des achats** des collèges, préconisations en matière de groupements de commande et de **modes d'approvisionnement**

Programme de formation mis en place à l'attention des équipes de cuisine et des gestionnaires

Accompagnement poursuivi en 2013-2014 : validation des menus à partir d'un plan alimentaire personnalisé, réalisation de **tests de consommation** dans 5 collèges

Assistance proposée pour la structuration d'achats des collèges : mise en place **groupement d'achats**, et accompagnement pour **rédaction cahier des charges**

Rencontres professionnelles départementales de la restauration collective organisées le 21 octobre 2014 par le Conseil général

Repères

Volume de **déchets alimentaires** représente plus de 33% des aliments préparés

Soit une somme annuelle de l'ordre de 900 000 € estimée pour les 24 collèges publics

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

8

Diminuer l'impact environnemental et carbone de nos infrastructures routières

Réalisation d'un **état des lieux du patrimoine routier** départemental, mise en place d'un **référentiel** avec comme objectifs : favoriser l'emploi de formules à froid, limiter la consommation de matériaux nobles, favoriser le réemploi de matériaux, les techniques de revêtement mince

Appui sur le **logiciel SEVE** pour **estimations sur le gain environnemental** et les **diminutions de GES** suite aux modifications de pratiques

Rôle du **laboratoire routier** : prescription de techniques d'entretien, mise en place d'une démarche qualité sur le territoire, contrôle et validation à réception des chantiers

Réflexion / expérimentation pour une **valorisation des déchets verts de bord de route**

Repères

Près de 70% des émissions de GES du Département sont liées à l'entretien et à la modernisation du réseau routier.

35 000 tonnes de grave émulsion utilisées en 2014 pour l'entretien des routes.

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE Conseil général

9

Favoriser les achats durables de la collectivité

Audit des achats réalisé en 2011, **recrutement** en 2012 d'un acheteur départemental: **réorganisation de la commande publique** autour d'un pôle expert, prise en compte plus importante des enjeux DD

« **Professionnalisation** » des achats, diffusion d'une **culture « achats durables »**

Le Conseil général a organisé le 5 juin 2014 une **matinale d'information sur la thématique des achats**, en partenariat avec l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

Perspectives 2015

Intégration de clauses DD dans les marchés de transports scolaires, de fournitures de vêtements de travail, les équipements de protection individuel et le marché d'entretien des espaces verts (objectif zéro pytto)

Repères

Part des marchés incluant des clauses ou critères DD : 38% en 2012, 52% en 2014

60% des marchés de fourniture et 21% des marchés de service comportent ce type de clauses et / ou critères

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE Conseil général

10

Perspectives 2015

- **Énergies renouvelables** : appui sur instance de pilotage, co-construction d'actions communes avec partenaires territoriaux, expérimentation pour valorisation des déchets verts de bord de route
- **Atlas des paysages** : finalisation de l'outil pour contribuer à définir des politiques d'aménagement
- **Mobilité durable** : soutien au développement des transports collectifs, travail sur mobilité douce et covoiturage
- Prise en compte du **changement climatique dans les régimes d'aides** du Conseil général
- Un **projet touristique majeur** pour notre territoire : **Center Parcs**

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

11

Merci de votre attention

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Diaporama 2

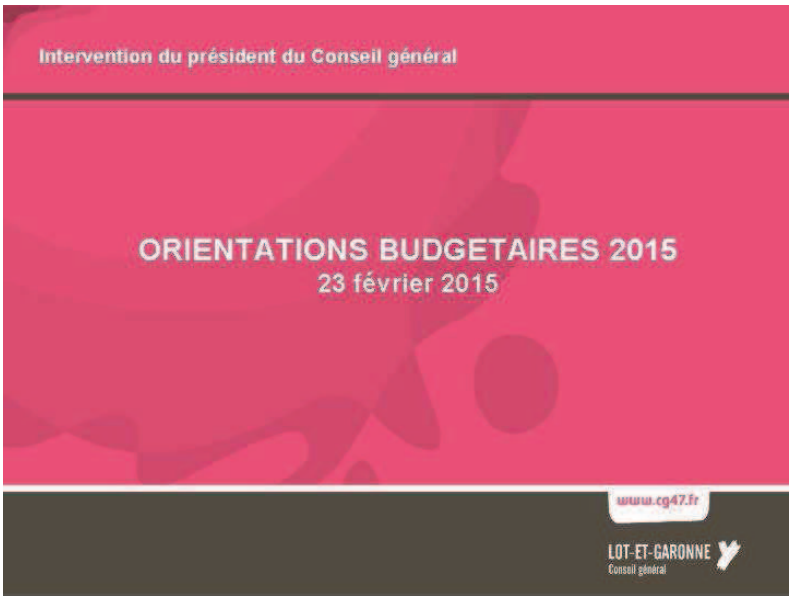
Intervention du président du Conseil général
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015
23 février 2015
www.cg47.fr
LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Intervention du président du Conseil général
Bilan de l'exercice 2014
www.cg47.fr
LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Une épargne brute qui augmente

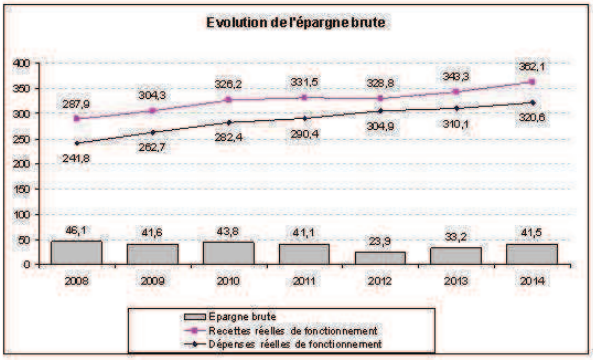

Une politique d'investissement dynamique

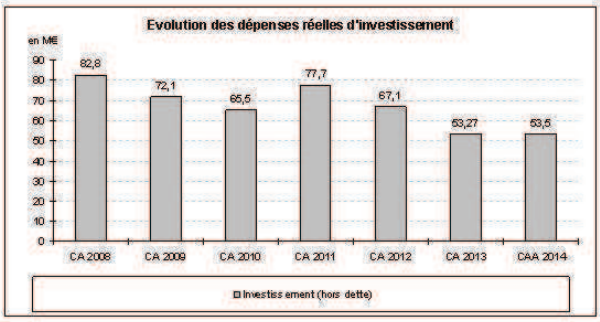

Une politique d'investissement dynamique

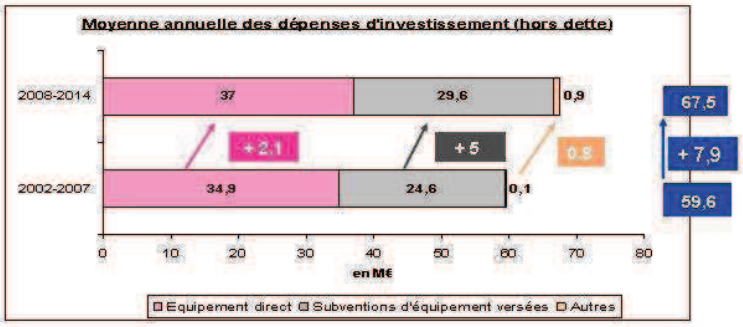

Malgré un contexte financier tendu du fait de la crise économique et sociale, le niveau des investissements (hors dette) a progressé en moyenne annuelle de 7,9 M€ sur la période 2008-2014.

Une politique d'investissement dynamique

Des dépenses d'investissement pour le Lot-et-Garonne supérieures à la moyenne des départements à partir de 2010.

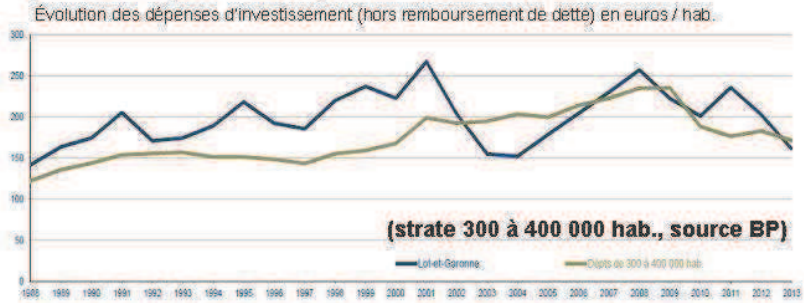

Un retour à un niveau proche de la moyenne à partir de 2013 ajusté à un encours de dette supportable et maîtrisé (en dessous du seuil de vigilance).

Un capacité de désendettement améliorée

Objectif 2015: contenir la variation de l'encours de dette proche de 0 dans une limite maximale de 10 M€

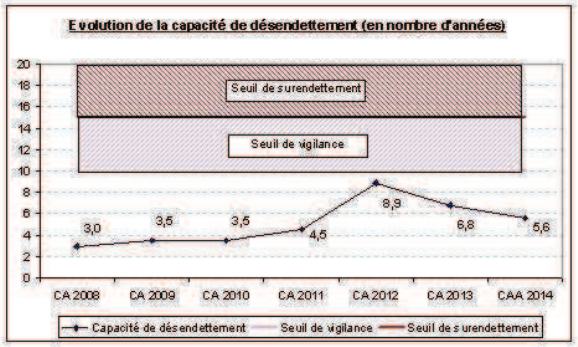

Débat d'orientation budgétaire

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Intervention du président du Conseil général

2015
Des orientations réalistes et offensives

www.cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Un environnement économique et institutionnel incertain

- une situation nationale délicate
  - croissance fragile
  - dette grandissante

- un redressement des comptes publics avec une contribution renforcée des collectivités territoriales

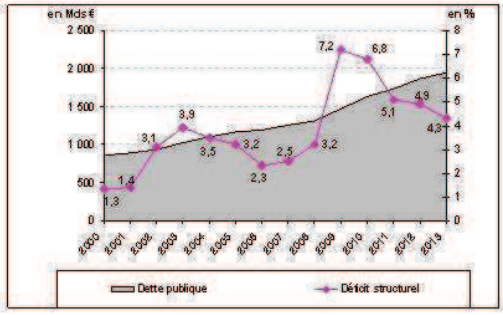

Une accentuation de l'effet de ciseaux en 2015…

Des recettes en baisse

- 4,6 M€

DGF, DMTO….

Des dépenses nouvelles imposées

+ 8,7 M€

dont des charges :

- incompressibles (action sociale, …) + 7,5 M€
- aléatoires mais néanmoins « obligatoires » (SDIS, aérodrome) + 1,2 M€

Orientation 1: Maintenir une politique d'investissement et d'intervention dynamique

Objectif 2015: maintenir un volume d'investissement entre 55 et 60 M€

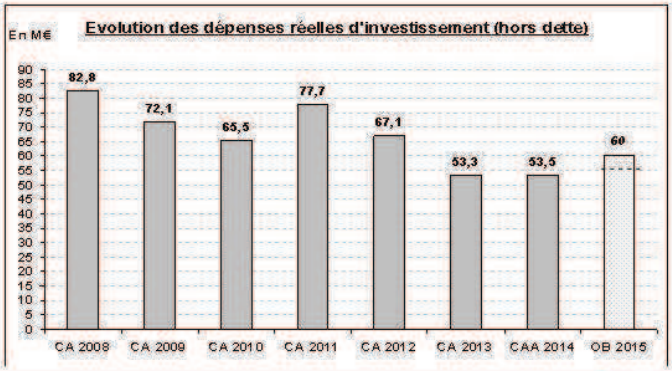

Orientation 2: Poursuivre une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement

Objectif 2015: maintenir un volume des dépenses de fonctionnement comprenant des dépenses incompressibles et obligatoires :

Aide sociale	+ 7,0 M€
Transports	+ 0,5 M€
SDIS	+ 0,3 M€
SMAD	+ 0,9 M€
soit un total de	**+ 8,7 M€**

Maintenir les moyens de fonctionnement de l'institution pour remplir les missions de service public

Un reste à charge en progression malgré la pérennisation des mécanismes de péréquation

AIDE SOCIALE : ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE (APA, PCH, RSA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses	66,98	73,90	81,44	85,11	89,08	92,43	95,31	102,06
Recettes	42,86	43,54	46,17	47,48	48,64	48,82	48,89	48,55
Nombre de bénéficiaires du RMI/RSA Socle (au 21/12 de chaque année)	6 360	7 160	7 554	7 842	8 324	8 748	9 338	
Reste à charge (RAC)	*24,12*	*30,36*	*35,27*	*37,63*	*40,44*	*43,61*	*46,42*	*53,51*
Recettes exceptionnelles :								
- fonds de soutien						5,039		
- pacte de confiance							12,84	12,90
Recettes totales	42,86	43,54	46,17	47,48	48,64	53,86	61,73	61,45
Reste à charge "corrigé"	*24,12*	*30,36*	*35,27*	*37,63*	*40,44*	*38,57*	*33,58*	*40,61*
RAC en € par habitant	76	91	105	111	119	127	136	156
RAC en € par habitant corrigé des recettes exceptionnelles						113	98	118

Des dépenses de fonctionnement inférieures à la strate

Source : DDFIP

Comparaison avec la strate en € / habitant	2013	
FONCTIONNEMENT	Département 47	Moyenne de la strate
Charges réelles de fonctionnement	934	957
dont :		
- charges de personnel	158	209
- subventions et contingents	665	629
dont :		
** services d'incendie et de secours*	*45*	*37*
** avec aides à la personne (PCH/APA/RSA)*	*304*	*303*
** établissements médico-sociaux - frais de séjour et d'hébergement (personnes âgées, handicapées, enfance…)*	*238*	*181*
- administration générale	44	78
- action sociale, santé, logement	640	606

De grands projets : Maisons pluriprofessionnelles de santé

Au total, **11 aires** de santé sur 15 sont engagées dans la dynamique de pôle avec à terme la **création de 20 MSP**.

Un projet cité comme exemple dans les plus hautes instances.

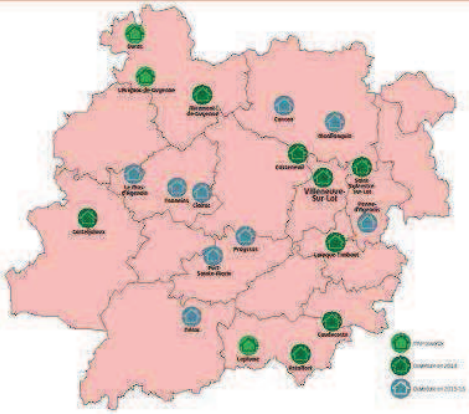

De grands projets : Clusters

1er appel à projets Cluster (2011)

60 entreprises membres de 4 CLUSTERS LABELLISÉS

- Éclair,
- Demain,
- Bois et énergie du Fumélois,
- Les plantes au service des plantes

2ème appel à projets Cluster (2014)

45 entreprises membres de 6 CLUSTERS LABELLISÉS

- INOO
- Eau et adaptation aux changements climatique,
- Machinisme agricole,
- Pain bio local,
- Cinéma Économie Créative
- Fruits et légumes Nutrition Santé

Impact des 10 clusters : 60 actions

7 366 525 € d'investissements

De grands projets : Très haut débit

Création du syndicat Lot-et-Garonne Numérique fin 2013

Rôle pilote du Lot-et-Garonne en Aquitaine

Volonté de déployer la fibre optique au domicile des particuliers

Montée en débit généralisée pour 100 % des Lot-et-Garonnais en 10 ans

128 millions d'€ de travaux dont seulement 31 M€ pour les collectivités

Carte des zones AMII

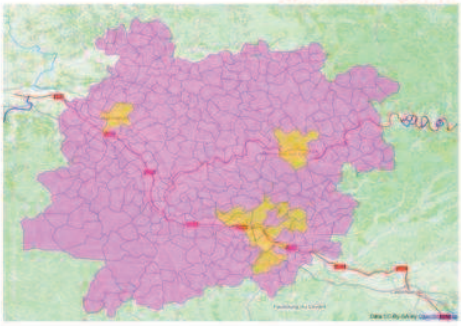

www.cg47.fr

Débat d'orientation budgétaire

LOT-ET-GARONNE Conseil général

De grands projets : Relier nos territoires

RN 21 et barreau de Camélat

Inscription des crédits nécessaires au CPER 2015-2020

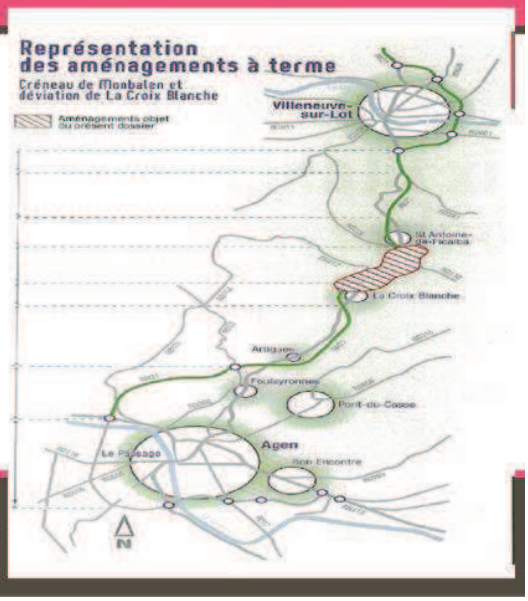

Débat d'orientation budgétaire

De grands projets : Center parcs

400 cottages en bois HQE, soit 2 000 lits
12 000 m² couverts d'équipements collectifs
(Aquamundo, restauration, jeux, services...) ;
Coût d'investissement : **170 M€**

300 emplois permanents créés +
500 emplois durant les deux ans de travaux

Retombées fiscales : taxes d'urbanisme (1,3 M€) et
taxes locales (CET, foncières, de séjour) estimées à 1 M€ /an)

Partenariats avec de nombreux fournisseurs locaux et régionaux (producteurs, artisans, prestataires de loisirs, chaufferie...)

Impact touristique :
- **650 000 nuitées annuelles supplémentaires (+ 10 %)**
- Un développement des activités et équipements touristiques

De nouveaux projets touristiques

L'attractivité du département attire de nouveaux investisseurs privés.

Au total,
11 projets
pour un montant de
246 M€.

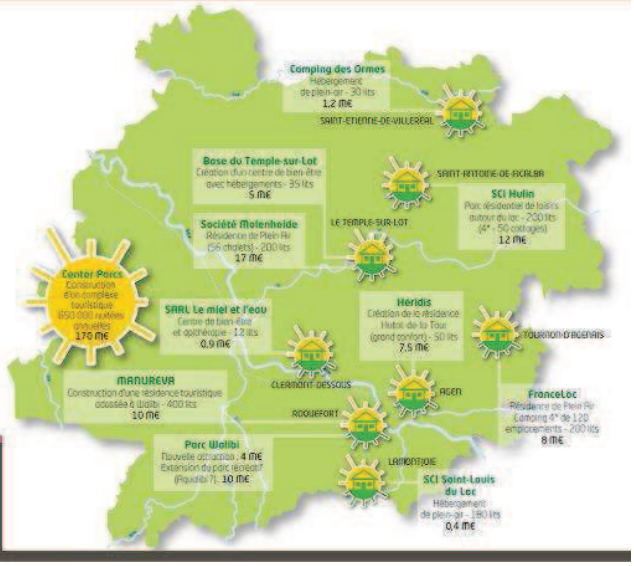

Fait le 26 JUIN 2015

Le Président du Conseil départemental
Sénateur de Lot-et-Garonne,

Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance

Nicolas LACOMBE

Imprimé en juillet 2015

Dépôt légal – Juillet 2015